

RAPPORT  
ANNUEL  
2023



## Favoriser la prospérité :

Financement relais  
pour une croissance  
inclusive et un  
avenir durable



## Nos activités

Nous finançons des projets qui visent à créer la concurrence, l'esprit d'entreprise, des opportunités d'emploi et le potentiel d'exportation. Nous apportons également des ressources supplémentaires aux projets, en encourageant le développement de la finance islamique, en attirant des co-financiers et en conseillant les gouvernements et les groupes du secteur privé sur la meilleure manière d'établir, développer et moderniser les entreprises privées et les marchés de capitaux. Nos conseils se portent aussi sur les meilleures pratiques de gestion et sur le renforcement du rôle de l'économie de marché.



# Table des matières

**Message du Président** 05

---

**Message du PDG  
par intérim** 06

---

## 1

**A propos de la Société  
islamique pour le  
développement du secteur  
privé (SID)** 08

---



## 2

**La SID en chiffres** 12

---

Aperçu de la SID en 2023 12

---

Bilan de 2023 16

---

Faits saillants depuis la création 19

---



## 3

**Nos opérations, activités  
et performances – Faits  
saillants de 2023** 23

---

Soutenir l'expansion économique  
du Bangladesh grâce à la Finance  
Islamique 23

---

Partenariat novateur de  
financement en monnaie locale  
au Kazakhstan 25

---

Permettre aux entreprises du  
secteur privé en Égypte d'accéder  
au financement conforme à la  
charia 26

---

Soutenir le secteur privé guinéen à  
travers le financement accordé au  
BCI-Guinée 28

---

L'initiative de financement  
stratégique de la SID au profit  
des plans d'expansion et des  
acquisitions d'actions d'Egypt  
Kuwait Holding Company 29

---

Sortie de la SID de la Banque  
islamique de Guinée (BIG) 32

---

Autres réalisations clés en 2023 33

---





## 5

### **Efficacité du développement** 47

Développements en 2023 47

Sondage sur l'efficacité du développement de 2023 52



## 4

### **Synergies et partenariats de la SID en 2023** 34

Partenariats pour une croissance inclusive 34

Partenariats de la SID en 2023 36

Événements de la SID en photos 40

Récompenses et reconnaissance 44

## 6

### **Notre gouvernance** 54



## 7

### **Nos pratiques** 63

## 8

### **Annexes** 66

Acronymes et abréviations 67

Approbations et décaissements depuis la création 68

Faits saillants financiers 69

États financiers et rapport de l'auditeur indépendant 70

Le rapport du Conseil de la Charia du Groupe de la Banque islamique de développement 144





## Message du Président

Lettre du Président du Président  
du Conseil d'administration  
au Président de l'Assemblée  
Générale

Au nom d'Allah, Le Tout Clément,  
Le Très Miséricordieux,

**S.E. M. le Président,**

Assemblée générale de la Société islamique pour  
le développement du secteur privé

**Monsieur le Président,**

Assalamou alaikoum warahmatullahi  
wabarakatouh

Conformément à l'Accord portant création de  
la Société islamique pour le développement du  
secteur privé (SID) et à son règlement intérieur,  
j'ai le plaisir, au nom du Conseil d'administration  
de la société, d'adresser à l'Assemblée générale  
le 24ème Rapport annuel de la société pour  
l'exercice 2023.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des  
opérations de la SID en 2023, y compris ses  
interventions auprès des entreprises, son impact  
en matière de développement et sa performance  
financière. La SID mettra tous ses efforts en  
œuvre pour satisfaire les ambitions de ses  
actionnaires.

Veillez agréer, M. le Président, l'assurance de  
ma très haute considération.

**Dr. Muhammad Al Jasser**

Président, Conseil d'administration,  
Société islamique pour le développement du  
secteur privé



## Message du PDG par intérim

### Au nom d'Allah, Le Tout Clément, Le Très Miséricordieux

J'ai l'honneur et le privilège de présenter le rapport annuel de la SID pour l'exercice 2023, sous le thème « Favoriser la prospérité : financement relais pour une croissance inclusive et un avenir durable ». Ce thème résume notre engagement indéfectible à tirer parti du rôle du secteur privé comme catalyseur de changements positifs.

Dans le cadre de la poursuite de notre mandat fondamental ayant trait au développement du secteur privé, l'exercice 2023 a été témoin d'un réalignement stratégique complet. Cet effort a constitué une étape cruciale pour combler nos lacunes actuelles, et l'occasion de nous concentrer sur d'autres améliorations, en veillant à être à la fois des facilitateurs financiers et de véritables catalyseurs d'une croissance inclusive. Par ailleurs, notre engagement pour le développement du secteur privé va au-delà des frontières conventionnelles, dans la mesure où il sous-entend également notre responsabilité assumée, de favoriser la prospérité à tous les niveaux de la société.

Alors que nous avons réussi à assurer la viabilité financière, à actualiser notre cadre de gouvernance et à atteindre l'excellence organisationnelle en 2023, le redressement important qui en a résulté a été plus qu'une refonte de la Société, puisqu'il mit aussi en exergue la réaffirmation du rôle crucial du secteur privé dans la réalisation de progrès.

Les approbations et les décaissements pour l'année de référence ont augmenté, ainsi que le ratio approbations/décaissements qui s'était

établi à 82,53 %, ce qui témoigne de l'efficacité découlant de notre dévouement pour l'excellence dans tous les aspects de nos opérations. A cet effet, la SID a contribué pour 6,92 milliards USD, en approbations cumulatives, et pour plus de 4,51 milliards USD en décaissements, depuis sa création, ce qui répond à notre mission de soutien au développement du secteur privé. Parallèlement, nous sommes fiers d'être des leaders de la Finance Islamique, en contribuant activement à son épanouissement au sein de nos pays membres. En plus de notre concours à l'autonomisation des PME, et notre soutien à l'entrepreneuriat, favoriser l'innovation et faciliter leur croissance faisaient partie intégrante des visées de notre engagement en faveur d'un développement économique éthique et inclusif.

En outre, notre engagement à forger des partenariats stratégiques - en particulier avec d'autres banques multilatérales de développement (BMD) parties prenantes - souligne notre compréhension du pouvoir que revêt la collaboration du secteur privé. En mettant en commun nos ressources et notre expertise, nous amplifions l'impact de nos efforts. Ces partenariats constituent également des aspects de notre engagement à faire progresser les objectifs de développement durable (ODD). En effet, le secteur privé avec ses capacités d'innovation et son agilité, est bien placé pour relever les défis mondiaux, tels que la sécurité alimentaire et le changement climatique. Nos efforts de collaboration continus, et nos partenariats mondiaux soulignent l'importance d'une action collective pour atteindre ces objectifs ambitieux.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à nos respectueux membres du Conseil d'Administration pour leurs précieux

conseils. Leurs idées stratégiques ont joué un rôle déterminant dans notre orientation vers un avenir dans lequel le secteur privé ne sera pas seulement un participant, mais aussi un leader de la croissance inclusive.

Je n'omettrai pas – en guise de conclusion – de rendre un vibrant hommage aux membres dévoués de notre Personnel ! Vous êtes l'épine dorsale de notre succès ! Votre engagement pour l'excellence nous permet de remplir notre mandat. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, que les réalisations de 2023 nous inspirent et nous incitent à continuer d'être des pionniers dans l'exploitation du pouvoir du secteur privé, pour un changement positif et durable.

Je vous souhaite tout le succès possible et méritoire pour l'année à venir, Incha'a Allah !

### **Ing. Hani Salem Sonbol**

Président-Directeur Général par intérim de la Société Islamique pour le Développement du secteur privé







## 1

# A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est une organisation multilatérale affiliée au Groupe de la Banque islamique du développement (Groupe de la BID). La première section du rapport décrit le contexte et l'objectif de nos interventions.

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est une organisation multilatérale affiliée au Groupe de la Banque islamique du développement (Groupe de la BID). Son capital autorisé s'élève à 4 milliards USD dont 2 milliards sont disponibles pour la souscription. Ses actionnaires comprennent la BID, 56 pays membres et 5 institutions financières publiques. La SID, dont le siège social est basé à Djeddah, a été créée par le Conseil des Gouverneurs de la BID lors de sa 24<sup>e</sup> réunion annuelle qui s'est tenue à Djeddah en Rajab 1420H (novembre 1999G).

Tout en maintenant son rôle important visant la promotion d'une croissance inclusive et

dynamique, la SID a toujours considéré le développement du secteur privé comme son objectif principal depuis sa création en novembre 1999. A cet égard, la SID a pour mission de compléter le rôle de la banque islamique de développement à travers le développement et la promotion du secteur privé comme locomotive de la croissance économique et la prospérité, dans une vision d'être une institution financière multilatérale islamique de premier plan.

Les objectifs de la SID comme branche du secteur privé du groupe de la Banque islamique de développement (BID), et conformément aux principes de la charia, comprennent :

- i) L'identification des opportunités et des initiatives dans le secteur privé qui pourraient fonctionner comme moteurs de croissance.
- ii) La fourniture d'une large gamme de produits et services financiers productifs pour le développement du secteur privé.
- iii) La mobilisation des ressources supplémentaires pour le secteur privé dans les pays membres.
- iv) La promotion du développement des marchés financiers et des capitaux islamiques.




## La portée de nos opérations


Nous sommes présents dans les régions suivantes depuis plus de 20 ans où nous fournissons des services financiers et nous soutenons la croissance dans les lieux et les moments les plus importants.


## Pays membres de la SID


- |    |               |    |                      |
|----|---------------|----|----------------------|
| 1  | Afghanistan   | 30 | Maldives             |
| 2  | Albanie       | 31 | Mali                 |
| 3  | Algérie       | 32 | Mauritanie           |
| 4  | Azerbaïdjan   | 33 | Maroc                |
| 5  | Bahreïn       | 34 | Mozambique           |
| 6  | Bangladesh    | 35 | Niger                |
| 7  | Bénin         | 36 | Nigéria              |
| 8  | Brunei        | 37 | Sultanat d'Oman      |
| 9  | Burkina Faso  | 38 | Pakistan             |
| 10 | Cameroun      | 39 | Palestine            |
| 11 | Tchad         | 40 | Qatar                |
| 12 | Comores       | 41 | Arabie Saoudite      |
| 13 | Côte d'Ivoire | 42 | Sénégal Leone        |
| 14 | Djibouti      | 43 | Sierra               |
| 15 | Égypte        | 44 | Somalie              |
| 16 | Gabon         | 45 | Soudan               |
| 17 | Gambie        | 46 | Suriname             |
| 18 | Guinée        | 47 | Syrie                |
| 19 | Guinée Bissau | 48 | Tadjikistan          |
| 20 | Indonésie     | 49 | République togolaise |
| 21 | Iran          | 50 | Tunisie              |
| 22 | Iraq          | 51 | Turquie              |
| 23 | Jordanie      | 52 | Turkménistan         |
| 24 | Kazakhstan    | 53 | Emirats Arabes Unis  |
| 25 | Koweït        | 54 | Ouganda              |
| 26 | Kyrgyzstan    | 55 | Ouzbékistan          |
| 27 | Liban         | 56 | Yémen                |
| 28 | Libye         |    |                      |
| 29 | Malaisie      |    |                      |

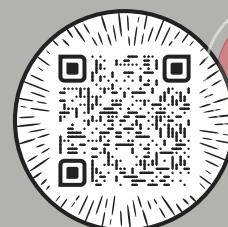
 SIÈGE SOCIAL DE LA SID  
(DJEDDAH, ARABIE SAOUDITE)

 BUREAU RÉGIONAL  
(KUALA LUMPUR, MALAISIE)

 BUREAU RÉGIONAL  
(ALMATY, KAZAKHSTAN)

 BUREAU RÉGIONAL  
(DAKAR, SÉNÉGAL)

 BUREAU RÉGIONAL  
(RABAT, MAROC)



Trouver  
dehors  
plus

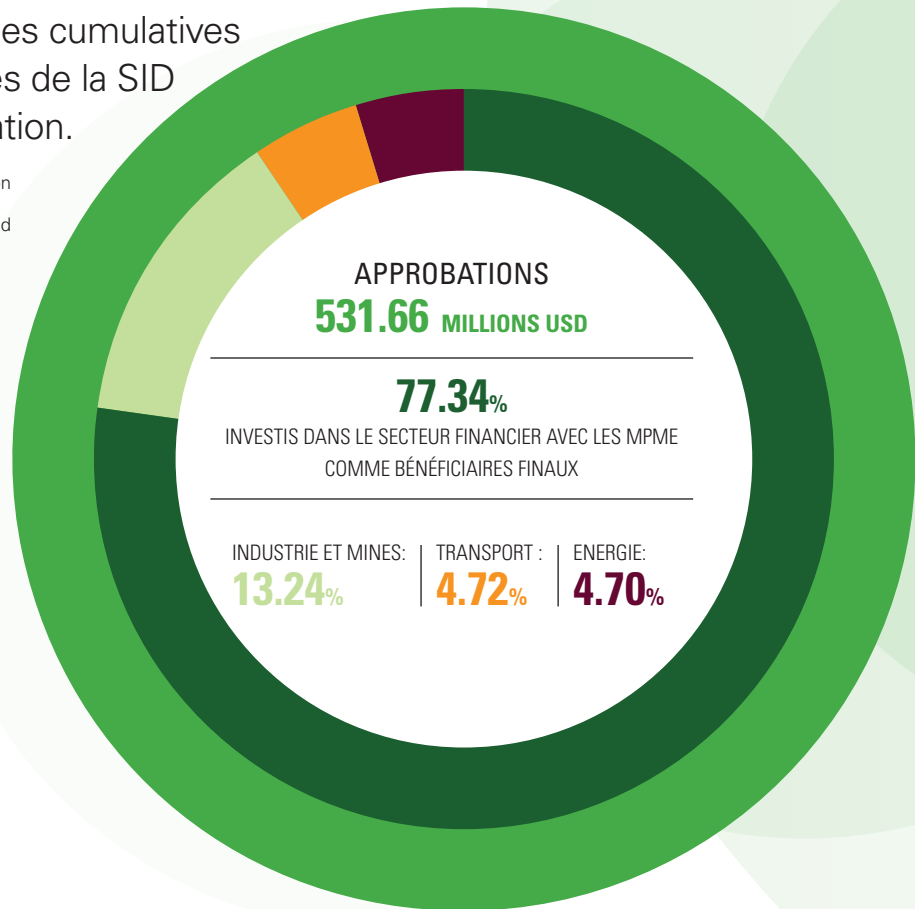
**Disclaimer:** les frontières ou les noms de pays utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SID. Toutes les cartes sont à titre indicatif et n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la SID concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou concernant la délimitation des frontières.

# 2 La SID en chiffres

## 2.1 Aperçu de la SID en 2023

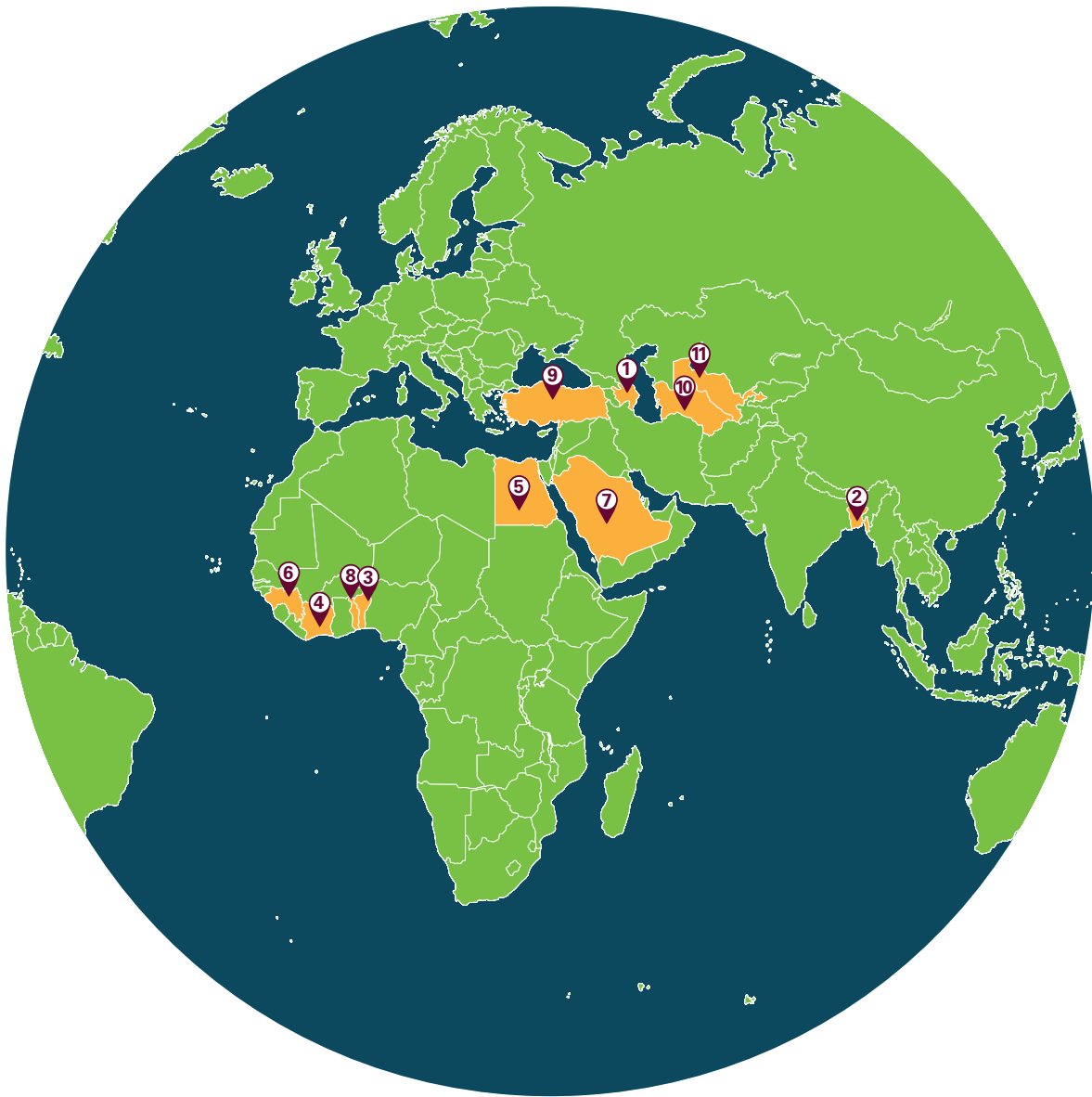
Les chiffres de cette section mettent en évidence nos réalisations en 2023, ainsi que les données cumulatives sur les activités de la SID depuis sa création.

**Remarque :** Dans la section suivante, la somme des pourcentages ne correspond pas toujours à 100,0 % en raison des différences d'arrondissement.









**11**  
PAYS  
COUVERTS

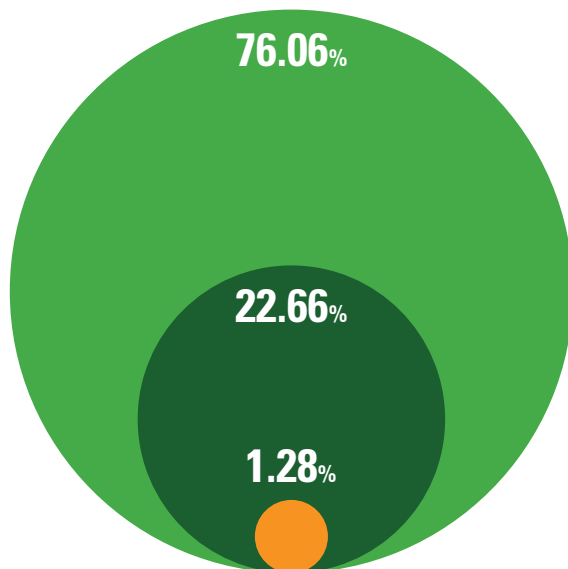
- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| 1. AZERBAÏDJAN   | 7. ARABIE SAOUDITE |
| 2. BANGLADESH    | 8. TOGO            |
| 3. BENIN         | 9. TURQUIE         |
| 4. CÔTE D'IVOIRE | 10. TURKMÉNISTAN   |
| 5. EGYPTE        | 11. OUZBÉKISTAN    |
| 6. GUINÉE        |                    |

**1**  
RÉGIONAL  
PROJET

UN TOTAL DE  
**26**  
PROJETS  
APPROUVÉS



APPROBATIONS PAR PRODUIT



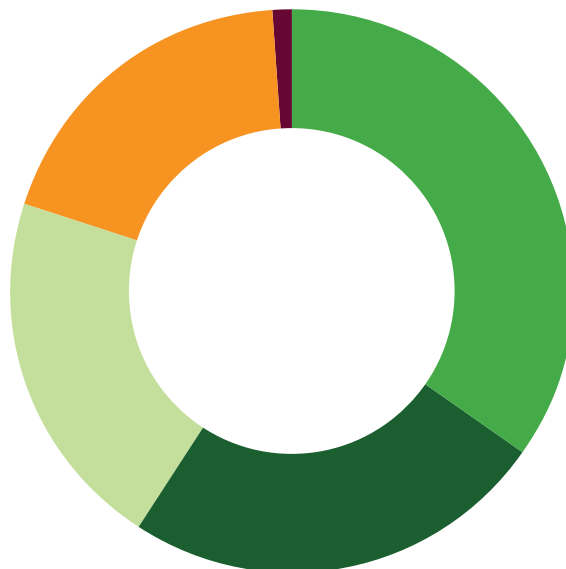
PROJET TOTAL  
APPROBATIONS  
**531.66**  
MILLIONS USD

LIGNE DE FINANCEMENT:  
**404.36**  
MILLIONS USD

FINANCEMENT À TERME:  
**120.50**  
MILLIONS USD

ACTIONS:  
**6.80**  
MILLIONS USD

APPROBATIONS PAR RÉGION



EUROPE ET ASIE  
CENTRALE:  
**34.86%**

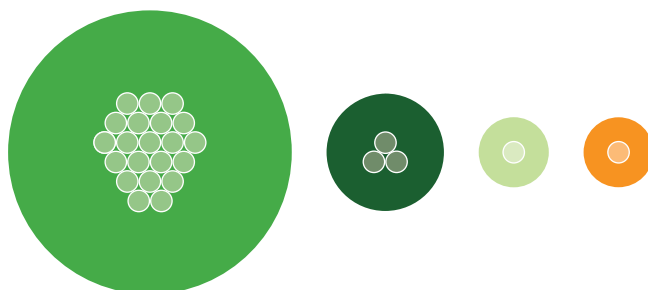
AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE:  
**18.96%**

ASIE:  
**24.53%**

RÉGIONAL:  
**0.94%**

MOYEN-ORIENT  
ET AFRIQUE DU  
NORD:  
**20.71%**

APPROBATIONS PAR SECTEUR



FINANCES:  
**77.34%**  
● 21 projets

INDUSTRIE ET MINES:  
**13.24%**  
● 3 projets

TRANSPORT:  
**4.72%**  
● 1 projet

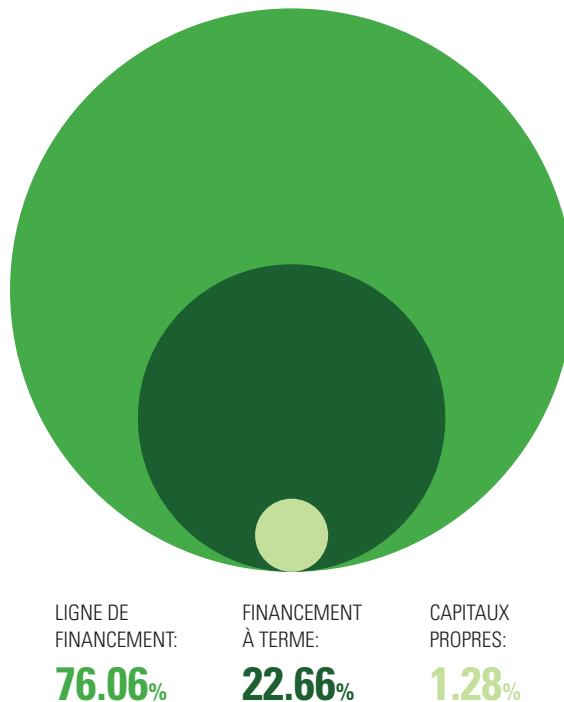
ENERGIE:  
**4.70%**  
● 1 projet

## 2.2 Bilan de 2023

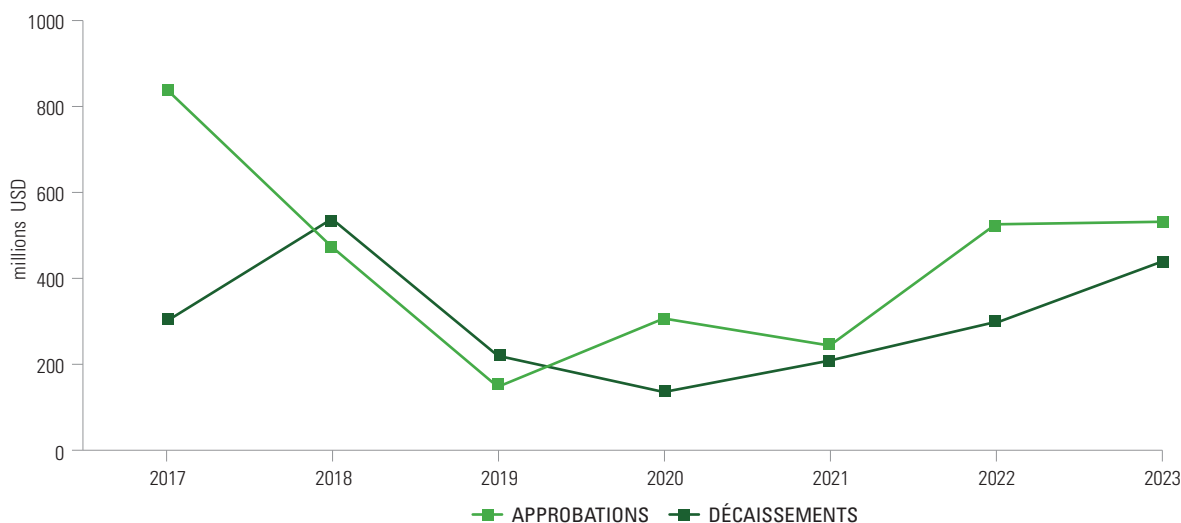
Depuis sa création, la SID s'est concentrée sur le développement du secteur privé. Cette concentration est fondée sur la reconnaissance du rôle central du secteur privé dans la création d'emplois, la libération du potentiel d'exportation et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

L'engagement de la SID à favoriser la croissance du secteur privé et à s'attaquer aux problèmes mondiaux tels que l'accès à l'énergie et les infrastructures se reflète dans ses opérations. Le total des approbations pour 2023 s'est élevé à 531.66 millions USD, réalisé sous forme du soutien financier aux institutions partenaires et d'initiatives. La plupart de ces approbations a été allouée aux lignes de financement (76.06%), suivies par le financement à terme (22.66%), et capitaux propres (1.28%), en toute harmonisation avec le virage stratégique de la SID vers le financement par crédit. Par conséquent, les approbations cumulatives de projets ont atteint USD 6,92 milliards depuis la création.

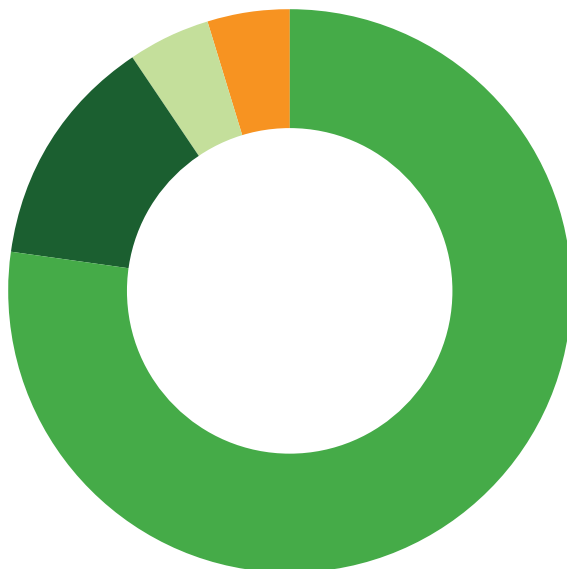
APPROBATIONS PAR PRODUIT: 2023



TENDANCES DES APPROBATIONS ET DES DÉCAISSEMENTS DE PROJETS DE LA SID

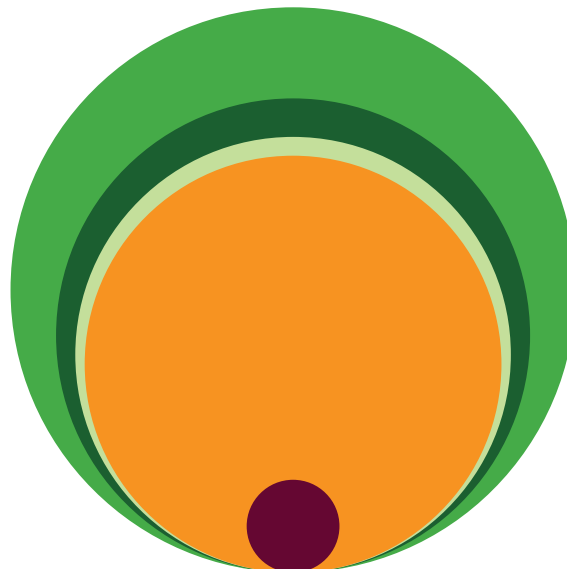


ALLOCATION SECTORIELLE DES APPROBATIONS: 2023



FINANCES:	TRANSPORT:
<b>77.34%</b>	<b>4.72%</b>
INDUSTRIE & MINES:	ENERGIE:
<b>13.24%</b>	<b>4.70%</b>

APPROBATIONS PAR RÉGION: 2023

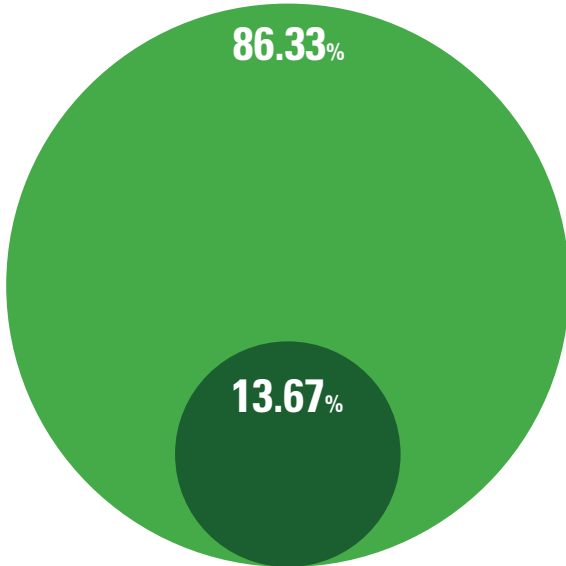


EUROPE ET ASIE CENTRALE:	AFRIQUE SUBSAHARIENNE:
<b>34.86%</b>	<b>18.96%</b>
ASIE:	RÉGIONAL:
<b>24.53%</b>	<b>0.94%</b>
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD:	
<b>20.71%</b>	

En matière d'allocation sectorielle, 77,34% des nouvelles approbations pour cette année étaient destinées au secteur financier, suivi par les investissements non-financiers axés sur les secteurs à impact élevé comme l'industrie et les mines (13,24%), le transport (4,72%), l'énergie (4,70%) et l'industrie et l'exploitation minière (8,84%). En matière de répartition régionale, 34,86% des approbations de projets ont été attribuées à la région de l'Europe et l'Asie centrale, suivie par l'Asie (24,53%), le Moyen-Orient et Afrique du Nord (20,71%), l'Afrique subsaharienne (18,96%), et un projet rénal en Asie (0,94%).



### ALLOCATION SECTORIELLE DES DÉCAISSEMENTS 2023



VALEUR TOTALE DES DÉCAISSEMENTS:  
**438.78**  
MILLIONS USD

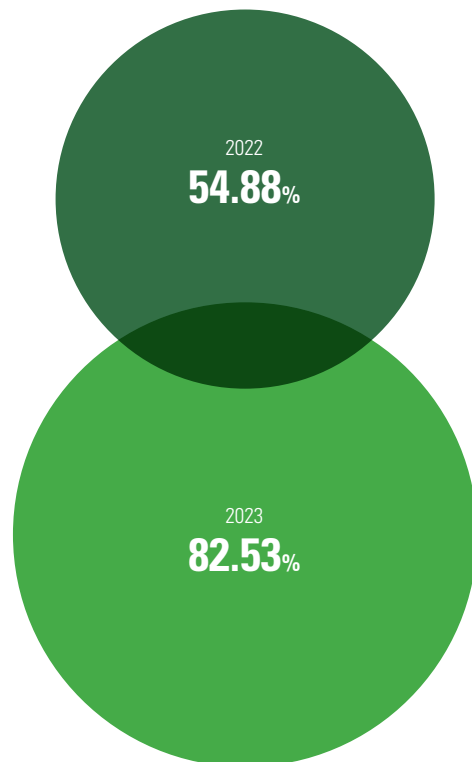
FINANCES:  
**378.80**  
MILLIONS USD

INDUSTRIE & MINES  
**59.98**  
MILLIONS USD

Concernant les décaissements, la distribution totale pour l'année s'était élevée à 438.78 millions USD (2022: 310,53 millions USD) et a été principalement destinée aux secteurs à fort impact tels que la finance (86,33%), l'industrie et les mines (13,67%). Globalement, le ratio décaissement/approbation s'est établi à 82,53% (2022: 54,88%).

**GLOBALEMENT, LE RATIO DÉCAISSEMENT/APPROBATION S'EST ÉTABLI À 82,53% (2022: 54,88%).**

### LE RATIO DÉCAISSEMENT/APPROBATION 2022 VS. 2023



### LA DISTRIBUTION TOTALE DE USD 2022 vs. 2023



## 2.3 Faits saillants depuis la création

**Depuis sa création, la SID a approuvé plus de 6.92 milliards USD et a décaissé plus de 4,51 milliards USD pour le développement du secteur privé dans ses pays membres.**

Depuis sa création en 1999, la SID a approuvé 451 projets pour une valeur dépassant 6.9 milliards USD. Les approbations de la SID ont couvert plusieurs secteurs, notamment le secteur financier, les infrastructures, l'agriculture, la fabrication et l'énergie, avec des opérations d'investissement présentes dans 50 pays membres.

### Nos approbations comprennent:

- 138 projets de lignes de financement évalués à 3,57 milliards USD
- 168 projets de financement à terme évalués à 1.90 milliards USD
- 130 projets de capitaux propres évalués à 922.63 millions USD
- 15 projets du Fonds évalués à 532,85 millions USD

A ce jour, 78.97% des approbations ont été allouées au financement par crédit (financement à terme et lignes de financement), suivis de 13,33% destinées aux capitaux propres (capitaux propres institutionnels et capitaux propres des entreprises) et les 7,70% restants aux fonds.

**APPROBATIONS PAR PRODUIT**  
TOTAL DES APPROBATIONS PAR PRODUIT  
DEPUIS LA CRÉATION



LIGNES DE  
FINANCEMENT:  
**51.55%**

FINANCEMENT  
À TERME:  
**27.42%**

CAPITAUX  
PROPRES :  
**13.33%**

FONDS:  
**7.70%**

**APPROBATIONS PAR SECTEUR**  
TOTAL DES APPROBATIONS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION



La plus grande part des approbations (60,07 %) a été allouée au secteur financier (hors fonds), avec un accent particulier sur le financement des PME par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires, dépassant 4,15 milliards USD, suivie par le secteur industriel et mines (14,06%) avec une valeur de 973.00 millions USD, les fonds avec 7.70%, puis l'énergie, l'immobilier, la santé et autres services sociaux, le transport, l'information et la communication, le commerce avec 17.25%. Les 63,78 millions USD restants (0,92%) furent alloués aux secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'eau, assainissement et la gestion des déchets.

- LE SECTEUR FINANCIER: **60.07%**
- INDUSTRIE ET EXPLOITATION MINIÈRE: **14.06%**
- FONDS: **7.70%**
- ENERGIE: **6.02%**
- IMMOBILIER: **3.32%**
- TRANSPORT: **2.74%**
- SANTÉ ET AUTRES SERVICES SOCIAUX: **2.62%**
- COMMERCE: **1.52%**
- INFORMATION ET COMMUNICATION: **1.03%**
- AGRICULTURE: **0.71%**
- EDUCATION: **0.20%**
- EAU, ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS: **0.02%**

**APPROBATIONS PAR RÉGION**  
TOTAL DES APPROBATIONS PAR SECTEUR  
DEPUIS LA CRÉATION



EUROPE ET ASIE CENTRALE:	ASIE:
<b>24.23%</b>	<b>15.85%</b>
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD:	RÉGIONAL:
<b>23.85%</b>	<b>11.97%</b>
AFRIQUE SUBSAHARIENNE:	MONDIAL:
<b>21.14%</b>	<b>2.96%</b>

Nos approbations reflètent également notre vaste portée géographique. A ce titre, à la fin de 2023, les opérations d'investissement de la SID couvraient 50 pays membres, en plus d'un certain nombre de projets régionaux et mondiaux couvrant plusieurs économies. La région d'Europe et de l'Asie centrale a eu 24.23%, suivie par le Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) avec 23,85% des approbations brutes, l'Afrique subsaharienne avec 21,14%, et l'Asie avec 15,85%. La part des projets régionaux /

**DÉCAISSEMENTS PAR PRODUIT**  
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS PAR PRODUIT  
DEPUIS LA CRÉATION



LIGNES DE FINANCEMENT:	CAPITAUX PROPRES :
<b>47.25%</b>	<b>13.29%</b>
FINANCEMENT À TERME:	FONDS:
<b>33.18%</b>	<b>6.29%</b>

mondiaux couvrant plusieurs pays dans différentes régions représentaient 14,93% des approbations brutes.

La SID a décaissé plus de 4,51 milliards USD depuis sa création. Les décaissements varient selon le produit, avec les lignes de financement et les projets de financement à terme s'adjugeant la plus grande part (47,25% et 33,18%, respectivement). Les opérations des capitaux propres ont représenté 13,29%, suivies par les fonds avec 6.29%.





## 3

# Nos opérations, activités et performances: Faits saillants de 2023

En 2023, les activités de la SID a aidé les PME à croître et à innover tout en améliorant l'accès à la Finance Islamique. Cette section présente des études de cas pour montrer l'impact de nos interventions.



## 3.1 Soutenir l'expansion économique du Bangladesh grâce à la Finance Islamique

Le Bangladesh a réalisé une croissance économique soutenue ainsi que des progrès significatifs en termes de la réduction de

la pauvreté. Cependant, les conditions économiques actuelles posent des défis, en particulier pour le secteur privé, mettant en péril le fruit des années de progrès du développement du pays. En conséquence, la SID a stratégiquement utilisé la Finance Islamique comme un outil pivot, favorisant des voies innovantes et accessibles pour financer le secteur privé dans le but de permettre et renforcer la résilience du secteur et de stimuler une croissance durable.

### Favoriser la croissance : la collaboration stratégique de la SID avec Mutual Trust

Mutual Trust Bank (MTB), une banque commerciale privée de troisième génération, créée sous forme de société anonyme en 1999, avait introduit une fenêtre islamique (MTB Yaqeen) en mai 2021. Cette initiative offre à une clientèle croissante, des options conformes à la Charia pour les dépôts, le financement, le commerce et diverses transactions (y compris les guichets

automatiques, les cartes, les points de vente, le commerce électronique).

Grâce à des partenariats stratégiques avec des BMD, dont la société Allemande d'Investissement et de Développement (DEG), et la Banque Asiatique de Développement, visant à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique au Bangladesh, la MTB a attiré des investissements du NORFUND, un fonds Norvégien ayant un mandat semblable à celui de la SID en matière de réduction de la pauvreté et de développement du secteur privé.

La MTB a cherché à élargir ses opérations de financement islamique et à soutenir les entreprises du secteur privé au Bangladesh. En collaboration avec Mashreq Bank, la MTB a conclu un partenariat avec la SID en raison de sa concentration sur la croissance inclusive et l'avenir durable, ce qui est en phase avec la vision de la MTB.

En octobre 2022, la SID avait approuvé une ligne de financement de 20 millions USD faisant partie d'un financement consortial de 60 millions USD facilitée par Mashreq Bank. Le dit financement a été désigné pour la Fenêtre islamique de MTB, ciblant les entreprises du secteur privé au Bangladesh. Il comportait des tranches conventionnelles et islamiques, avec la participation exclusive de la SID en tant qu'Agent d'investissement pour la partie tranche islamique.

### **Impact sur le développement : croissance inclusive et finance durable**

La ligne de financement structurée visait à profiter aux acteurs du secteur privé, notamment les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), en se concentrant sur les secteurs

clés essentiels à la diversification économique au Bangladesh et conformes au thème de la croissance inclusive et de la finance durable. Les secteurs cibles comprenaient l'agriculture, la fabrication des bicyclettes, les produits pharmaceutiques, l'emballage et la fabrication, la promotion de pratiques durables et le développement économique.



## COMBINANT L'ÉMISSION DE SOUKOUK EN MONNAIE LOCALE ET LES LIGNES DE FINANCEMENT DE LA SID CONFORME À LA CHARIA, REPRÉSENTE UNE ÉTAPE PIONNIÈRE POUR LA SID.



Le financement est en parfaite harmonie avec le cadre des ODD de la SID contribuant aux ODD: 8 -Travail décent et croissance économique, 9- industrie, innovation et infrastructure, 3- Bonne santé et bien-être, et 7- Énergie abordable et propre.

Cette ligne de financement a facilité le soutien aux 550 PME clientes, dont 65 dirigées par des femmes, ce qui a contribué à la création de 61 emplois, dont 53 furent attribués à des femmes. Cette initiative illustre un effort concerté en faveur d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable au Bangladesh



### 3.2 Partenariat novateur de financement en monnaie locale au Kazakhstan

En 2023, la SID a franchi une étape importante en accordant sa première ligne de financement en monnaie locale, à concurrence de 2,0 milliards de tenges kazakhs (KZT) (équivalents à 4,4 millions USD) à la société «Leasing Group» au Kazakhstan. Cette transaction a été réalisée dans le cadre du premier programme Soukook en monnaie locale (KZT), établi dans le cadre de

l'initiative de mobilisation des ressources de la SID pour renforcer ses opérations de lignes de financement au Kazakhstan et promouvoir le développement du secteur privé dans le pays.

La société «Leasing Group» a été fondée en 2005 à Almaty, au Kazakhstan. Spécialisée dans les produits de crédit-bail, elle dessert principalement les petites et moyennes entreprises de divers secteurs et est cotée à la Bourse du Kazakhstan depuis 2018. Cette facilité constitue le premier financement de la SID accordé au « Leasing Group ».

Cette opération révolutionnaire de ligne de financement - Soukook, combinant l'émission de Soukook en monnaie locale et les lignes de financement de la SID conforme à la Charia, représente une étape pionnière pour la SID et offre un potentiel de réplification dans d'autres pays membres, en permettant en parallèle à la SID de financer en devises locales. Cette facilité en monnaie locale s'aligne sur plusieurs ODD, notamment l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique, l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure, et l'ODD 17 – Partenariat pour les objectifs.

## INVESTIR– ENGAGER–CRÉER UN IMPACT



### 3.3 Permettre aux entreprises du secteur privé en Égypte d'accéder au financement conforme à la charia

En 2023, la SID a accordé une ligne de financement au profit d'Al Baraka Bank Egypt (ABBE) dans le cadre d'un accord de financement consorsial de 50 millions USD. Elle a contribué à hauteur de 30 millions USD et a assumé le rôle d'arrangeur principal et d'agent d'investissement de cette facilité.

ABBE est un nouveau client des lignes de financement pour la SID et représente une banque islamique détenue principalement par le groupe Al Baraka, une entité bancaire islamique renommée dont le siège est à Bahreïn. Cette facilité a permis à la SID d'élargir sa présence en Égypte, donnant l'exemple dans le soutien visant à promouvoir davantage le secteur financier islamique dans le pays.

La facilité allouée à ABBE est destinée au financement de projets éligibles parrainés par des sociétés de projets enregistrées en Égypte, en mettant l'accent sur le soutien de projets écologiquement durables par le biais de Murabaha, Ijara ou d'autres modes de financement conformes à la charia. L'accent est

mis sur l'orientation de la facilité vers des projets du secteur privé, notamment au profit des PME et sur l'amélioration de leur accès au financement. Outre la sensibilisation aux produits et services de la Finance Islamique dans le secteur bancaire, le solide portefeuille de projets prévu pour le financement vise à créer un impact substantiel sur le développement. En outre, il est prévu que cette facilité renforcera le portefeuille de financement de la Banque, améliorant ainsi sa rentabilité.

Cette initiative devrait s'aligner sur au moins six ODD : ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 7 (Énergie propre et abordable), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et ODD 17 (Partenariat pour les objectifs). Grâce à l'approche Investir – Engager – Impact, le projet investit directement dans l'ODD 8, mobilise l'ODD 17 et a un impact sur l'ODD 1, l'ODD 3, l'ODD 7 et l'ODD 9.



**LA SID A CONTRIBUÉ  
À HAUTEUR DE**

**30 MILLIONS USD**

**RÔLE D'ARRANGEUR  
PRINCIPAL ET D'AGENT  
D'INVESTISSEMENT DE  
CETTE FACILITÉ.**





### 3.4 Soutenir le secteur privé Guinéen à travers le financement accordé au BCI-Guinée

En 2023, la SID a accordé une ligne de financement de 10 millions USD à la Banque pour le Commerce et l'Industrie - Guinée (BCI-Guinée).

Créée le 2 juillet 2012, conformément aux plans d'expansion du Groupe BCI en Afrique de l'Ouest, la BCI Guinée opère depuis Conakry, la capitale de la Guinée. En tant que banque commerciale, la BCI Guinée s'engage dans le financement des secteurs privé et public. Malgré un environnement socio-économique difficile et une concurrence accrue, la banque a répondu efficacement aux besoins des clients grâce à sa solide compréhension du marché local et à ses stratégies commerciales efficaces. Par conséquent, la banque a augmenté sa part de marché (mesurée par l'actif total) la portant à 3,47 % en 2021 à 4,44 % en 2022.

La BCI Guinée vise à utiliser ce financement pour fournir une assistance financière et renforcer le secteur privé Guinéen, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), dans les secteurs éligibles. La Banque a présenté un portefeuille de projets éligibles potentiels d'un montant total de 20 millions USD, ce qui reflète sa capacité d'absorption significative.



**LA BANQUE A PRÉSENTÉ UN  
PORTEFEUILLE DE PROJETS  
ÉLIGIBLES POTENTIELS D'UN  
MONTANT TOTAL DE  
20 MILLIONS USD**

**CE QUI REFLÈTE SA  
CAPACITÉ D'ABSORPTION  
SIGNIFICATIVE.**



### 3.5 L'initiative de financement stratégique de la SID au profit des plans d'expansion et les acquisitions d'actions d'Egypt Kuwait Holding Company

En mai 2022, le Conseil d'Administration de la SID a approuvé un financement conforme à la Charia de 40 millions USD, pour six ans, au profit du Kuwait Holding Company (EKH) afin de soutenir ses plans d'expansion, en particulier pour sa filiale North Sinai Concession (NSCO). Cependant, la transaction a été reportée par EKH en raison de la liquidité accrue provenant du désinvestissement des instruments du marché monétaire et de l'amélioration de la performance des segments des engrais et de l'énergie. Récemment, EKH a renouvelé son intérêt pour le financement afin de soutenir ses efforts en 2023, en particulier pour les acquisitions d'actions dans le capital de Bawabat Al Kuwait Holding (BKH), afin d'augmenter sa participation actuelle (71,67%).

BKH, l'actionnaire majoritaire d'AlexFert, un important producteur et exportateur d'engrais azotés en Égypte, est un élément central des plans d'acquisition d'EKH. L'augmentation de sa participation dans BKH stimulera par conséquent la participation indirecte d'EKH dans AlexFert, un acteur clé dans le domaine de la sécurité alimentaire.

#### Aperçu de la transaction

BKH, une entité d'investissement spécialisée au Koweït, dont EKH détenait et contrôlait 64,5 % des actions au 31 décembre 2022. Les efforts continus d'EKH visent à obtenir une part supplémentaire de 20% auprès des actionnaires minoritaires, à concurrence d'une enveloppe d'apports estimée à environ 100 millions USD. EKH visait une participation de 91% dans BKH d'ici fin 2023, après avoir déjà acquis environ 7% des actions de BKH grâce à des ressources internes. BKH, une entité sans dette, exploite uniquement AlexFert en Égypte, détenant 60% de ses actions.

Le financement de la SID vise à soutenir les efforts d'acquisitions d'actions par EKH, cautionnées par une garantie d'entreprise de NSCO, une filiale dédiée à l'exploration et à la production de gaz naturel, et une garantie sur des actions spécifiques de BKH avec des pourcentages et des mécanismes de couverture pré-convenus.





## Profil d'EKH

Fondée en 1997 par des chefs d'entreprise Koweïtiens et Egyptiens, EKH est une société cotée aux Bourses égyptienne et Koweïtienne. En deux décennies, EKH s'est imposée comme une entité d'investissement de premier plan dans la région MENA, diversifiant son portefeuille dans divers secteurs, notamment les engrais, la pétrochimie, la production de gaz, la distribution d'électricité, la production d'électricité, l'assurance et la microfinance. Dans le secteur énergétique Egyptien, EKH est la seule entreprise entièrement intégrée. Les sociétés de son portefeuille emploient plus de 6500 personnes, avec un potentiel de création d'emplois supplémentaires dans un contexte de croissance des entreprises et des investissements.

Démontrant des prouesses financières constantes, les états financiers consolidés d'EKH au 9ème mois de 2023 ont affiché des revenus de 599.4 millions USD, bien au-dessus de la moyenne historique d'avant la guerre de Russie et d'Ukraine, tout en maintenant de solides niveaux de rentabilité, avec une marge bénéficiaire nette de 29 %. Au 9ème mois de 2023, son actif total consolidé s'élève à 1,92 milliard USD, les capitaux propres atteignant 636,1 millions USD. Malgré les difficultés rencontrées pendant la pandémie de COVID-19, la société a maintenu un rendement solide dans tous les secteurs.





### **Impact sur le développement**

Le financement proposé est conforme à la vision du pays d'engager le secteur privé dans des secteurs stratégiques, en particulier le gaz et l'électricité. De plus, cela marque la première opération d'EKH en termes du financement conforme à la charia, qui, compte tenu de sa taille et de ses opérations de trésorerie, pourrait stimuler la demande future de Soukoug et d'autres produits financiers conformes à la charia.

Le financement cible l'ODD 7 (énergie propre et abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 11 (villes et communautés durables).

**CELA MARQUE LA PREMIÈRE  
OPÉRATION D'EKH EN  
TERMES DU FINANCEMENT  
CONFORME À LA CHARIA,  
QUI, COMPTE TENU DE  
SA TAILLE ET DE SES  
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE,  
POURRAIT STIMULER LA  
DEMANDE FUTURE DE  
SOUKOUK ET D'AUTRES  
PRODUITS FINANCIERS  
CONFORMES À LA CHARIA.**

### 3.6 La SID approuve la sortie de la Banque islamique de Guinée (BIG)

L'investissement de la SID dans la Banque Islamique de Guinée (BIG) remonte à 2009, lorsque la Direction de la SID prit la décision stratégique d'acquérir des actions de la BIG, auprès du Darul Maal Islami Trust. Elle avait ainsi initialement opéré une prise de participation de 50,01 % au capital de la Banque et, grâce à des injections ultérieures de fonds d'une valeur de 8,8 millions USD, en est devenue propriétaire à hauteur de 68,45 %. Les actions de la SID dans BIG ont été transférées à Tamweel Africa Holding en 2009.

Bien que la Banque ait connu plusieurs difficultés financières et de gouvernance à ses débuts, des progrès importants ont été réalisés lors des dernières années, à la suite de la restructuration de sa gestion et du virage entamé au niveau de sa stratégie. Depuis, la Banque a continué à créer de la valeur intrinsèque et à offrir sa valeur de franchise à divers intervenants, y compris des investisseurs potentiels, illustrés par les faits saillants suivants:

**CONCERNANT SON PORTEFEUILLE FINANCIER, LA BIG A ATTEINT UN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL COMPOSÉ (TCAC) DE**

**21.1%**

**POUR LA PÉRIODE 2018-2022.**

- La BIG a réalisé une rentabilité financière soutenue en 2022, malgré d'importants changements au niveau de sa Direction cette année-là, et continue sa lancée sur la voie d'une croissance durable.
- Concernant son portefeuille financier, la BIG a atteint un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 21,1 % pour la période 2018-2022, tandis que les dépôts ont atteint un TCAC de 38,3 % pour la même période.

La SID a approuvé la sortie complète de la BIG en 2023, après avoir posé les principaux jalons stratégiques et de développement. Le dessaisissement proposé est le résultat des efforts continus de la SID pour rééquilibrer son portefeuille d'actions en temps opportun, conformément à la politique de sortie approuvée par le Conseil, en tenant compte des objectifs financiers et de développement.



# 4 Synergies et partenariats de la SID

La SID collabore avec de nombreux intervenants dans le but d'accroître le rôle du secteur privé dans la résolution des défis de développement international. Dans cette section, nous soulignons comment les partenariats stratégiques contribuent aux résultats de la SID.

## 4.1 Renforcer la coopération pour une croissance inclusive

Les pays membres du Groupe de la BID, ainsi qu'un nombre important d'autres pays, continuent de faire face à des défis de développement tels que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et les disparités économiques. Ces défis complexes et interconnectés exigent une action immédiate et collective avec les partenaires mondiaux afin d'y faire face.

A la SID, nous croyons que des partenariats multilatéraux efficaces et un engagement solide

avec des collectivités et des intervenants efficaces sont essentiels à la réalisation du développement durable. A cet égard, le secteur privé – avec ses capacités d'innovation et son savoir-faire technologique, en plus de ses contributions en matière de financement et d'investissement – joue un rôle de plus en plus stratégique dans la fourniture de solutions qui peuvent changer le monde.

En 2023, la SID a stratégiquement exploité son vaste réseau de divers partenariats, englobant des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement, des fonds souverains, des institutions financières, des banques centrales et des conseillers techniques. Conformément à son mandat de base, la SID continue de mettre l'accent sur la promotion du développement du secteur privé au moyen de solutions de financement personnalisées, ce qui contribue de manière significative à la réalisation des ODD.

Dans la poursuite de ses objectifs, la SID a identifié des partenaires homologues partageant des mandats et des objectifs communs. Cela a abouti à conclure de nombreux partenariats stratégiques et initiatives collaboratives, permettant la création de synergies durables qui nous propulseront vers la réalisation de résultats de développement durables et significatifs.





## 4.2 Partenariats de la SID en 2023

### 1. Comité de Coordination Technique (CCT).

La SID travaille en étroite collaboration avec des entités du Groupe de la BID, à savoir la SIFC et la SIACE, pour favoriser davantage des partenariats et une coopération intra-Groupe, grâce à des réunions régulières du CCT et des PDG des entités concernées.

NOMBRE DE TRANSACTIONS ET  
D'ENGAGEMENTS PARTAGÉS



RÉALISATION

**31**

OBJECTIF

**20**

**31**

ÉVÉNEMENTS CONJOINTS  
ONT ÉTÉ ORGANISÉS :  
PLUS QUE LE NOMBRE CIBLÉ  
(20 ÉVÉNEMENTS)

NOMBRE DE TRANSACTIONS DE LIGNES  
DE FINANCEMENT PARTAGÉES



RÉALISATION

**394** MILLIONS USD

OBJECTIF

**200** MILLIONS USD



NOMBRE DE PROGRAMMES-PAYS (PP) ÉLABORÉS DANS LE CADRE DE PROGRAMME DES PONTS COMMERCIAUX ARABO-AFRICAINS



RÉALISATION  
**7**

OBJECTIF  
**4**

(Égypte, Tunisie, Togo, Bénin, Sénégal, Mauritanie, Cameroun)

NOMBRE D'ACTIVITÉS CONJOINTES DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES – PHYSIQUES OU VIRTUELLES



RÉALISATION  
**13**

OBJECTIF  
**4**

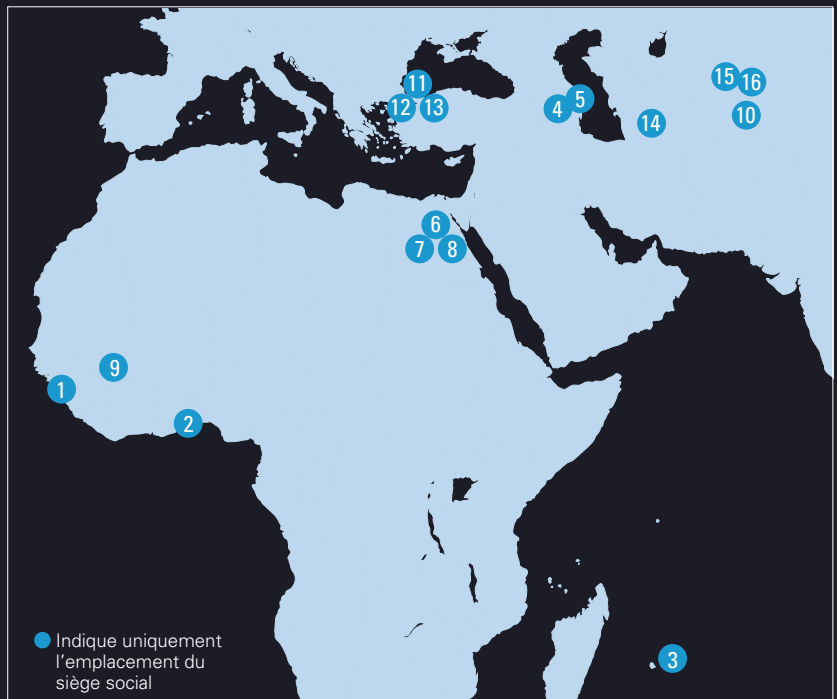
**7** PROGRAMMES NATIONAUX DÉVELOPPÉS DANS LE CADRE DE L'AATB : PLUS QUE LE NOMBRE CIBLÉ (4 PROGRAMMES)

MONTANT TOTAL DES TRANSACTIONS PARTAGÉES

RÉALISATION  
**16**

OBJECTIF  
**15**

- 1 Vista Bank (régional)
- 2 Banque de la CEDEAO pour l'investissement et le développement (EBID) (régional)
- 3 La Banque du commerce et du développement de l'Est et du Sud (BDD) (régional)
- 4 Rabitabank (Azerbaïdjan)
- 5 Turanbank (Azerbaïdjan)
- 6 Banque Misr (Égypte)
- 7 Albaraka Égypte
- 8 Banque nationale d'Égypte
- 9 Banque Malienne de Solidarité (Mali)
- 10 Eskhata (Tadjikistan)
- 11 Ziraat Katilim (Turquie)
- 12 Banque Vakıf Katilim (Turquie)
- 13 Golden Global Bank (Turquie)
- 14 Rysgal Bank (Turkménistan)
- 15 Mikrokreditbank (Ouzbékistan)
- 16 Asakabank (Ouzbékistan)



## 4.2 Partenariats de la SID en 2023 (a continué)

### 2. Nouveaux partenariats et protocoles d'accord sur le partage et le cofinancement des pipelines de projets



EMIRATES INTERNATIONAL INVESTMENT  
COMPANY (EIIC)



CAPITAL TRUST (MAROC)



OCP AFRIQUE



FONDS ITHMAR  
(MAROC)



POWER CEMENT (PAKISTAN)



LA SIFC



AL SALAM BANK ALGERIA



LE FONDS ISLAMIQUE DE SOLIDARITÉ POUR LE  
DÉVELOPPEMENT (FSDI)



LA BANQUE DE COMMERCE ET DE  
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET  
AUSTRALE (TDB)

### 3. Des engagements et des ateliers stratégiques avec les IFD, les BMD et les IFI relatifs aux possibilités de coopération renforcée dans les domaines suivants :

#### ● Possibilités de cofinancement et pipelines de projets



#### ● Partage des connaissances



L'ASSOCIATION DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS (ABEF)

> Sur les services consultatifs relatifs aux Soukous.



UNITED GULF FINANCIAL SERVICES-NORTH AFRICA (UGFS)

> Sur l'approfondissement de la compréhension des principes fondamentaux qui sous-tendent les Soukous en monnaie locale et sur l'importance d'établir un environnement juridique et réglementaire favorable dans le domaine des marchés de capitaux.



INVESTISSEMENT INTERNATIONAL BRITANNIQUE (BII)

> Sur le Programme de réponse à la sécurité alimentaire (FSRP) du Groupe de la BID et les défis courants en matière de sécurité alimentaire dans les pays membres.



ORGANISATION DE LA RÉUNION DE L'INTERNATIONAL DEVELOPMENT FINANCE CLUB (IDFC) SHERPA EN 2023

> En mars 2023, la SID a accueilli la réunion inaugurale des Sherpas de l'IDFC à Djeddah, en Arabie saoudite, réunissant les principales IFD du monde entier pour renforcer les efforts en faveur du développement durable et de la croissance inclusive. L'événement de deux jours comprenait des débats sur la finance durable, l'investissement d'impact et le rôle central du financement du développement dans la réalisation des ODD.

### 4.3 Faits saillants de l'événement en photos

La SID organise divers événements chaque année, et nous présentons ici une sélection de photos capturant les moments forts.

A gauche: Les professionnels de la SID en action, Renforçant leurs compétences et expertise grâce au programme de formation LEAP (leadership, excellence et développement professionnelle).



En haut: Un moment déterminant de partenariat : Ing. Hani Salem Sonbol aux côtés de Dr. Heba Ahmed, présentant fièrement l'accord signé relatif à l'initiative innovante des soukous du W'aaq en cash. Une alliance stratégique pour favoriser le développement et la solidarité économique.





Au milieu et en haut à droite : Le Sommet des PME arabes, Ing. Hani Salem Sonbol lors d'un discours sur le rôle du financement islamique dans la croissance régionale, en mettant l'accent sur les initiatives de la SID visant à promouvoir le développement durable et à renforcer les PME.

Ci-dessus : La SID a chaleureusement accueilli une délégation du ministère des Finances d'Oman, dans le but de partager des données sur nos services et explorer les futures collaborations. Reconnaissant pour cet échange et enthousiasmé pour les futurs projets de développement communs.



En haut: M. Osman Buyukmutlu, directeur de la stratégie au sein de la SID, rencontre M. Mahmut Asmali, président de l'Association des industriels indépendants et des hommes d'affaires de Turquie (MUSIAD) pour discuter des possibilités de partenariat.





A gauche : L'équipe de TI de la SID célèbre un exploit numérique, avec plus d'un million de documents désormais stockés en toute sécurité dans le cloud. Un grand pas vers l'excellence et la durabilité opérationnelle.

En haut à droite : La SID a accueilli la réunion inaugurale des sherpas de l'IDFC 2023 à Djeddah, en Arabie saoudite, réunissant des IFD de premier plan du monde entier pour renforcer les efforts en faveur du développement durable et de la croissance inclusive.

Au milieu et en bas à droite : Ing. Hani Salem Sonbol dirige une délégation de la SID au Maroc, forger des partenariats et explorer de nouveaux horizons de collaboration économique.





## 4.4 Récompenses et reconnaissance depuis la création

**L'opération de l'année des Marchés islamiques émergents de l'année 2022 pour le financement de 4 millions USDD en faveur du River Med Pharm en collaboration avec Asia Alliance Bank**

Islamic Finance News (IFN) 2023

**Le projet BRAVE a obtenu une mention honorable aux Global SME Finance Awards**

Global SME Finance Awards 2022

**« Meilleur contributeur à l'industrie de la Finance Islamique »**

AlHuda Centre of Islamic Banking & Economics 2021

**« La meilleure transaction de l'année au Koweït » pour les Soukook Niveau 2 de 300 millions USD de la banque Internationale de Koweït**

Islamic Finance News (IFN) 2021

**« l'Impact Social /SRI/ESG La meilleure transaction de l'année » pour les Soukook durables de 1,5 milliard USD de la BID**

Islamic Finance News (IFN) 2021

**« Cross-Border Deal of the Year » et « Pakistan Deal of the Year » 2019 pour la facilité de financement à deux devises pour le projet éolien de 50 MW de NASDA Green Energy**

Islamic Finance News (IFN) 2020

**« Contribution exceptionnelle à l'innovation financière responsable ESG Global 2019 »**

Capital Finance International (CFI) 2019

**« Le meilleur programme de développement du capital humain 2017 »**

Global Islamic Finance Awards (GIFA)

**« Opération souveraine de l'année 2016 »**

Islamic Finance News (IFN) 2017

**« Institution la plus remarquable pour sa contribution à la Finance Islamique »**

Kuala Lumpur Islamic Finance Forum (KLIFF) 2015

**« Opération Africaine de l'Année » pour son rôle dans l'émission du premier Soukook souverain de 100 milliards de FCFA de la République du Sénégal**

Islamic Finance News (IFN) 2015

**« Opération transfrontalière de l'année » pour son rôle dans l'opération Mourabaha de produits historiques de 100 millions USD avec Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ**  
Islamic Finance News (IFN) 2015

**« Prix d'excellence pour la contribution exceptionnelle au développement de la Finance Islamique dans le secteur privé »**  
The London Sukuk Summit 2015

**« Prix de l'économie islamique – Catégorie Monnaie et Finance »**  
Dubai Chamber of Commerce and Industry and Thomson Reuters 2015

**« Prix de la meilleure initiative de financement »**  
African Banker Magazine 2015

**« Meilleure banque de développement »**  
CPI Financial 2015

**« Prix d'excellence pour le développement du secteur privé islamique – MENA 2014 »**  
International Finance Magazine 2014

**« Meilleur fournisseur de crédit-bail islamique » et « Meilleur conseiller en finance islamique »**  
CMO Organization 2014

**« Prix de l'excellence commerciale de la banque islamique »**  
Acquisition International Magazine 2014

**« Banque islamique de l'année »**  
ACQ Global Awards 2014

**« Meilleur développeur du secteur privé – Moyen-Orient »**  
IAIR Awards on Global Economy and Sustainability 2014

**« Meilleure banque de développement »**  
CPI Financial 2014

**« Meilleure initiative financière islamique »**  
Tatweej Academy for Excellence Awards 2013

**« Prix de l'excellence institutionnelle 2012 »**  
The World Islamic Banking Conference (WIBC) 2012





# 5 Efficacité du développement (DE)

Atteindre l'efficacité du développement est fondamental pour la mission de la SID en tant qu'institution de financement. Cette section explique comment nous contrôlons et mesurons notre impact.

## 5.1 Développements en 2023

### 1. La SID a coorganisé la réunion annuelle des Indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO) à Londres avec la BERD.

Pour relever le défi de la diversité des systèmes de déclaration des IFD, les Indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO) ont travaillé depuis 2008 pour normaliser les indicateurs et alléger le fardeau des déclarations incombant aux clients communs. Depuis qu'elle a rejoint HIPSO en 2018, la SID fait partie d'un réseau croissant de 28 IFD, concourant à l'augmentation des indicateurs HIPSO de 38 à 162, alignés sur les ODD. Parmi les développements notables, citons la rédaction d'indicateurs d'impact communs (JII) en 2021 pour des thèmes transversaux tels que l'emploi, le genre et le climat. La JII représente une avancée majeure pour l'harmonisation des mesures d'impact et des rapports.

Dans ce contexte, la SID, en collaboration avec la BERD, a accueilli la réunion annuelle de l'HIPSO à Londres sur le thème "Tirer parti de l'HIPSO pour renforcer la gestion de l'impact". Cette réunion a mis l'accent sur l'utilisation de l'HIPSO

pour renforcer la gestion de l'impact, favoriser la collaboration et partager les connaissances relatives aux indicateurs, aux systèmes de gestion de l'impact et aux méthodologies d'évaluation. Y fut établie aussi une mise à jour sur les stratégies institutionnelles et la mise en œuvre de nouvelles mesures, en promouvant des rapports et l'apprentissage communs entre les institutions membres.

### **Les résultats de l'assemblée annuelle HIPSO 2023 s'établissent comme suit :**

- Compréhension commune des indicateurs nouvellement élaborés et améliorés.
- Mieux comprendre et évaluer la mesure dans laquelle les nouvelles dispositions sont utilisées dans les cadres d'impact des IFD.
- Souligner la façon dont le programme HIPSO est mis à profit pour l'investissement d'impact et comment il peut être utilisé pour influencer l'établissement de normes dans le domaine de l'investissement d'impact.
- Partage des connaissances sur les approches traditionnelles et novatrices de mesure des résultats et d'évaluation d'incidence pour les opérations du secteur privé.
- Renforcer le partenariat et la coopération entre les membres de l'HIPSO et les partenaires au sein du secteur privé.

Pour aller de l'avant, le rôle de l'HIPSO reste crucial dans l'intégration des meilleures pratiques pour le suivi de l'impact du développement, garantissant une disponibilité généralisée aux partenaires autres que des IFD. Au-delà des indicateurs, HIPSO favorise une culture de partage des connaissances et d'apprentissage entre les partenaires.



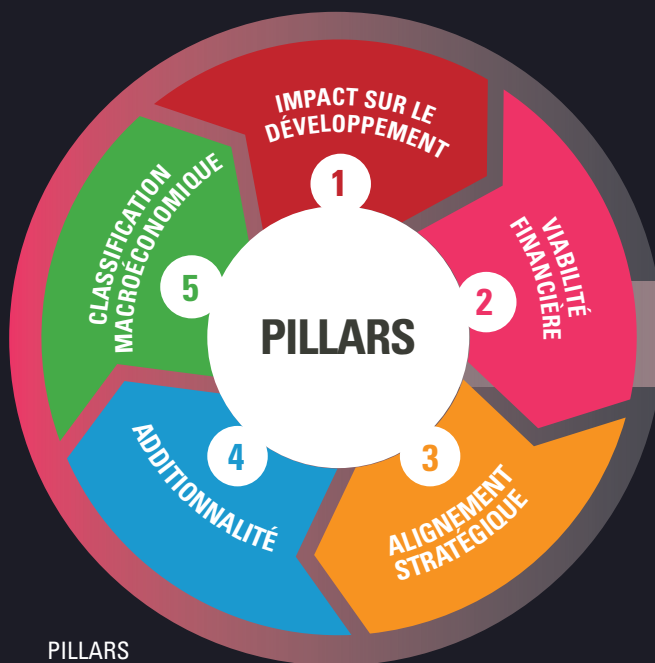


**LES INDICATEURS  
HIPSO SONT  
ÉGALEMENT ALIGNÉS  
SUR LES ODD.**



## 2. Introduction du système de notation de l'évaluation des projets (PAGS)

PAGS est un outil robuste et personnalisé qui aidera la SID à évaluer ses interventions non seulement du point de vue du risque, mais aussi à travers le prisme du développement. L'équipe de suivi et d'évaluation de la SID a mis au point la technique PAGS pour évaluer ses propositions potentielles en termes d'efficacité du développement, ce qui est une exigence pour la SID afin de s'assurer qu'elle distribue ses ressources de la manière la plus durable et efficace.



### PILLARS

- 1**
  - Les interventions sont évaluées par :
    - > Contribution globale à la réalisation des objectifs de développement durable
    - > Indicateurs harmonisés des opérations du secteur privé
- 2**
  - Analyse du rendement financier du projet
  - Modèle de cote de risque
- 3**
  - L'accent est mis, entre autres, sur :
    - > Création d'emplois
    - > Développement du secteur des PME
    - > Développement du secteur financier islamique
- 4**
  - La contribution unique de l'institution est évaluée loin de ce qui est disponible sur le marché en fonction de :
    - > Ajouts financiers
    - > Additionnalité non financière
- 5**
  - Les classifications des États membres sont élaborées par des équipes internes sur la base :
    - > Indice d'attractivité du marché
    - > Développement du secteur privé



## PRINCIPAUX AVANTAGES

1

FACILE À UTILISER

2

VISUALISER DES DONNÉES INTUITIVES

3

ÉVALUER L'IMPACT DE DÉVELOPPEMENT

4

AMÉLIORER LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

5

FACILE À METTRE À JOUR EN FONCTION DES BESOINS

## CYCLE DU PROJET

Etablissement et évaluation préliminaire

Visualisation

Evaluation finale

Approbation du Comité

Activation et paiement

Suivi et évaluation



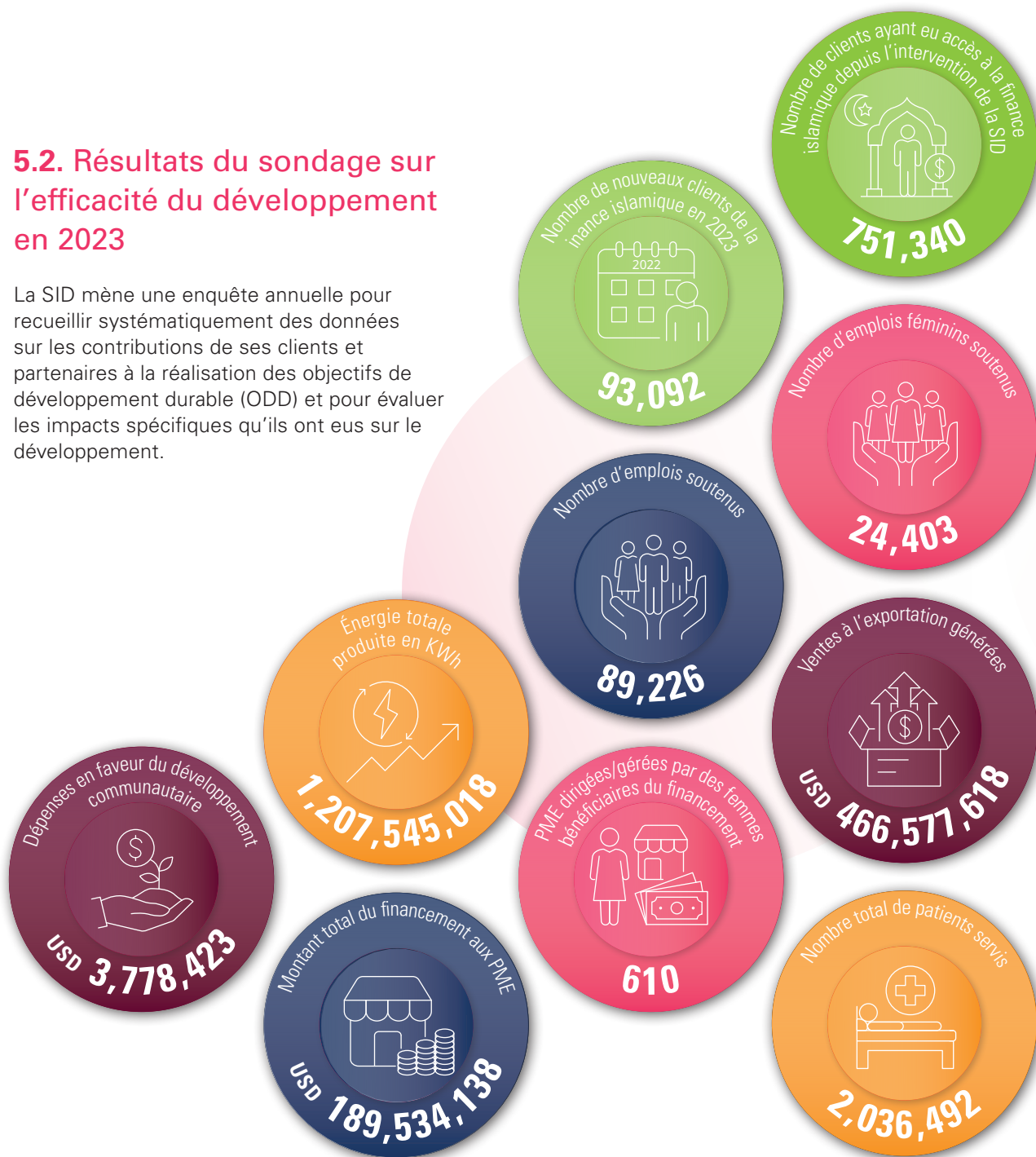
**PAGS**  
SYSTÈME  
D'ÉVALUATION DES  
PROJETS POUR  
APPUYER LA PRISE DE  
DÉCISIONS

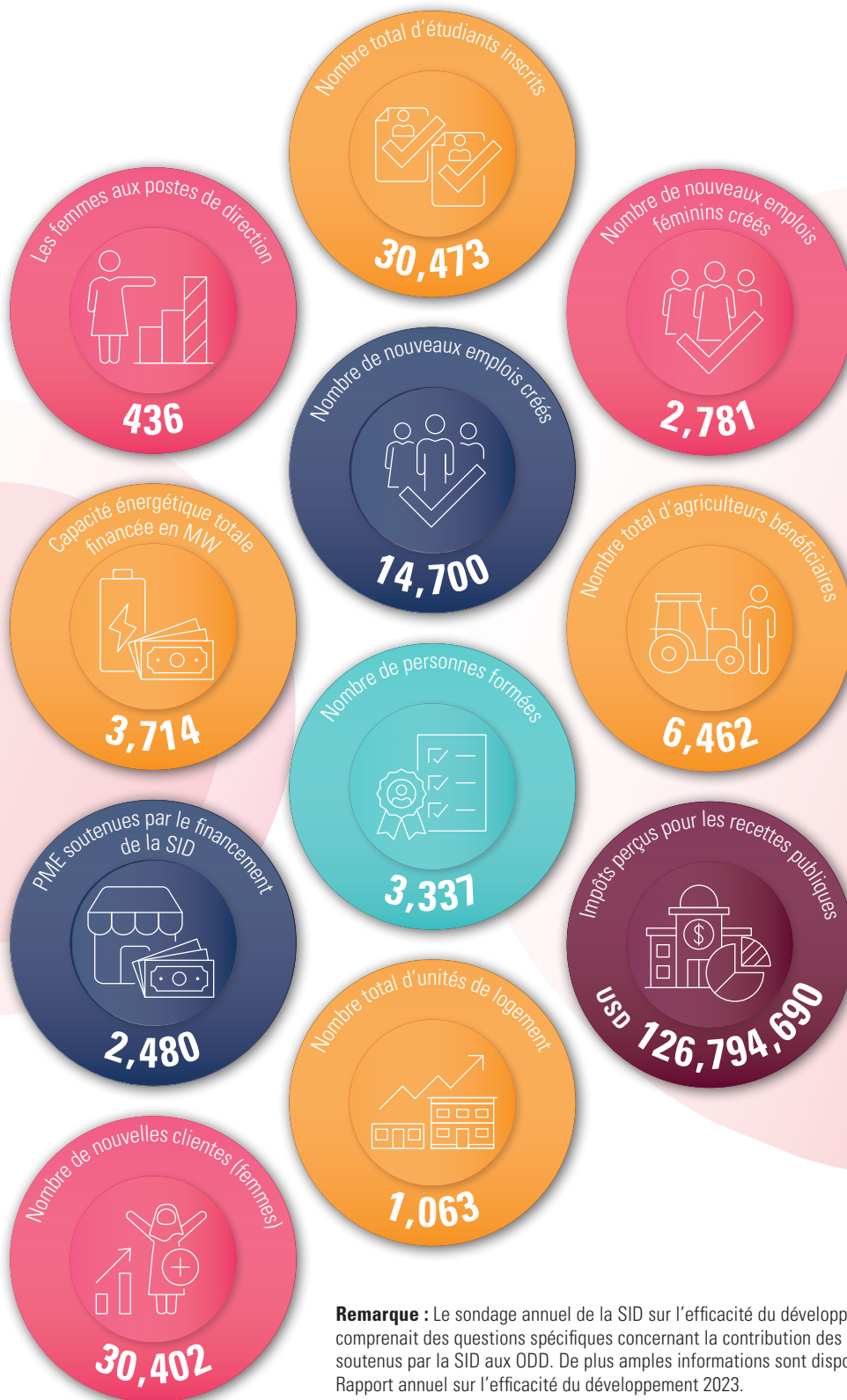
## Les objectifs du PAGS sont les suivants :

- Estimer l'impact sur le développement des interventions soumises pour approbation;
- Identifier les interventions qui maximisent l'impact de la SID sur le développement lors de l'évaluation;
- Fournir des preuves de l'efficacité et de la responsabilisation;
- Attribuer des cotes de rendement prévu en fonction de la mesure dans laquelle l'intervention vise à contribuer aux objectifs de la SID;
- Promouvoir et soutenir la mobilisation des clients et des partenaires à l'égard de l'impact et du rendement financier.

## 5.2. Résultats du sondage sur l'efficacité du développement en 2023

La SID mène une enquête annuelle pour recueillir systématiquement des données sur les contributions de ses clients et partenaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et pour évaluer les impacts spécifiques qu'ils ont eus sur le développement.



**LÉGENDE :**

- Inclusion de la finance islamique : jalons et faits saillants de 2023
- Autonomiser les femmes grâce à la finance islamique
- Soutenir les PME et la croissance financière
- Développement économique et communautaire
- Infrastructure et renforcement des capacités
- Formation et renforcement des capacités

**Remarque :** Le sondage annuel de la SID sur l'efficacité du développement comprenait des questions spécifiques concernant la contribution des projets soutenus par la SID aux ODD. De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport annuel sur l'efficacité du développement 2023.

# 6 Notre gouvernance

La SID se consacre aux principes de bonne gouvernance. Dans cette section, nous montrons comment la participation stratégique du Conseil d'administration, de la haute Direction et d'un effectif talentueux façonne une organisation axée sur l'autonomisation du secteur privé pour l'avenir.

## 6.1 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est la plus haute autorité de la SID, englobant pays membres et Institutions. Elle a pour principales fonctions l'élaboration des politiques qui régissent le travail de la SID et d'assurer la supervision générale de la société. L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration la latitude d'exercer tous les pouvoirs et prérogatives à elle dévolus, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale en vertu de l'Accord portant création de la SID.

## 6.2 Conseil d'administration (CA)

Le CA est principalement responsable de l'adoption des politiques, de la stratégie opérationnelle, du budget et de la conduite générale des activités de la SID dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est composé de dix membres et est présidé par le Président du Groupe de la BID. Parmi les autres membres figurent les représentants de la BID, des groupes Afrique, Asie et Asie-arabe, des Institutions financières publiques, et un membre permanent de l'Arabie saoudite (qui représente le plus important actionnaire après la BID).

Conformément à l'Accord portant création de la SID, le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire, lorsque l'activité de la Société l'exige, sous condition d'atteinte du quorum requis et fixé au moins aux deux tiers des voix des membres. Une réunion extraordinaire peut également être invoquée à tout moment par le Président ou à la demande de trois membres du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration nommés par la Banque doivent recevoir les voix de la Banque divisée en parts égales entre eux. Chaque membre du CA dispose, pour le vote, un nombre de voix comptées pour son élection, et auquel les membres électeurs de la SID ont eu droit.





Dr. Muhammad Al Jasser



Dr. Hamad Suleiman Al Bazai



M. Ismail Ali Manik



Dr. Rami Ahmad



M. Tamerlan Taghiyev



M. Wesam Jasem Al Othman



Mme. Moufida Jaballah Srarfi



Dr. Fahad M. Alturki



M. Abdulrahman Abdullah Alsakran



M. Hamad Madi Al-Hajri

Le CA est autorisé conformément au Règlement Intérieur de la Société à exercer tous les pouvoirs de celle-ci, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale, et à fixer des conditions et des procédures en vertu desquelles le Président du Conseil d'Administration peut soumettre différents types de problèmes selon une procédure accélérée.

#### Conseil d'administration jusqu'à la fin 2023

1. Dr. Muhammad Al Jasser  
(Président du Conseil d'administration)
2. Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
3. M. Ismail Ali Manik
4. M. Dr. Rami Ahmad
5. M. Tamerlan Taghiyev
6. M. Wesam Jasem Al Othman
7. Mme. Moufida Jaballah Srarfi
8. Dr. Fahad M. Alturki
9. M. Abdulrahman Abdullah Alsakran
10. M. Hamad Madi Al-Hajri



**IL A LE POUVOIR D'APPROUVER TOUTES LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT, D'EXAMINER LA PERFORMANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT EXISTANTS ET D'ASSURER LEUR ALIGNEMENT AVEC LE MANDAT DE DÉVELOPPEMENT DE LA SID.**



### 6.3 Comité Exécutif

Le conseil d'administration nomme un comité exécutif (CE) parmi ses membres qui agit en tant qu'organe de décision accélérée. Il a le pouvoir d'approuver toutes les opérations de financement et d'investissement, d'examiner la performance des investissements et des opérations de financement existants et d'assurer leur alignement avec le mandat de développement de la SID, d'examiner les progrès de la SID dans la réalisation de son mandat d'efficacité du développement, d'examiner et de recommander les plans d'affaires de la SID, d'examiner et de recommander le budget annuel de la SID en plus d'autres pouvoirs délégués au CE par le conseil d'administration.

Le Comité exécutif est composé de six membres au maximum, parmi lesquels deux sièges sont respectivement attribués de façon permanente au Président du Conseil d'administration et au représentant de l'Arabie saoudite. Les membres du CE changent chaque année, permettant à tous les membres du Conseil d'œuvrer au sein du comité.

#### **Membres du Comité exécutif du Conseil à la fin 2023**

1. Dr. Muhammad Al Jasser  
(Président du Conseil d'administration)
2. Dr. Fahad M. Alturki
3. Dr. Hamad Sulaiman Al Bazai
4. M. Ismail Ali Manik
5. M. Wesam Jasem Al Othman



## 6.4 Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération (CNR) vise à aider le CA à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en matière de rémunération et de ressources humaines. Le CNR est composé de quatre membres, dont un membre indépendant ayant une expertise et une formation pertinentes en gestion des ressources humaines. La composition du CNR est fondée sur la rotation annuelle des membres du CA.

### Comité de nomination et de rémunération du Conseil à la fin de 2023

1. M. Abdulrahman A. Al Sakran
2. M. Hamad Madi Al-Hajri
3. Mme. Mrs. Moufida J. Srafi

## 6.5 Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité

Le CA nomme un Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité (CAGC) parmi ses membres pour un mandat de trois ans. Le Comité exerce des responsabilités de surveillance à l'égard des fonctions d'audit, de gestion des risques et de conformité de la SID, et il soumet un rapport de ses constatations au CA. Le CAGC est composée de quatre membres : trois membres nommés du Conseil et un membre expert indépendant nommé par le CA. Les membres du comité siègent pendant les trois années complètes correspondant à leur mandat au CA.

### Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité à la fin 2023

1. Dr. Fahad M. Alturki (Président)
2. M. Tamerlan Taghiyev
3. M.. Wesam Jasem Al Othman
4. M. Saleh Mugbel Al Khalaf  
(Membre et Expert Indépendant)

## 6.6 Le Directeur Général

Le Directeur Général, sous la supervision générale du Président du Conseil d'Administration, gère l'activité quotidienne de la SID. Il est également responsable de la nomination des agents et du personnel de la société. Dans la limite autorisée par le CA, le Directeur Général approuve les financements et les investissements de la SID. Le Conseil d'Administration a nommé l'Ing. Hani Sonbol au poste de Président-directeur général par intérim de la SID le 16/02/1444H (12 septembre 2023).

## 6.7 Comité de Charia de la BID

En 2012, le Comité de Charia de la SID a été intégré à celui de la BID, formant le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Il est chargé de conseiller le Groupe de la BID sur la conformité à la charia de ses produits et transactions. Le comité est composé d'éminents universitaires suivants :

### Comité de charia du Groupe de la BID à la fin 2023

1. Dr. Mohammad Ali Ibrahim Al-Qari
2. Dr. Nizam Muhammad Saleh Yaqoubi
3. Dr. Aznan Hasan
4. Dr. Sa'id Adekunle Mikail
5. Mufti Muhammad Hassan Kalem



Ing. Hani Sonbol



M. Mohammed Ataur  
Chowdhury



M. Mohammad  
Asheque Moyeed



M. Omar  
Hashem



M. Osman  
Buyukmutlu



Dr. Mohammed  
Alyami



Dr. Mansur  
Noibi



M. Samer  
Babelli



M. Nourredine  
Lafhel



M. Hussam  
Abuaisheh



M. Abdullah  
Khatib



Dr. Muhammad  
Al Bashir Muhammad  
Al Amine



M. Nazih Al-Naser

## 6.8 La Direction de la SID

1. Ing. Hani Sonbol, PDG par intérim
2. M. Mohammed Ataur Chowdhury, Responsable, département des capitaux propres
3. M. Mohammad Asheque Moyeed, Directeur par intérim du département des services bancaires
4. M. Omar Hashem, Directeur de département des services et de la digitalisation et directeur par intérim des ressources humaines
5. M. Osman Buyukmutlu, Directeur du département de la stratégie
6. Dr. Mohammed Alyami, Directeur du Bureau d'efficacité du développement
7. Dr. Mansur Noibi, Directeur du département des affaires juridiques et de conformité
8. M. Samer Babelli, Directeur du département des finances
9. M. Nourredine Lafhel, Directeur du département de gestion des risques
10. M. Hussam Abuaisheh, Directeur du département d'Audit interne
11. M. Abdullah Khatib, Conseiller du PDG par intérim
12. Dr. Muhammad Al Bashir Muhammad Al Amine, Conseiller du PDG par intérim, en matière de la Charia
13. M. Nazih Al-Naser, Conseiller Principal du PDG par intérim

## 6.9 Changements des cadres supérieurs et intermédiaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et nouvelles embauches de la SID, les changements suivants ont eu lieu au sein des cadres supérieurs et intermédiaires de la SID au cours de 2023 :

1. M. Mohammed Ataur Chowdhury a été nommé responsable du département des capitaux propres à partir du 19 janvier 2023.
2. M. Nazih Al-Naser a été nommé conseiller principal du PDG par intérim à partir du 7 février 2023.
3. Dr. Mansour Noibi a été nommé directeur des affaires juridiques et de conformité à partir du 9 juillet 2023.

**LE DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES S'EST ENGAGÉ À SOUTENIR LE PARCOURS DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL EN OFFRANT DES OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE ET DE PROMOTION PERSONNALISÉES.**

## Création du Département du développement des ressources humaines

Le département du développement des ressources humaines a entrepris son parcours de transformation, dans la perspective de devenir un partenaire d'affaires, et un dynamo stratégique de motivation du Personnel et de promotion des affaires. La feuille de route de cette mutation s'étend sur trois ans, et comprend quatre initiatives stratégiques d'habilitation et de placement, de transformation des RH, de culture d'entreprise de la SID et de quick wins. A cet égard, le département a réalisé un nombre ambitieux de projets tout au long de l'année, et a conduit plusieurs mesures stratégiques, notamment le changement culturel, le renforcement de l'acquisition de talents, l'introduction de récompenses et de reconnaissance, la promotion du développement du rendement, le lancement de l'écoute stratégique, l'adoption d'un cadre de développement du leadership et l'élaboration de politiques et de lignes directrices à l'appui des initiatives.

En 2024, le Département s'est engagé à soutenir le parcours de développement du Personnel en offrant des opportunités d'apprentissage et de promotion personnalisées, pour améliorer la satisfaction au travail et la performance des affaires. Au cours de la prochaine année, il cherchera à soutenir l'Institution, en utilisant des activités de taille appropriée et l'évaluation des talents, pour favoriser les interventions d'apprentissage et de perfectionnement, qui fourniront au Personnel le soutien nécessaire pour exceller dans son travail. La promotion d'un environnement d'apprentissage continu, restera en tête de liste et des outils de formation numériques seront introduits. D'autres initiatives stratégiques seront également mises en œuvre, à savoir des programmes d'encadrement et de mentorat, le développement du leadership, la conception de la gestion de la relève, les récompenses et la reconnaissance, et l'intégration des valeurs culturelles en devenir, en plus de mesures de perfectionnement et requalification du Personnel de la SID, en vue d'optimiser le capital humain et stimuler la performance des affaires. En résumé, une communication constante, claire et continue restera au centre de l'ordre du jour, pour engager le Personnel dans cette voie.







# 7 Nos pratiques

La SID a mis en place des mécanismes institutionnels et de gouvernance pour garantir le strict respect des principes de la Charia, ainsi que pour maintenir la régularité, la transparence, l'intégrité et la légalité dans toutes ses activités, transactions et opérations. Comme nous l'expliquons dans cette section, notre principal engagement est de maintenir les normes les plus élevées de responsabilité et de transparence, de favoriser la confiance du public et d'assurer une efficacité optimale du développement.

## 7.1 Gestion des risques

La fonction de gestion des risques de la SID supervise la gestion du risque de crédit, les placements en actions, le marché, le fonctionnement et la reprise, assurant la viabilité financière de la SID et améliorant sa bonne réputation. La fonction soutient également le Plan stratégique en favorisant une connaissance approfondie des risques et des réponses efficaces à ceux-ci, en vue d'améliorer l'efficacité, de renforcer les synergies avec les entités du Groupe BID et de maintenir des relations positives avec les agences de notation de crédit et les parties prenantes.

Au milieu d'un paysage mondial dynamique, la fonction de gestion des risques de la SID est stratégiquement alignée sur les meilleures pratiques du secteur, ce qui contribue à améliorer son rendement et sa résilience. La fonction dirige l'élaboration d'un cadre complet de gestion des risques, y compris les politiques, les lignes directrices, les opérations et les systèmes de technologie de l'information. Des équipes spécialisées gèrent le portefeuille de la SID, en se concentrant sur la continuité des activités, la mesure proactive des risques, les rapports et l'atténuation. En 2023, la fonction de gestion des risques a réalisé des progrès importants en élaborant des politiques et des lignes directrices sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de tarification et

de la liquidité. L'accent continue d'être mis sur la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques complet, qui reflète un engagement envers des pratiques solides conformes aux objectifs de la SID, et l'amélioration de sa résilience dans un environnement de travail en évolution.

## 7.2 Conformité

S'appuyant sur la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et de connaissance de la clientèle du groupe de la BID, la SID s'engage fermement à veiller à ce que toutes ses activités soient régies par ses règles, procédures et lignes directrices strictes. Toutes les activités sont menées sur la base d'un examen rigoureux, d'une diligence raisonnable, d'un suivi et d'une surveillance à l'aide de systèmes de filtrage et de dépistage automatisés qui couvrent tous les principaux programmes de sanctions internationales, embargos, personnes politiquement exposées (PPE). Cette politique a été approuvée par le Conseil des Directeurs Exécutifs de la BID en 2019 et le Conseil de la SID l'avait adoptée en 2020. En outre, la SID tient compte de la dernière version des recommandations impartiales et apolitiques, d'entités internationales spécialisées comme le Groupe d'action financière (GAFI), sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; observe également les clauses de la Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme, et de la résolution no 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme instruments de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En tant que membre du groupe de la BID, la SID a également une politique

d'intégrité, de divulgation de l'information et des conflits d'intérêts, ainsi qu'une politique de dénonciation et de lancement d'alerte, relative à la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts.

Toutes les questions liées à la conformité sont confiées et traitées par une unité de conformité dédiée au sein de la SID, qui relève fonctionnellement de son PDG, laquelle présente des rapports semestriels au Comité d'Audit, de gestion de risques et de la conformité du Conseil d'Administration, et qui est responsable par ailleurs de:

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, manuels et procédures liés à la conformité, la supervision et le suivi de toutes les activités liées à la prévention
- La détection et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation à la conformité, et la fourniture de soutien et de conseils au haut staff de la SID. Ce qui a pour corolaire la garantie de l'identification, l'atténuation et l'évitement des risques de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.



**LA SID EST FERMENT  
DÉTERMINÉE À S'ASSURER  
QUE TOUTES SES ACTIVITÉS  
SONT RÉGIES PAR SES RÈGLES,  
PROCÉDURES ET LIGNES  
DIRECTRICES STRICTES.**

## LA MISSION DE L'ICD LA SID EST DE FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE DANS LES PAYS MEMBRES TOUT EN GARANTISSANT LA DURABILITÉ.

### 7.3 Audit interne

A la SID, l'audit interne est une cellule indépendante qui fournit des services d'assurance et de consultation, ce qui enrichit les objectifs de la Société. Relevant directement du Conseil d'Administration - par l'intermédiaire du Comité d'audit, des risques et de la conformité – ce département a continué en 2023 d'évaluer l'efficacité et l'efficience des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la SID.

Compte tenu de la mission de la SID consistant à favoriser une croissance inclusive dans les pays membres tout en assurant la durabilité, la fonction d'audit interne a continué d'évoluer au-delà de son rôle traditionnel de surveillance. Elle a fait d'importants progrès dans sa transition vers son nouveau statut de conseiller de confiance, offrant une vision et des perspectives incontournables pour atteindre les objectifs de la SID.

Tout au long de l'exercice 2023, l'Audit Interne avait collaboré étroitement avec divers

départements de la SID, afin de renforcer les mécanismes de gouvernance. Cela consistait en des examens approfondis et des propositions d'améliorations des processus pivots tels que le processus d'approbation du financement, ainsi que l'examen des politiques nouvelles et révisées de la SID. Ses projets ont également fourni des informations précieuses à la Direction, en particulier dans des domaines tels que les opérations de trésorerie, la gestion du risque de crédit et les investissements en capitaux propres.

Après avoir amélioré ses principaux processus et systèmes en 2023, la fonction d'audit interne prévoit d'orienter la plupart de ses efforts en 2024 vers l'évaluation du paysage des TI de la SID, en évaluant les efforts de la Société pour gérer les actifs en difficulté, ses canaux de communication ainsi que son modèle de supervision des filiales. La fonction continuera également d'entreprendre diverses initiatives pour améliorer ses aptitudes au service la SID dans les années à venir.

### 7.4 Les affaires juridiques

Le département des affaires juridiques a poursuivi avec constance son mandat consistant à appuyer et compléter la mission de la SID, en fournissant des services juridiques exacts, efficaces, efficients et opportuns, dans l'optique de préservation des intérêts de la SID. Le département a également géré avec succès tous les risques juridiques découlant des opérations de la SID, et des affaires institutionnelles (internes et externes), dispensé un soutien au niveau de l'organisation et des unités opérationnelles, et conseillé sur tous les projets, les opérations et les arrangements de la SID.

# 8 Annexes



## Annexe 1 : Glossaire des acronymes et abréviations

<b>AATB</b>	Programme des ponts commerciaux arabo-africains	<b>IFI</b>	Institution financière internationale
<b>APIF</b>	Fonds d'investissement des biens Awqaf	<b>IFNB</b>	Institution financière non bancaire
<b>AT</b>	Assistance technique	<b>IMFD</b>	Institution multilatérale de financement du développement
<b>AUM</b>	Actifs sous gestion	<b>LOF</b>	Ligne de financement
<b>BADEA</b>	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	<b>MENA</b>	Moyen-Orient et Afrique du Nord
<b>BID</b>	Banque islamique de développement	<b>MPME</b>	Micro, petite et moyenne entreprise
<b>BIO</b>	Société Belge d'investissement pour les pays en développement	<b>NPL</b>	Prêt non productif
<b>BMD</b>	Banque multilatérale de développement	<b>OCI</b>	Organisation de coopération islamique
<b>BOAD</b>	Banque ouest-africaine de développement	<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>BRAVE</b>	Aide à la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée	<b>OFID</b>	Fonds pour le développement international de l'OPEC
<b>CCG</b>	Conseil de coopération du Golfe	<b>PED</b>	Politique pour la mesure de l'efficacité du développement
<b>CED</b>	Cadre pour la mesure de l'efficacité du développement	<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>CEI</b>	Centrale électrique indépendante	<b>RAS</b>	Royaume d'Arabie saoudite
<b>EAIF</b>	Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente	<b>SIACE</b>	La Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
<b>FCC</b>	Fonds commun de créances	<b>SID</b>	Société islamique pour le développement du secteur privé
<b>FSID</b>	Fonds de solidarité islamique pour le développement	<b>SIFC</b>	Société internationale islamique de financement du commerce
<b>GCA</b>	Groupe de coordination arabe	<b>SRI</b>	Investissement éthique
<b>IDFC</b>	Club International de financement du développement	<b>TCAC</b>	Taux de croissance annuel composé
<b>IFD</b>	Institution financière de développement	<b>WFDPI</b>	Fédération mondiale des institutions de financement du développement



## Annex 2 : Approbations et décaissements depuis la création du SID

Pays	Approbations (millions USD)	Décaissements (millions USD)
Albanie	4.35	4.10
Algérie	27.00	-
Azerbaïdjan	135.20	111.86
Bahreïn	78.81	18.24
Bangladesh	571.54	399.71
Bénin	43.15	-
Brunei	3.66	-
Burkina Faso	40.44	67.36
Cameroun	60.04	50.57
Tchad	28.15	5.50
Côte d'Ivoire	204.40	83.11
Djibouti	4.00	4.00
Egypte	315.02	269.79
Gabon	25.21	-
Gambie	6.15	6.15
Guinée	14.64	12.99
Indonésie	98.80	80.77
Iran	101.86	36.31
Irak	0.00	-
Jordan	59.78	55.31
Kazakhstan	172.00	38.48
Koweït	64.13	64.13
Kirghizistan	46.90	22.09
Liban	0.00	-
Libye	49.00	10.00
Malaisie	102.66	100.55
Maldives	43.40	51.44
Mali	105.79	66.53
Mauritanie	73.99	57.70
Maroc	20.36	20.38
Mozambique	35.00	20.09
Niger	21.44	13.23
Nigéria	333.00	203.21
Sultanat d'Oman	0.00	0.00
Pakistan	274.93	131.98
Palestine	7.00	4.00
Qatar	0.00	-
Arabie Saoudite	551.35	360.11
Sénégal	197.90	196.59
Sierra Leone	6.00	12.00
Soudan	70.76	52.80
Suriname	2.00	-
Syrie	68.52	56.30
Tadjikistan	43.50	42.42
Togo	22.00	-
Tunisie	54.71	51.64
Turquie	621.51	359.63
Turkménistan	20.00	20.00
Emirats Arabes Unis	50.90	50.90
Ouganda	105.00	-
Ouzbékistan	632.96	525.18
Yémen	131.49	99.73
Régional/Mondial	1169.77	675.88
Regional/Global	1169.77	675.88
<b>Total</b>	<b>6920.19</b>	<b>4,512.77</b>

**Remarque :** Les décaissements vers certains pays peuvent sembler plus élevés que les approbations en raison de la mise en œuvre de projets régionaux ou mondiaux.

## Annexe 3 : Faits saillants financiers

	2023 (USD million)	2022 (USD million)
<b>Déclaration de revenus :</b>		
Revenu Total	141.55	112.43
Total des dépenses d'exploitation	50.81	42.86
Revenu net (perte)	9.31	12.87
<b>Bilan :</b>		
Actifs Liquides	1,765.77	2,045.84
Actifs Opérationnels nets	1,175.76	1,044.70
Autres actifs	44.95	65.31
Actifs détenus en vue de la vente	231.75	1.15
Total d'actifs	3,218.23	3,157.00
Emprunts et dettes à Long Terme	2,064.83	2,002.44
Fonds propres	1,153.40	1,154.56
<b>Ratios :</b>		
Rendements sur actifs	0.29%	0.41%
Rendements sur fonds propres	0.81%	1.11%
Dettes / fonds propres	179.02%	173.44%
Fonds propres / Actifs	35.84%	36.57%
Liquidité / Total d'Actifs	54.87%	64.80%

# Annexe 4 : Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2023

## Rapport du Commissaire aux Comptes Indépendant

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée générale y

Société islamique pour le développement du secteur privé

Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite

### Ci-après le Rapport d'audit des états financiers de la SID :

#### Notre opinion :

Nous avons audité les états financiers de la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la « Société »), et ses affiliées (le « Groupe ») qui comprennent les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le compte de Résultat consolidé, l'état de variation consolidé des capitaux propres des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice comptable au titre de 2023 ; ainsi que les notes annexes à ces états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent fidèlement, à tous égards, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que son compte de Résultats d'Exploitation, ses flux de trésorerie et les variations des capitaux propres des membres au titre dudit exercice, conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, élaborées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

Nous estimons que le Groupe s'est également conformé aux règles et principes de la Charia, tels qu'ils ont été déterminés par le Comité de la Charia du Groupe de la Banque Islamique de Développement (« GBID »).

#### Fondement de l'opinion :

Notre audit s'est déroulé en observance des normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI, et les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités - en vertu de ces normes - sont décrites en détail dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, tel qu'il a été exigé par le Code de déontologie de l'OCAIFI pour les Comptables et Commissaires aux comptes des Institutions Financières Islamiques (Code de l'OCAIFI), le Code de déontologie des Comptables professionnels (Code IESBA), le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, ainsi que par les règles éthiques - pertinentes et requises pour notre audit des états financiers - en vigueur dans la juridiction locale.

Nous avons aussi rempli nos autres responsabilités morales conformément à ces exigences et au Code de l'OCAIFI ; et estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Questions-clés de l'audit :

Ce sont celles qui - selon notre jugement professionnel - ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit dans leur ensemble, et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet. Nous ne donnons pas d'opinion sur ces questions. Pour chaque question-clé ci-dessous, notre description de la façon dont notre audit a traité la question, est fournie dans ce contexte.

Nous avons satisfait aux responsabilités décrites dans la section «Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers» objet de notre rapport ; y compris celles concernant ces questions. Par conséquent, notre audit a inclus la mise en œuvre de procédures conçues pour répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit - y compris celles mises en œuvre pour traiter les questions ci-dessous - constituent la base de notre avis sur les états financiers ci-joints.

# Deloitte.

Deloitte and Touche & Co  
Comptables agréés



**Waleed Bin Moha'd Sobahi**

Expert-comptable agréé

License No. 378

26 mars 2024

16 ramadan 1445 AH

Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite



# Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2023

Questions clés-de l'audit :	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit :
<p><b>Provision pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers :</b></p> <p>Au 31 décembre 2023, les actifs financiers du Groupe s'élevaient à 927.6 millions USD (2022), dont 816.6 millions USD représentant 29% du total des actifs. La provision pour pertes de crédit attendues («PCA») de 96.8 millions USD au 31 décembre 2023 (118.4 millions USD).</p> <p>La vérification des provisions pour dépréciation des actifs financiers est un domaine-clé digne d'intérêt, en raison de sa taille et de l'importance des estimations et des jugements utilisés pour classer les actifs financiers en diverses étapes, en déterminant les exigences en matière de provisions connexes, la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations issus des modalités de pertes de crédit attendues.</p> <p>Le Groupe comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA), pour un montant égal aux PCA de 12 mois (étape 1), ou aux PCA à vie (étape 2). Une provision pour les PCA à vie est requise pour un volet financier, si le risque de crédit y relatif a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>Les PCA sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle des pertes de crédit. Il s'agit de la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus au Groupe en vertu du contrat, et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir en raison de la pondération de plusieurs scénarios économiques futurs, actualisée au taux de profit effectif de l'actif. Le Groupe utilise des modèles statistiques pour les calculs des PCA, et les variables-clés utilisées sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD), et l'exposition en cas de défaut (ECD), telles que définies dans la note 3 des états financiers.</p> <p>La partie matérielle des actifs financiers est évaluée via l'augmentation significative du risque de crédit (ASRC), et l'évaluation des PCA. Pour ce faire, la direction doit saisir toutes les informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables lors de l'évaluation de ASRC ou au cours de l'évaluation des critères de dépréciation de crédit pour l'exposition. Le jugement de la Direction peut également intervenir dans les dérogations manuelles de tri par étapes conformément aux politiques du Groupe.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nous avons pu acquérir une compréhension du processus opérationnel des actifs financiers, celui de gestion du risque de crédit, de la politique de dépréciation et de pertes de crédit, et le processus d'estimation des provisions pour dépréciation des actifs des projets pour les contreparties et la méthodologie de modélisation des PCA. Nous avons aussi défini la conception et la mise en œuvre des contrôles pertinents au sein de ces processus.</li> <li>2. Notre conception et mise en œuvre de contrôles automatisés ou manuels, ont porté sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité des provisions pour dépréciation, et sur le type de gouvernance sur le suivi du modèle ; via des réunions clés de la Direction et des Comités, parties au processus d'approbation des provisions pour dépréciation des actifs des projets ;</li> <li>• les résultats du modèle;</li> <li>• la comptabilisation et l'estimation des provisions pour dépréciation.</li> </ul> </li> <li>3. Sur une base d'échantillonnage, nous avons choisi des actifs financiers et évalué : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification du ASRC par le Groupe (Étape 2), l'évaluation de la classification des créances douteuses (Étape 3), si les cas significatifs de dépréciation ont été identifiés en temps opportun, de même si les actifs financiers ont été classés en différentes étapes, et si la détermination des défauts/expositions - individuellement dépréciés - a été effectuée.</li> <li>• les informations prospectives intégrées dans les calculs de dépréciation, en impliquant nos spécialistes pour remettre en question les multiples scénarios économiques choisis et la pondération associée appliquée.</li> <li>• les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la dépréciation, tels que les flux de trésorerie futurs évalués, et les estimations de la période de recouvrement.</li> <li>• la méthode de calcul pratiquée et son degré de conformité aux exigences de la Norme Comptable Financière n° 30.</li> <li>• les ajustements post-modèle et les superpositions de gestion (le cas échéant), afin d'évaluer et ces ajustements et les facteurs qualitatifs dont le Groupe a tenu compte pour les comptabiliser, en cas de limites des données ou du modèle. Lorsque de tels ajustements postérieurs au modèle ont été appliqués, nous les avons rapprochés avec le modèle et le processus de gouvernance.</li> </ul> </li> </ol>



# Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2023

Questions clés-de l'audit :	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit :
<p>L'estimation des montants des PCA, pour les actifs de projets est effectuée par le biais des modalités des PCA, avec intervention manuelle limitée, cependant il est important que les modèles (PD, PCD, ECD et ajustements macroéconomiques) soient valides tout au long de la période de référence, et font l'objet d'un processus d'examen par un expert indépendant.</p> <p>Cette question a été considérée comme une question de vérification clé et la vérification a été axée sur cette question en raison de l'importance relative des actifs financiers et de la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations utilisés dans les modèles des PCA.</p> <p>Se reporter aux notes :</p> <p>N°3 : des états financiers pour la méthode comptable de dépréciation des actifs financiers</p> <p>N°26 : pour la déclaration des dépréciations</p> <p>N°31 : pour la proclamation des risques de crédit ainsi qu'aux principales hypothèses et facteurs considérés dans la détermination des PCA .</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Nous avons testé les modèles et les applications informatiques utilisés dans le processus de dépréciation de crédit, et vérifié l'intégrité des données utilisées comme entrées dans les modèles de dépréciation.</li> <li>5. Le Groupe a effectué une validation externe du modèle des PSA et PCD, y compris du modèle macroéconomique, au cours de la période de référence. Nous avons examiné ce processus de validation externe des modèles, et son impact sur les résultats de l'estimation de la dépréciation. Finalement, nous avons actualisé notre évaluation de la méthodologie et du cadre conçu et mis en œuvre par le Groupe pour déterminer si les résultats des modèles de dépréciation et les répartitions par étapes, paraissent raisonnables et reflètent les prévisions utilisées par le Groupe pour déterminer les conditions économiques futures, à la date de déclaration.</li> <li>6. Aussi, avons-nous fait appel à nos spécialistes pour nous aider à examiner les calculs du modèle, à évaluer les intrants connexes et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans le modèle des PSA, en particulier quant à la probabilité, la perte et l'exposition en cas de défaut. Les variables et scénarios macroéconomiques prévisionnels, les pondérations probabilistes, ainsi que les hypothèses utilisées dans les ajustements postérieurs au modèle, mentionnés ci-dessus.</li> <li>7. Nous avons rapproché le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers, vis-à-vis des exigences des normes comptables financières publiées par OCAIFI.</li> </ol>

# Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2023

## **Autres informations incluses dans le rapport annuel 2023 du Groupe :**

Il s'agit d'informations incluses dans le rapport annuel 2023 du Groupe - autres que les états financiers et le rapport de notre Commissaire aux comptes y afférent – relevant de La Direction . Ce rapport, établi par le Groupe, devrait être mis à notre disposition à une date postérieure au rapport du Commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas ces autres informations, et nous n'exprimerons aucune conclusion à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre tâche consiste à prendre connaissance d'autres informations identifiées ci-dessus, une fois disponibles ; et ce faisant, à déterminer si elles sont significativement incompatibles avec les états financiers, ou nos connaissances acquises lors de l'audit, ou à déceler tout caractère qui semble matériellement inexact.

## **Responsabilités de la Direction et du Staff chargé de l'établissement des états financiers :**

Ces états financiers et l'engagement du Groupe à fonctionner conformément aux règles et principes de la Charia, relèvent de la responsabilité de la Direction du Groupe, et des responsables de la gouvernance.

En ce sens, La Direction est dépositaire de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, en parfaite adéquation avec les normes comptables financières publiées par l'OCAIFI, et tout contrôle interne éventuel jugé nécessaire et apte à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une malencontreuse erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il est dévolu à la Direction d'estimer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de promulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'en utiliser le principe ; à moins que la Direction ait l'intention de liquider le Groupe, ou de mettre un terme à ses opérations, ou manque d'autres alternatives réalistes de substitution .

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser les rapports financiers du Groupe.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers**

Nous désirons obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies notables – consécutives à des pratiques frauduleuses ou de simples d'erreurs -, et de produire un rapport de Commissaire aux comptes contenant notre opinion. Cette assurance raisonnable reste d'un niveau élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué - conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, publiées par l'OCAIFI, et les normes internationales d'audit (ISA) - détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme manifestes si - individuellement ou globalement - on peut logiquement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI et l'ISA, nous émettons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel, tout au long de l'audit. Nous sommes par ailleurs parvenus à :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives – frauduleuses ou fortuites - dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude, est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur. Ainsi, la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le dépassement du contrôle interne.
- Acquérir des connaissances du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

# Etats Financiers Distincts et Rapport du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2023

- Évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées, et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la Direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe de continuité de l'exploitation, et - sur la base des éléments probants obtenus - relever s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute crucial sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Dans l'affirmative, nous serions tenus d'attirer l'attention - dans notre rapport de commissariat aux comptes - sur les informations y afférentes, figurant dans les états financiers ou - si ces informations sont insuffisantes - de modifier notre opinion. Nos conclusions restent donc fondées sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de commissariat aux comptes. Cependant, des événements ou des impératifs futurs éventuels, pourraient aboutir à l'obligation de cessation des activités du Groupe.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers retracent les opérations et autres événements sous-jacents, d'une manière présentant une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses constatations significatives, y compris les lacunes à fort impact du contrôle interne, que nous serions amenés à relever dans notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et les munissant de toute information relative aux relations - et éventuellement des réponses aux autres questions - qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de protection connexes.

A partir des questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui sont les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'année en cours, et qui constituent donc les questions-clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit - à moins que la loi ou la réglementation empêchent la divulgation publique de la question - ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous estimons qu'une question donnée ne devrait pas figurer dans notre rapport, vu ses retombées négatives, au détriment d'avantages d'intérêt public.

## Deloitte.

Deloitte and Touche & Co  
Comptables agréés



**Waleed Bin Moha'd Sobahi**

Expert-comptable agréé

License No. 378

26 mars 2024

16 ramadan 1445 AH

Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite



En cas d'incohérence ou de divergence entre la anglaise du document et le texte traduit, la version anglaise prévaudra.

# Etat de la Situation Financiere Consolide

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Actif</b>			
Espèces et quasi-espèces	5	211,626,831	340,089,159
Placements en marchandises et Wakala	6	32,003,709	52,328,824
Placements Soukook, capitaux propres et autres titres	7	1,522,141,542	1,653,425,384
Financement Mourabaha	8	377,580,442	84,881,396
Vente à tempérament	9	308,042,001	503,216,407
Ijarah muntahia bittamleek	10	230,226,148	214,902,872
Actifs de contrats Istisna'a	11	11,837,554	13,559,552
Placements en capitaux propres des membres	13	168,611,127	150,465,318
Investissement dans des actifs immobiliers	14	79,462,403	77,679,145
Autres actifs	15	44,954,308	65,306,049
		<b>2,986,486,065</b>	3,155,854,106
Actifs détenus en vue de la vente	36	231,745,208	1,150,000
<b>Actif, Total</b>		<b>3,218,231,273</b>	3,157,004,106
<b>Passif</b>			
Soukook émis	16	806,456,783	701,165,442
Financement Mourabaha des marchandises	17	988,996,298	1,060,692,762
Charges à payer et autres dettes	18	32,348,420	228,203,466
Passif au titre des prestations définies	19	15,688,696	11,191,013
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID	20	1,188,327	1,188,550
		<b>1,844,678,524</b>	2,002,441,233
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	36	220,154,623	-
<b>Passif, Total</b>		<b>2,064,833,147</b>	2,002,441,233
<b>Capitaux propres des membres</b>			
Capital-actions	21	1,587,552,837	1,586,736,446
Pertes accumulées	22	(456,122,577)	(463,969,550)
Réserve de la valeur juste		(31,122,505)	-
Gains/(pertes) actuarielles		3,309,288	(26,007,717)
(pertes)/gains actuariels		(398,825)	3,309,288
Réserve de couverture des flux de trésorerie		(3,868,846)	-
Autre réserve		3,632,433	4,839,279
Réserve pour conversion de devises		(11,854,928)	(13,038,845)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère</b>		<b>1,106,102,04</b>	1,092,287,833
Les participations sans contrôle		47,296,077	62,275,040
<b>Capitaux propres des membres, total</b>		<b>1,153,398,126</b>	1,154,562,873
<b>Passif et capitaux propres des membres, total</b>		<b>3,218,231,273</b>	3,157,004,106

# Compte de Resultat Consolide

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Opérations poursuivies</b>			
<b>Produit net</b>			
Produit de placements en marchandises		11,313,754	5,915,866
Produit de placements en Soukook	7.1	39,451,960	36,900,344
Produit d'actifs de financement	12	62,531,236	38,302,478
Produit de capitaux propres	13.2	19,299,213	14,862,476
Autres revenus	23	8,954,101	16,453,039
<b>Produit Total des opérations poursuivies</b>		<b>141,550,264</b>	<b>112,434,203</b>
Coût de financement		(74,530,313)	(42,989,788)
<b>Produit Net des opérations poursuivies</b>		<b>67,019,951</b>	<b>69,444,415</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges du Personnel		(39,208,720)	(36,455,244)
Autres charges administratives		(10,931,503)	(6,636,45)
Dépréciation		(670,271)	(8,064)
Amortissement		(1,840)	241,516
<b>Charges d'exploitation, total</b>		<b>(50,812,334)</b>	<b>(42,858,243)</b>
<b>Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur provenant des opérations poursuivies</b>		<b>16,207,617</b>	<b>26,586,172</b>
Perte de valeur	26	(11,544,266)	(6,327,004)
<b>Gain net pour l'exercice provenant des opérations poursuivies</b>		<b>4,663,351</b>	<b>20,259,168</b>
Produits de placements non conformes à la charia	20	223	19,262
Transfert vers le Fonds de solidarité de la SID	20	(223)	(19,262)
<b>Résultat net de l'exercice avant impôts provenant des opérations poursuivies</b>		<b>4,663,351</b>	<b>20,259,168</b>
Impôt sur le revenu		(899,798)	(160,443)
<b>Résultat net de l'exercice après impôts provenant des opérations poursuivies</b>		<b>3,763,553</b>	<b>20,098,725</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Activités abandonnées	36	5,550,272	(7,229,510)
<b>Gain net pour l'exercice</b>		<b>9,313,825</b>	<b>12,869,215</b>
<b>Attribuable à :</b>			
Actionnaires du Groupe mère		7,846,973	13,600,362
Les participations sans contrôle		1,466,852	(731,147)
		<b>9,313,825</b>	<b>12,869,215</b>

# Etat de Variation des Capitaux Propres des Membres Consolide

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Capital libéré USD	Pertes accumulées USD	Résultat net USD	Réserve de juste valeur USD	(gains)/ pertes Actuariels USD	Réserve de couverture des flux de trésorerie USD	Autres réserves USD	Réserve pour conversion de devises USD	Capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère USD	Les participations sans contrôle USD	Total USD
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	1,582,923,427	(477,569,912)	-	-	(26,007,717)	-	-	-	1,079,345,798	-	1,079,345,798
Augmentation du capital libéré	3,813,019	-	-	-	-	-	-	-	3,813,019	-	3,813,019
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61,356,736	61,356,736
Résultat net de l'exercice	-	-	13,600,362	-	-	-	-	-	13,600,362	(731,147)	12,869,215
Variation de la réserve de juste valeur	-	-	-	(25,588,785)	-	-	-	-	(25,588,785)	1,649,451	(23,939,334)
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	4,839,279	-	4,839,279	-	4,839,279
Réserve pour conversion de devises	-	-	-	-	-	-	(13,038,845)	-	(13,038,845)	-	(13,038,845)
Transfert aux pertes accumulées	-	13,600,362	(13,600,362)	-	-	-	-	-	-	-	-
Le gain actuariel pour l'année régimes de retraite (note 19.3)	-	-	-	-	29,317,005	-	-	-	29,317,005	-	29,317,005
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1,586,736,446</b>	<b>(463,969,550)</b>	<b>-</b>	<b>(25,588,785)</b>	<b>3,309,288</b>	<b>-</b>	<b>4,839,279</b>	<b>(13,038,845)</b>	<b>1,092,287,833</b>	<b>62,275,040</b>	<b>1,154,562,873</b>
Augmentation du capital libéré	816,391	-	-	-	-	-	-	-	816,391	-	816,391
Résultat net de l'exercice	-	-	7,846,973	-	-	-	-	-	7,846,973	1,466,852	9,313,825
Variation de la réserve de juste valeur	-	-	-	12,750,740	-	-	-	-	12,750,740	3,631,499	16,382,239
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	(1,206,846)	-	(1,206,846)	-	(1,206,846)
Réserve de couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(3,868,846)	-	-	(3,868,846)	-	(3,868,846)
Réserve pour conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-	1,183,917	1,183,917	(2,584,430)	(1,400,513)
Transfert aux pertes accumulées	7,846,973	(7,846,973)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'une filiale (note 36)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(15,523,127)	(15,523,127)
Distribution en espèces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,969,757)	(1,969,757)
Perte actuarielle pour l'exercice à partir du régimes de retraite (note 19.3)	-	-	-	-	(3,708,113)	-	-	-	(3,708,113)	-	(3,708,113)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1,587,552,837</b>	<b>(456,122,577)</b>	<b>-</b>	<b>(12,838,045)</b>	<b>(398,825)</b>	<b>(3,868,846)</b>	<b>3,632,433</b>	<b>(11,854,928)</b>	<b>1,106,102,049</b>	<b>47,296,077</b>	<b>1,153,398,126</b>



## Etat des Flux de la Trésorerie Consolidé

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Gain net de l'exercice		10,213,623	13,704,570
Ajustements pour :			
Produit attribué aux participations sans contrôle		(1,466,851)	731,147
Dépréciation et amortissement		24,432,644	24,949,578
Charges de perte de valeur /(reprise) pour actifs financiers	26	11,551,716	17,074,993
Gain sur la juste valeur des Placements en capitaux propres		74,530,313	43,002,141
Charges de financement	19	4,952,914	4,750,997
Provision pour les engagements de retraite		(17,991,414)	(13,395,384)
Perte sur la juste valeur des placements en Soukook		-	(520,687)
Gain / perte tiré des dérivés islamiques, net des pertes de change		(4,304,694)	(1,069,512)
		101,918,251	89,227,843
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Placements en marchandises et placements Wakala		10,778,980	152,901,183
Placements Soukook, capitaux propres et autres titres		133,021,586	(79,819,954)
Financement Mourabaha		(281,623,926)	31,348,299
Vente à tempérament		185,841,255	(192,101,385)
Ijarah muntahia bittamleek		(38,360,354)	(7,729,229)
Actifs de contrats Istisna'a		1,785,368	3,820,005
Placements en capitaux propres		971,304	133,232,913
Autres actifs		24,261,553	(25,339,512)
Charges à payer et autres dettes		(190,054,690)	181,082,150
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID		(223)	(31,572)
Trésorerie provenant des opérations		(51,460,896)	286,590,741
Coût de financement payé		(68,045,679)	(35,418,179)
Passif au titre des avantages sociaux payés		(4,163,344)	(3,965,731)
Impôt payé		(79,602)	(835,355)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation		(123,749,521)	246,371,476
<b>Opérations de placement</b>			
Investissement dans des actifs immobiliers		(1,783,258)	(77,679,145)
Actifs détenus en vue de la vente		(10,440,585)	(1,150,000)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'investissement		(12,223,843)	(78,829,145)
<b>Opérations de financement</b>			
Produits de Soukook émis		104,489,691	-
Produits du financement Mourabaha de marchandises		657,200,000	587,439,787
Remboursement du financement Mourabaha de marchandises		(741,200,000)	(626,631,316)
Dotation au capital-actions		816,391	3,813,019
Participations sans contrôle		(14,978,963)	62,275,040
Trésorerie nette affectée aux opérations de financement		6,327,119	26,896,530
<b>(Baisse)/hausse nette des espèces et des quasi-espèces</b>		<b>(129,646,245)</b>	<b>194,438,861</b>
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		340,089,159	158,689,143
Réserve pour conversion de devises		1,183,917	(13,038,845)
<b>Espèces et quasi-espèces a la cloture de l'exercice</b>	5	<b>211,626,831</b>	<b>340,089,159</b>

## Etat de Changements des Actifs hors Bilan sous Gestion Consolide

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	1 janvier, 2022	Additions	Cessions/ retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2022
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	43,900,000	389,800,000	(433,700,000)	-	-
<b>Total</b>	<b>43,900,000</b>	<b>389,800,000</b>	<b>(433,700,000)</b>	-	-

	1 janvier 2023	Additions	Cessions/ retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2023
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	-	246,200,000	(246,200,000)	-	-
<b>Total</b>	-	<b>246,200,000</b>	<b>(246,200,000)</b>	-	-

Le Groupe a conclu un accord sous forme d'une Wakala avec une institution financière pour laquelle elle fournit des services de gestion de placements et agit à titre d'agent. Le Groupe n'est exposée à aucun rendement variable sur l'investissement de ces fonds et, par conséquent, ne contrôle pas ces fonds. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise pas ces fonds dans son état de la situation financière. Aucun montant n'était impayé à l'égard de cet accord à la fin de 2023. Durant l'année, le Groupe a gagné 96.000 USD (2022 : 289.000 USD) comme rémunération d'agent. La rémunération est convenue dans le cadre de l'accord-cadre entre la Société et l'institution financière.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolides

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 1. Organisation et opérations

La Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la SID), est une institution internationale spécialisée. Elle a été créée en vertu d'un accord signé et ratifié par ses membres fondateurs ; et a commencé ses activités après la réunion inaugurale de son Assemblée Générale tenue le 6 RabiThani 1421 (8 juillet 2000).

Selon les termes de l'Accord portant sa création, sa mission est de promouvoir - dans le respect des principes de la Charia - le développement économique des pays membres, en encourageant et concourant à la création, la croissance et la modernisation d'entreprises privées produisant des biens et des services, afin de soutenir les efforts de développement déployés par la Banque Islamique de Développement (« BID »).

La Société Mère, en tant qu'institution financière multilatérale, n'est soumise à aucune autorité réglementaire externe. Elle fonctionne conformément au Contrat, aux règles et règlements internes approuvés. La Société Mère exerce ses activités commerciales à travers son siège social sis à Djeddah, en Arabie Saoudite.

Les principales activités du Groupe mère et de ses filiales (collectivement le « Groupe ») sont un large éventail de services financiers, y compris les services aux particuliers, aux entreprises, aux services bancaires d'investissement, aux services bancaires privés et au développement immobilier.

## 2. Bases de préparation :

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'audit pour les Institutions Financières Islamiques (OCAIFI), et aux règles et principes de la Charia, édictés par le Comité de Charia du Groupe de la BID. Concernant les aspects non couverts par les normes de l'OCAIFI, la Société applique les normes internationales d'information financière (IFRS), du Conseil des normes comptables internationales (IASB) et leurs interprétations, publiées par le Comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (IFRIC) de l'IASB, à condition de ne pas contrevenir aux règles et principes de la Charia, tels qu'institués par le Comité correspondant du Groupe de la BID.

Durant l'exercice clos au 20 Dhoul-Hijja 1434 (3 novembre 2013), la Société avait adopté de manière anticipée les modifications à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » relatifs aux « Entités d'investissement » ainsi que les modifications subséquentes apportées à la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », et à la norme IAS 27 « États financiers individuels » (les « Modifications »), entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2015. De ce fait, elle avait cessé de publier des états financiers consolidés, et avait suivi les dispositions transitoires énoncées dans les Modifications aux normes IFRS 10 et 12, pour autant qu'elles se rapportaient à l'adoption des Modifications relatives aux entités d'investissement.

En 2022, le Conseil d'Administration - sur la base de la réévaluation par la Direction du modèle d'affaires de la Société, à la lumière de la définition d'entité d'investissement selon la norme IFRS 10 - avait décidé de révoquer le statut d'entité d'investissement à compter du 1er janvier 2022, et par conséquent, la Société cessa d'utiliser les modifications aux normes IFRS 10 et IFRS 12.

Conformément à la décision ci-dessus, la Société est tenue de se conformer aux exigences de la norme FAS 23 - « Consolidation », en vertu de laquelle la Société fut tenue de préparer des états financiers consolidés à compter du 1er janvier 2022 (date d'entrée en vigueur de la décision). Comme la Société cessa d'être une entité d'investissement, ce changement de statut fut comptabilisé comme une « acquisition réputée » des filiales et associés de la Société, comme suit :

- l'entité appliqua les exigences en matière de regroupement d'entreprises, à toute filiale qui a déjà été évaluée à la juste valeur par le biais du gain ou de perte ;

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

- la date du changement de statut (c.-à-d. la date à laquelle la Société cessa d'être une entité d'investissement) a été considérée comme la date d'acquisition réputée pour ces filiales et associés; et pour l'évaluation de tout écart d'acquisition ou gain découlant d'un achat à prix réduit ;
- toutes les filiales de la Société ont été consolidées conformément aux exigences générales de la norme FAS 23, à partir de la date du changement de statut dans les présents états financiers consolidés. De même, toutes les sociétés associées ont été mises en équivalence, en observance des exigences générales de la norme FAS 24 à compter de la date de changement de statut dans ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers consolidés de la Société (« société mère ») et des filiales suivantes (collectivement le « Groupe ») dans lequel la société mère exerce un contrôle et a donc été consolidée dans les présents états financiers consolidés ligne par ligne en combinant des éléments d'actif, de passif, de revenu et de charges similaires de la société et de ses filiales :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2023	2022
Azerbaijan Leasing Company Limited	Azerbaïdjan	Crédit-bail	100	100
ICD Asset Management Limited	Malaisie	Gestion d'actifs	100	100
Islamic Banking Growth Fund	Malaisie	Fonds capital-investissement	100	100
Taiba Leasing	Ouzbékistan	Crédit-bail	100	100
Tamweel Africa Holding	Sénégal	Banque	100	100
Ijara Management Company	Arabie Saoudite	Services consultatifs	100	100
Tahfeez United Company Limited (anciennement Capitas Group)	Arabie Saoudite	Crédit-bail	100	100
Taiba Titrisation SA	Sénégal	Services consultatifs pour Soukouks	100	100
ASR Leasing LLC	Tadjikistan	Crédit-bail	67	67
Al Majmoua Al Mauritania	Mauritanie	Immobilier	53	53
Ewaan Al Fareeda Residential Co.	Arabie Saoudite	Immobilier	50	50
Taha Alam Sdn Bhd	Malaisie	Services du Hajj & Umra	50	50

Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de déclaration que celle de la Société Mère, selon des méthodes comptables cohérentes. Tous les soldes, transactions, produits, charges, bénéfices et pertes intra-groupe, ont été annulés en totalité lors de la consolidation. Les filiales furent entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle fut transféré à la Société, le 1er janvier 2022 en l'occurrence ; en raison de la révocation du statut d'entité d'investissement et continuent de l'être, jusqu'à la date à laquelle le contrôle aura cessé, ou que la filiale aura été classée comme détenue en vue de la vente. Dans ce cas de figure, les actifs et les passifs sont retirés ligne par ligne, et présentés comme actifs et passifs détenus en vue de la vente, en un seul poste de l'état de la situation financière. Le contrôle est rendu effectif lorsqu'il concerne pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'entreprise, et qu'il remplit dûment les deux conditions suivantes :

- Elle est directement exposée à des rendements variables (négatifs et positifs, respectivement) et y a droit ;
- Elle a la capacité d'influer sur ces rendements, grâce à son pouvoir de régir les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin de tirer profit de ses activités.

La participation sans contrôle dans l'actif net d'une filiale est comptabilisée séparément dans les capitaux propres des membres du Groupe. Dans le compte de Résultat Consolidé, la participation sans contrôle est incluse dans le Résultat Net et indiquée séparément de celle des actionnaires.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les participations sans contrôle comprennent le montant de ces participations à la date du regroupement initial d'entreprises, et leur part dans les variations des capitaux propres des membres, depuis la date du regroupement. Les pertes applicables à la participation sans contrôle, au-delà de celle dans les capitaux propres d'une filiale, sont imputées sur les intérêts du Groupe ; sauf dans le cas où la participation sans contrôle revêt une obligation contraignante, et peut donner lieu à un investissement supplémentaire pour couvrir les pertes.

Les transactions sans contrôle sont gérées de la même manière que les transactions avec des parties externes. La vente de participations à des participations sans contrôle entraîne un gain ou une perte comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les changements de participation dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme une opération sur capitaux propres.

La préparation des états financiers exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs. Elle sous-entend également que la Direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Les domaines où le degré de jugement ou de complexité est plus élevé, et les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont répertoriés dans la note 4.

Les états financiers sont préparés conformément à la convention sur les coûts historiques, à l'exception des éléments suivants contenus dans l'état de la situation financière :

- Autres investissements évalués à la juste valeur au moyen de capitaux propres;
- Les swaps de taux de profit et de devises évalués à la juste valeur.
- Les investissements en Soukook évalués à la juste valeur au moyen de capitaux propres
- Le plan d'avantages postérieurs à l'emploi est mesuré au moyen du calcul de la valeur actualisée actuarielle fondée sur la méthode du crédit unitaire projeté.

Ces états financiers sont chiffrés et établis en dollars américains (« USD »), qui est également la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Ci-après un résumé des principales politiques comptables du Groupe :

### **Transactions et soldes :**

Les opérations monétaires et non monétaires, libellées ou nécessitant un règlement dans une devise étrangère, sont converties en dollars américains (« USD ») aux taux de change au comptant, aux dates de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont retransmis au taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les écarts de change résultant de la reconstruction d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat séparé en gains/pertes de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur (y compris les prises de participation), sont transférés dans l'unité de compte au taux de change au comptant à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de ces placements sont comptabilisés dans le compte de réserve de juste valeur sous les capitaux propres des membres.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions, et de la conversion aux taux de change de fin de période des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur, comme certains placements comptabilisés à leur juste valeur par capitaux propres, sont inclus dans la réserve de juste valeur des placements.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe ayant une devise fonctionnelle différente de la devise de référence (Dollar US ) sont convertis dans cette dernière comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté, sont convertis au taux de clôture à la date de l'état en question ;
- Les produits et charges de chaque compte de Résultat, sont convertis aux taux de change moyens (à moins que cette moyenne ne soit pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme une composante distincte des fonds propres

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion de l'investissement net dans des opérations à l'étranger, et des instruments de financement et autres instruments de change désignés comme couvertures de ces investissements, sont portés aux capitaux propres. Les pertes de conversion consécutives à une dévaluation ou une dépréciation importante (autre que temporaire) de la monnaie de l'investissement net dans une opération étrangère, lorsque cette dernière est convertie au taux de change au comptant à la date de l'état consolidé de la situation financière, sont comptabilisés en premier lieu comme une charge sur tout solde créditeur sur la composante séparée des capitaux propres, et tout montant restant est comptabilisé comme une perte dans le compte de Résultat Consolidé. Lorsqu'une opération étrangère est partiellement cédée ou vendue, les écarts de change enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé, dans les rubriques du gain ou de la perte à la vente.

Le Goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont traités comme des actifs et des passifs de la dite entité, et convertis au taux de clôture.

## 3. Resume des principales politiques comptables

### Espèces et quasi-espèces :

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les placements en marchandises via des institutions financières, dont l'échéance est de trois mois au plus à la date d'acquisition.

### Placements en marchandises et Wakala :

Les placements en marchandises sont effectués par le biais d'institutions financières, et utilisés pour l'achat et la cession de produit avec un bénéfice fixe. L'achat et la vente de produits sont délimités par les termes de l'accord entre la Société et d'autres institutions financières. Les placements en marchandises sont initialement comptabilisés au coût réel - y compris les charges d'acquisition liées au placement - et évalués par la suite au coût amorti, minoré de toute dépréciation.

Le placement Wakala est un accord par lequel une partie (le «Muwakkil» / «le mandant») donne mandat à un agent d'investissement (le «Wakeel» / «mandataire»), afin d'investir ses fonds (le «Capital Wakala») sur la base d'un contrat Wakala (la «Wakala»), en contrepartie de commissions spécifiées. Ces frais de la Wakala peuvent être une somme forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital y afférent. Le Wakeel décide des investissements à effectuer à partir du capital Wakala, dans le respect des termes de l'accord de la Wakala. Cependant, le Wakeel supportera seul la perte en cas de faute, de négligence ou de violation des ou de l'un des termes de l'accord de la Wakala, de son fait exclusif .

### Mourabaha :

Les financements de la Mourabaha sont des accords par lesquels la Société cède à un client - au coût plus le bénéfice - un produit ou un bien, qu'elle avait acheté et acquis sur la foi d'une promesse d'achat par le client



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### **Financement de la vente à tempérament :**

La vente à tempérament est un contrat de vente dont les remboursements sont effectués en versements sur une période préalablement convenue. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue, sans aucune exigence de divulgation du coût réel.

### **Ijarah Muntahia Bittamleek : (Location avec transfert de propriété)**

Il s'agit de biens achetés par la société - à titre individuel ou conjointement avec d'autres entités - puis loués aux bénéficiaires pour utilisation, conformément à un accord d'Ijarah Muntahia Bittamleek. Selon les termes dudit accord, la propriété des biens loués est transférée aux bénéficiaires à l'expiration de la période de crédit-bail, et après règlement de l'intégralité du montant convenu. Le transfert de propriété d'un actif peut s'effectuer par transfert de contrôle (comportant des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs) en vertu d'un contrat, comme suit :

- Contrat de vente : après la fin du terme Ijarah.
- Contrat de donation : après la fin de la durée du contrat.
- Contrat de vente de la propriété proportionnelle pendant la durée de l'Ijarah.

### **Actifs liés à l'Istisna'a :**

L'Istisna'a est une convention conclue entre la Société et un client, en vertu de laquelle la première cède au client un bien fabriqué ou acquis par l'acheteur pour le compte de la Société, selon des spécifications et à un prix convenu d'avance. Après la réalisation du projet, l'actif Istisna'a est transféré au compte de créances d'Istisna'a.

### **Placements :**

Les placements de la Société sont classés par catégories comme suit

#### **i) Filiales :**

Une entité est considérée comme filiale de la Société, si cette dernière peut exercer un contrôle sur l'entité. En question. Le contrôle concerne le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles, dans l'objectif de tirer un bénéfice de ses transactions. Il est supposé effectif, lorsque la Société détient -directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales - au moins 50% des droits de vote dans l'entité filiale ; à moins qu'il ne soit possible d'apporter une preuve claire du contraire. Par ailleurs, le contrôle peut également s'exercer en vertu d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité, ou avec cette dernière même, indépendamment du niveau de participation de la Société à son capital.

#### **ii) Entreprises associées :**

Une entité est considérée comme associée de la Société, si celle-ci peut exercer une influence importante sur la dite entité. Une influence importante est présumée exister si la Société détient - directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales - 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité, à moins que ce soit explicitement démontré autrement. Cependant, l'influence significative peut également s'opérer, par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité, ou avec l'entité elle-même, sans tenir compte du niveau de la participation de la Société au capital de l'entité concernée. Les investissements dans des entreprises associées doivent être évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans le coût (y compris les coûts de transaction directement liés à l'acquisition d'une société associée). L'investissement du Groupe dans les sociétés associées comprend le Goodwill (net de toute perte de valeur cumulée), identifié lors de l'acquisition.

#### **iii) Autres Placements en capitaux propres :**

Les entités échappant à l'influence significative ou au contrôle important de la Société, sont classées comme d'autres placements en capitaux propres. Les placements en capitaux propres sont destinés à être détenus à long terme et peuvent être cédés - en réponse à des besoins de liquidité - aux variations des prix du marché ou dans le contexte global des activités de développement de la Société. Par conséquent, la Société a choisi d'exprimer tous ses placements en capitaux propres, à leur juste valeur au moyen de ses capitaux propres.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## **Investissements cotés évalués à la juste valeur des capitaux propres des membres :**

Initialement et postérieurement, ces investissements sont évalués à la juste valeur marchande, les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de leur juste valeur, sont comptabilisés directement dans la réserve de juste valeur, sous les capitaux propres des membres ; jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou considéré comme déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulatifs -précédemment enregistrés au titre des capitaux propres des membres - sont imputés au compte de Résultat consolidé.

## **Placements non cotés en capitaux propres et en fonds évalués à la juste valeur via les capitaux propres des membres :**

Les placements non cotés en capitaux propres à la juste valeur déterminée par des évaluateurs indépendants, les gains/pertes de juste valeur sont déclarés en réserve de juste valeur en capitaux propres. S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie, le montant de la dépréciation est évalué comme l'écart entre la valeur comptable du placement et sa valeur recouvrable attendue. Les pertes de valeur constatées dans un compte de Résultat sont annulées au moyen de l'état de variation des capitaux propres des membres. Après la désignation initiale, la Société ne doit pas reclasser les placements dans des titres de capitaux propres, dans ou hors de la juste valeur au moyen de son état des variations dans la catégorie de capitaux propres des membres.

Tous les autres placements (à l'exclusion de ceux comptabilisés à la juste valeur au moyen d'un compte de Résultat) sont évalués pour dévalorisation conformément à l'approche de dépréciation.

## **Regroupements d'entreprises :**

Les acquisitions d'entreprises sont comptablement enregistrées selon la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur - laquelle est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe - ; les dettes encourues par le Groupe envers les anciens propriétaires de l'acquis, et les participations émises par le Groupe en échange du contrôle de l'acquis. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat comme étant engagés.

A la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des :

- Actifs ou passifs d'impôts différés et ceux afférents aux régimes d'avantages sociaux alloués aux employés, comptabilisés et évalués conformément à la norme internationale de comptabilité : IAS 12 - Impôts sur le revenu et IAS 19 - Avantages sociaux aux employés.
- Passifs ou instruments de capitaux propres liés aux accords de paiement en actions de l'acquéreur, ou aux accords de paiement en actions du Groupe conclus pour remplacer les accords de paiement en actions de l'acquisition, qui sont évalués conformément à la norme IFRS 2 : Paiements en actions à la date d'acquisition (voir ci-dessous)
- Actifs (ou groupes de cession) classés comme détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et les Activités Abandonnées, évalués quant à eux conformément à cette norme.

Le Goodwill est mesuré comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation sans contrôle dans l'acquisition, et la juste valeur de la participation de l'acquéreur, précédemment détenue dans l'acquisition (le cas échéant) sur les montants nets à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si, après réévaluation, le montant net - à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et du passif assumé - dépasse la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation sans contrôle dans l'acquisition et la juste valeur de la participation antérieure de l'acquéreur dans l'acquisition (le cas échéant), l'excédent est immédiatement imputé au compte de Résultat à titre de gain d'achat à rabais.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans un regroupement d'entreprises, comprend une contrepartie conditionnelle, cette dernière est mesurée à sa juste valeur à la date d'acquisition, et incluse dans la contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui sont considérées comme des

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ajustements de la période d'évaluation, sont ajustées rétrospectivement, avec les ajustements correspondants par rapport au Goodwill. Les ajustements de la période de mesure découlent de renseignements supplémentaires obtenus - au cours de la « période de mesure » (qui ne peut pas dépasser un an à compter de la date d'acquisition) - sur les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation subséquente des variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, qui ne sont pas admissibles à titre de rajustement pour la période d'évaluation, dépend de la façon dont la contrepartie conditionnelle est classée. Si elle est considérée comme une valeur nette, elle n'est pas réévaluée aux dates de déclaration subséquentes, et son règlement subséquent est comptabilisé dans la valeur nette. L'autre contrepartie conditionnelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de déclaration subséquentes, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au compte de Résultat.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations antérieures du Groupe dans l'entité acquise, sont réévaluées à sa juste valeur à la date d'acquisition, et le gain ou la perte qui en résultent le cas échéant, sont imputés au compte de Résultat. Les montants provenant de participations dans l'acquisition avant la date d'acquisition, qui ont été précédemment comptabilisées dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat, lorsque ce traitement serait approprié si ces participations étaient cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète, à la fin de la période de déclaration au cours de laquelle il se produit, le Groupe déclare des montants provisoires pour les postes objet de la comptabilisation incomplète. Ces montants provisoires sont ajustés au cours de la période d'évaluation (voir ci-dessus), durant laquelle des actifs ou des passifs supplémentaires sont comptabilisés pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition, lesquels selon le cas et s'ils étaient connus, auraient eu une incidence sur les montants constatés à cette date.

### **iv) Placements Soukouks :**

Les Soukouks sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, évalués aux coûts amortis ou à la juste valeur par capitaux propres.

### **Les placements Soukouks comptabilisés à leur juste valeur via des capitaux propres :**

Un placement sera évalué à sa juste valeur au moyen des capitaux propres, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- le placement est détenu dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint par la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente des investissements.
- le placement représente un instrument de type dette non monétaire, ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

### **Les placements Soukouks comptabilisés au coût amorti :**

Un instrument d'investissement est mesuré au coût amorti aux deux conditions ci-après :

- le placement est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir ces investissements afin de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument.
- le placement représente un instrument de type dette ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Ces placements sont évalués selon la méthode du bénéfice effectif à la comptabilisation initiale, déduction faite des versements de capital/remboursement, et de toute réduction pour dépréciation.

Tout autre instrument de placement non classé selon le coût amorti ou la juste valeur par capitaux propres, est classé comme juste valeur au moyen d'un compte de Résultat consolidé.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Lors de la comptabilisation initiale, la Société fait un choix irrévocable quant à la désignation de certains instruments de capitaux propres qui ne sont pas estimés à la juste valeur, soit par leur imputation dans un compte de résultat, soit pour être classés comme des placements à la juste valeur comme des capitaux propres.

**Modèle d'affaires :** Le modèle d'affaires reflète la façon dont la Société gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. A savoir, si l'objectif de la Société est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs, ou s'il est orienté vers la perception des flux de trésorerie contractuels et ceux découlant de la vente des actifs. Si aucune de ces possibilités n'est applicable (par exemple si les actifs financiers sont détenus à des fins de négociation), alors les actifs financiers sont classés dans la catégorie « autre » du modèle d'affaires et mesurés à la juste valeur via le compte de Résultat. Les facteurs pris en compte par la Société pour déterminer le modèle d'affaires d'un groupe d'actifs, reposent sur l'expérience passée à constater la façon dont les flux de trésorerie pour ces actifs ont été recueillis, la façon dont le rendement de l'actif a été évalué et communiqué au Personnel de gestion-clé, comment les risques ont été évalués et gérés, et comment les gestionnaires sont rémunérés.

## **Dépréciation des placements détenus à leur juste valeur, à la suite d'une variation des capitaux propres des membres :**

La Société exprime son jugement sur la dépréciation des actifs financiers - y compris les placements en capitaux propres des membres à leur juste valeur au moyen de leurs capitaux propres - à chaque date de déclaration. Il se traduit par la détermination d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des placements en capitaux propres, en-deçà du coût. Cette détermination exige un arbitrage. Pour ce faire, la Société évalue - entre autres facteurs - la volatilité normale des cours des actions. De plus, la Société pourrait estimer que la dépréciation est appropriée, lorsqu'il y a des preuves probantes de détérioration de la santé financière de l'entité faisant l'objet d'un investissement, du rendement de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

La Société considère 30 % ou plus de part de dépréciation, comme un seuil raisonnable pour une baisse importante en deçà de son coût, peu importe la durée de la baisse. La baisse prolongée représente une diminution en deçà du coût qui persiste pendant un an ou plus, peu importe le montant.

## **Perte de valeur du Goodwill et des actifs incorporels :**

Les autres actifs incorporels acquis par le biais de regroupements d'entreprises ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie des entités acquises, à des fins de test de perte de valeur. Le Groupe vérifie si le Goodwill ou les actifs incorporels ont subi une perte de valeur conformément à la méthode comptable y relative.

## **Perte de valeur des actifs financiers autres que l'instrument de capitaux propres :**

La Société applique l'approche de la perte de crédit aux instruments de financement mesurés au coût amorti. Pour évaluer l'ampleur du risque du crédit, les actifs financiers sont répartis en trois (3) catégories suivant le risque encouru :

- i. **Étape 1 - : Pas d'augmentation significative du risque de crédit;**
- ii. **Étape 2 : Augmentation significative du risque de crédit (ASRC); et**
- iii. **Étape 3 : Actifs financiers dépréciés.**

L'allocation aux différentes étapes est fondée sur le degré de détérioration de la qualité du crédit de l'actif financier. A chaque clôture d'un exercice, la Société évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit pour les expositions - depuis la comptabilisation initiale - en comparant le risque de défaut éventuel sur la durée de vie restante, entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale. En cas d'une augmentation importante du risque de crédit, la Société constituera une provision perpétuelle pour perte en fonction de "la perte de crédit attendue" (PCA), plutôt que de la PCA à 12 mois.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Société rapproche le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture en fonction de sa valeur résiduelle à l'échéance, du risque de la défaillance anticipée pour l'échéance en question à la date de clôture actuelle, lorsque l'instrument

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

financier a été comptabilisé pour la première fois. Pour effectuer cette évaluation, la Société considère à la fois les données et informations quantitatives et qualitatives probantes, raisonnables et justifiables - y compris celles accumulées tout au long de l'expérience historique acquise - et les informations prospectives disponibles sans frais ni efforts excessifs, sur la base du vécu historique de la Société, et de l'évaluation du crédit par des experts, y compris les informations prospectives.

Plusieurs scénarios économiques constituent la base de la détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale, et aux dates d'information ultérieures. Divers aspects économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est le concours par pondération de ces différents scénarios, qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée permettant de déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté.

Les informations prospectives englobent les perspectives des pays, et des secteurs dans lesquels les contreparties de la Société opèrent. Elles sont aussi obtenues à partir de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion pertinents et d'autres organisations similaires ..., ainsi que de la prise en compte de diverses sources d'informations économiques réelles et prévisionnelles. La Société attribue à ses contreparties une cote pertinente du risque de crédit interne en fonction de leur qualité de crédit. Les informations quantitatives sont un indicateur principal d'une augmentation significative du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut sur la durée de vie prévue. Etant donné que les données et les modèles de scénarios macroéconomiques pour certains pays ne sont pas facilement disponibles, des scénarios et modèles de substitution sont déjà prévus et utilisés.

Les probabilités de défaut (PD) utilisées sont anticipatives, et la Société utilise les mêmes méthodologies et données que celles utilisées pour estimer la provision pour pertes pour la PCA.

Les facteurs qualitatifs qui indiquent une augmentation sensible du risque de crédit, sont reflétés dans les modèles de la probabilité de défaut en temps opportun. Cependant, la Société considère toujours séparément certains facteurs qualitatifs, pour apprécier si le risque de crédit a augmenté de manière significative.

Etant donné qu'une augmentation significative du risque du crédit depuis la comptabilisation initiale n'est qu'une mesure relative, une variation donnée en termes absolus de la PD sera plus pertinente pour un instrument financier, avec une estimation de la PD initiale plus faible que par rapport à un instrument financier à une PD plus élevée.

Tous les actifs financiers sont affectés au stade 1 lors de la comptabilisation initiale. Toutefois, si une augmentation significative du risque de crédit est identifiée à la date de clôture par rapport à la comptabilisation initiale, alors l'actif est transféré à l'étape 2 (Se référer à la note 32 : Gestion des risques). S'il existe une indication objective de dépréciation, l'actif est déprécié et affecté à l'étape 3, tel que décrit à la Note 32 : Gestion des risques.

A l'exception des actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) (qui sont examinés séparément ci-dessous), les PCA doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux :

- PCA à 12 mois, c'est-à-dire les PCA à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier, susceptibles d'intervenir dans les 12 mois suivant la date de l'information (appelée étape 1)
- PCA sur toute la durée de vie, c'est-à-dire les PCA découlant de tous les incidents possibles de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (appelée étape 2).
- Comme pour les instruments classés en étape 3, la provision pour perte est quantifiée comme la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (EPR) d'origine de l'instrument, le cas échéant.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## **Actifs financiers dépréciés :**

Un actif financier est «déprécié» lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux futurs estimés de trésorerie de l'actif financier se sont produits. Les actifs financiers ainsi dévalorisés sont appelés actifs d'étape 3. Les preuves de dépréciation du crédit comprennent des données observables sur les événements suivants, quand :

- L'entreprise déclare faillite
- La licence d'exploitation est supprimée
- La preuve probante que l'entreprise ne sera pas en mesure d'effectuer les remboursements futurs.

Il se peut qu'il soit impossible d'identifier un seul événement en cause, dans la mesure où l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation des actifs financiers. La Société évalue si les instruments d'emprunt - qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti - sont dépréciés à chaque date de clôture.

## **Actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) :**

Ces actifs financiers (AAD) sont traités différemment parce que l'Actif est déprécié lors de la comptabilisation initiale. Pour ces Actifs, la Société comptabilise toutes les variations des PCA à vie, depuis la comptabilisation initiale comme provisions pour pertes, et toute variation est enregistrée en résultat net. Une variation positive de ces actifs crée un gain de valeur.

## **Modification et décomptabilisation des actifs financiers :**

Une modification d'un actif financier se produit lorsque les termes contractuels régissant les flux de trésorerie d'un actif financier sont renégociés ou autrement modifiés, et susceptibles d'intervenir entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif en question. Cette modification affecte le montant et/ou le calendrier des flux de trésorerie contractuels immédiatement, ou à une date future.

Une abstention pour un prêt est accordée dans les cas où - bien que l'emprunteur ait fait tous les efforts raisonnables pour payer, selon les conditions contractuelles initiales - il existe un risque élevé d'insolvabilité (ou bien celle-ci avait déjà eu lieu), et l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les conditions révisées. Dans la plupart des cas, ces dernières se traduisent par une prolongation de l'échéance de l'actif financier, des modifications du calendrier des flux de trésorerie de l'actif financier (remboursement du principal et des intérêts), une réduction du montant des flux de trésorerie dus (annulation du principal et du profit).

Lorsqu'un actif financier est modifié, la Société évalue si ce fait pourrait entraîner une décomptabilisation. Conformément à la politique de la Société, un tel événement survient lorsqu'il engendre des modalités substantiellement différentes. Pour déterminer si les conditions modifiées sont substantiellement différentes des conditions contractuelles originales, la Société prend en ligne de compte ce qui suit :

Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants selon les conditions initiales, aux flux de trésorerie contractuels en rapport avec les conditions révisées. Les deux montants étant actualisés au taux de profit effectif initial. Si la différence de la valeur actualisée est supérieure à 10 %, la Société considère que l'arrangement est substantiellement différent, ce qui entraîne la décomptabilisation. Lors de l'évaluation quantitative d'une modification ou d'une renégociation d'un actif financier déprécié - ou d'un actif financier déprécié acheté ou créé qui a fait l'objet d'une radiation - la Société tient compte des flux de trésorerie attendus (plutôt que contractuels) avant modification ou renégociation, et compare ceux-ci aux flux de trésorerie contractuels post modification ou renégociation.

Au cas où l'actif financier serait décomptabilisé, la provision pour perte pour la PCA est réévaluée à la date de décomptabilisation, pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif à cette date. L'écart entre cette valeur comptable révisée et la juste valeur du nouvel actif financier avec les nouvelles conditions, entraînera un gain ou une perte lors de la décomptabilisation. Le nouvel actif financier ainsi réévalué fera l'objet d'une provision pour perte constituée sur la base de la PCA sur 12 mois ; sauf dans les rares cas où le nouvel actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit à l'origine. Ceci ne s'applique que si la juste



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

valeur du nouvel actif financier est comptabilisée avec un escompte significatif sur son montant nominal révisé, car il subsiste un risque de défaillance élevé qui n'a pas été réduit par la modification. La Société surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés, en évaluant les informations qualitatives et quantitatives, par exemple si le client est en défaut de solvabilité en vertu des nouvelles conditions.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées sans qu'elles entraînent une décomptabilisation, la Société détermine si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale en comparant :

- la PD restante sur la durée de vie estimée, sur la base des données à la comptabilisation initiale et des conditions contractuelles d'origine, avec
- la PD restante à la date de clôture sur la base des termes modifiés.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique d'abstention de la Société - lorsque la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation - l'estimation de la probabilité de défaut restante sur la durée de vie, reflète la capacité de la Société à percevoir les flux de trésorerie modifiés en tenant compte de l'expérience antérieure de la Société en matière de mesures d'abstention similaires, ainsi que de divers indicateurs comportementaux, y compris le degré de solvabilité de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées. Si le risque de crédit reste nettement supérieur à ce qui était prévu lors de la comptabilisation initiale, la provision pour pertes continuera d'être évaluée à un montant égal à la durée de vie des PCA. Si un prêt faisant l'objet d'une renonciation est déprécié - en raison de l'existence d'indices de dévalorisation de crédit (voir ci-dessus) - la Société effectue une évaluation continue pour déterminer si les problèmes de l'exposition sont résolus, afin de déterminer si le prêt n'est plus déprécié. La provision pour pertes sur les prêts renégociés ne sera généralement constituée que sur la base des PCA à 12 mois, lorsqu'il est fait état de l'évidence d'amélioration du comportement de remboursement de l'emprunteur, à la suite d'une modification entraînant une inversion de l'augmentation significative précédente du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Société calcule la perte de modification en comparant la valeur comptable brute, avant et après la modification (à l'exclusion de la provision PCA). Les pertes de modification, le cas échéant, pour les actifs financiers ont incluses dans le compte de Résultat en « Pertes sur modification des actifs financiers ». Ensuite, la Société mesure les PCA pour l'actif modifié, ou les flux de trésorerie attendus de l'actif financier modifié qui sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie attendues de l'actif initial.

La Société décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent (y compris l'expiration découlant d'une modification dont les modalités sont substantiellement différentes), ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si la Société ne transfère et ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, et continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise ses intérêts conservés dans l'actif, et un passif connexe pour les montants qu'elle aurait à payer. Si en revanche la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle maintiendra la comptabilisation de l'actif financier, au même titre qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

### Définition du défaut :

La définition du défaut est essentielle à la détermination de la PCA. Il est utilisé pour mesurer le montant de la PCA, et pour déterminer si la provision pour perte est fondée sur la PCA sur 12 mois, ou sur la durée de vie. Ainsi, le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte en même temps, et la mesure de la PCA, et l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit.

La Société considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- Tous les contrats ou débiteurs notés 21 sur l'échelle interne de la Société (équivalent à C sur l'échelle de Moody's et D sur l'échelle de S&P et de Fitch Ratings); ou

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

- la Société envisage en sus, une présomption réfutable fondée sur la probabilité de défaut. Cette règle s'applique si les paiements contractuels sont dus depuis plus de 180 jours pour les contrats souverains, et 90 jours pour les contrats non souverains, sauf informations raisonnables et justifiables indiquant que le contrat n'est pas déprécié.

Cette définition de défaut est utilisée par la Société à des fins comptables ainsi qu'à des fins de gestion interne du risque du crédit. Elle est adaptée de manière appropriée pour refléter les différentes caractéristiques des divers types d'actifs.

La Société utilise bon nombre de sources d'information pour évaluer le défaut, qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de canaux externes. Comme indiqué dans la définition des actifs financiers dépréciés ci-dessus, le défaut est la preuve qu'un actif est déprécié. Par conséquent, les actifs dépréciés incluront les actifs en défaut, mais également d'autres actifs non défaillants ; car la définition du crédit déprécié est plus large que la définition de défaut.

## **Radiation :**

Lorsque la créance est jugée irrécouvrable, elle est déduite de la provision pour dépréciation correspondante, et toute perte excédentaire est comptabilisée dans le compte de Résultat. Ces actifs ne sont radiés qu'une fois toutes les procédures et voies de recours nécessaires accomplies, et que le montant de la perte ait été déterminé. Les recouvrements ultérieurs des montants précédemment radiés sont crédités au compte de Résultat de la Société. Pour l'exercice en cours, la Société n'a radié aucun actif financier.

## **Passifs financiers :**

La Société décomptabilise les passifs financiers si - et seulement si - ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées, ou ont expiré. L'écart entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable, est comptabilisé dans le compte de Résultat.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées, et que les flux de trésorerie selon ces mêmes modalités sont substantiellement différents. Dans ce cas, un nouveau passif financier fondé sur les termes modifiés est comptabilisé à la juste valeur. Il est supposé que les conditions soient sensiblement différentes si la valeur actuelle - actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris tous les frais nets payés de tous ceux reçus et actualisés avec le taux effectif d'origine - diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. La différence, entre la valeur comptable du passif financier éteint et le nouveau passif financier avec des conditions modifiées, est imputée au compte de Résultat Consolidé.

## **Autres actifs au coût amorti :**

Une évaluation est effectuée à chaque date de clôture, en vue de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif au coût amorti - ou un groupe d'actifs de ce type - puissent avoir subi une perte de valeur. Le montant des pertes de valeur pour les autres actifs est calculé, et représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable estimée. Les ajustements à la provision sont comptabilisés comme une charge ou un crédit dans le compte de Résultat Consolidé de la Société.

## **Passifs financiers :**

Tous les passifs Soukouks, le financement Mourabaha et d'autres passifs émis, sont initialement reconnus au coût net des frais de transaction, car étant la juste valeur de la contrepartie reçue. Par la suite, tous les passifs financiers à rendement sont évalués au coût amorti, en tenant compte de tout escompte ou prime. Les primes sont amorties et les escomptes comptabilisés selon la rentabilité effective jusqu'à l'échéance, et sont passés au « coût de financement » dans le compte de Résultat Consolidé.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### Sortie du bilan des actifs financiers et des passifs financiers :

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés, et que la Société a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les dépenses sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes de comptabilité financière (« FAS »), publiées par l'OCAIFI, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

### Dérivés financiers islamiques :

Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de taux d'intérêt en devises. Ils sont axés sur les modèles du Marché Financier Islamique International (IIFM), et de l'association *International Swaps Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ils sont utilisés par la société à titre de stratégie de couverture uniquement, afin d'atténuer le risque de fluctuation des devises et du coût du financement des placements auprès d'institutions financières, des placements Soukouks, des actifs de financement et des Soukouks émis. Ils sont initialement constatés à la juste valeur à la date de signature du contrat, puis réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Les gains ou les pertes qui en résultent sont constatés au compte de Résultat. Les dérivés financiers islamiques présentant une juste valeur positive sont enregistrés au Bilan au titre des « Autres actifs », et ceux présentant une valeur négative le sont au titre des « Charges à payer et autres dettes ».

### Comptabilité des haies (Tahawwut) :

Le Groupe désigne le risque de change et le risque de profit comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au début de la relation de couverture (Tahawwut), le Groupe établit la relation entre l'instrument de couverture/wa'ad et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture (Tahawwut). En outre, au début de la couverture, le Groupe indique si l'instrument de couverture/wa'ad, serait fort efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément et du risque y afférent couverts.

### Couvertures des flux de trésorerie :

La partie effective des variations de la juste valeur des swaps ou wa'ad, désignés et qualifiés de couvertures des flux de trésorerie, est comptabilisée dans l'état des variations des capitaux propres des membres, sous la rubrique des réserves de couverture de flux de trésorerie. Le gain ou la perte relatifs à la partie inefficace, sont immédiatement imputés au compte de Résultat.

La réserve de couverture des flux de trésorerie représente la partie effective et cumulative des gains ou des pertes, découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture, ou des contrats conclus pour les couvertures de flux de trésorerie. Le gain ou la perte cumulés - résultant des variations de la juste valeur des instruments de couverture ou wa'ad comptabilisés et accumulés sous la rubrique des réserves de couverture des flux de trésorerie - ne sont reclassés au compte de Résultat que lorsque l'opération couverte affecte ce dernier.

Les montants précédemment comptabilisés dans l'état des variations des capitaux propres des adhérents sont reclassés au compte de Résultat, durant les périodes où l'élément couvert affecte ce compte, dans la même ligne que l'élément couvert comptabilisé.

La comptabilité de couverture est arrêtée lorsque le Groupe révoque la relation de couverture (Tahawwut), quand l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou n'est plus admissible à la comptabilité de couverture.

### Actifs fiduciaires :

Les actifs détenus en fiducie ou à titre fiduciaire, ne sont pas traités comme des actifs de la Société et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût net d'amortissement accumulé et de toute dépréciation dans la valeur. Le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles, fait l'objet d'amortissement par la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, selon la formule suivante :

- Meubles et accessoires 10% to 25%
- Équipement informatique 10% to 33%
- Automobiles 15% to 25%
- Autres équipements 10% to 20%

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour perte de valeur, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Si tel est le cas, et lorsque les valeurs comptables sont plus élevées que le montant recouvrable estimé, les actifs sont ramenés à leur montant recouvrable, soit la plus élevée de leur juste valeur minorée des coûts de vente et de leur valeur d'utilité.

## Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur conformément au modèle de celle-ci, les gains latents en résultant sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres des membres sous réserve de la juste valeur.

Les pertes latentes résultant de la réévaluation de la juste valeur des placements immobiliers à la juste valeur sont ajustées en capitaux propres par rapport à la réserve de juste valeur des placements immobiliers, dans la mesure du solde créditeur disponible de cette réserve. Si ces pertes dépassent le solde disponible, elles sont comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé. En cas de pertes latentes liées à des investissements immobiliers comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé d'un exercice précédent, les plus-values latentes relatives à l'exercice en cours sont comptabilisées dans la mesure où elles sont reprises dans le compte de Résultat Consolidé.

Les bénéfices ou pertes résultant de la vente de tout investissement immobilier sont déterminés par la différence entre la valeur comptable et la trésorerie nette ou le produit équivalent de la vente pour chaque investissement séparément. Le résultat ainsi que le solde disponible du compte de réserve de juste valeur de l'investissement immobilier sont imputés au compte de Résultat Consolidé de l'exercice en cours.

Toutes les propriétés faisant l'objet d'une décision de vente doivent être cédées dans les 12 mois à compter de la date de déclaration (sous réserve de la disponibilité de l'acheteur consentant identifié), et sont classées comme des placements dans des biens immobiliers détenus et destinés à la vente. L'investissement dans l'immobilier destiné à la vente est évalué à la juste valeur conformément au modèle de la juste valeur.

## Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée, sont amorties sur la durée de vie utile et évaluées pour dépréciation, chaque fois qu'il y a une indication qu'une immobilisation incorporelle peut être dévaluée. La période et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie, sont examinées à chaque exercice. Les variations de la durée de vie utile prévue, ou du profil de consommation prévu et des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif, sont prises en compte en modifiant la période d'amortissement ou la méthode utilisée, le cas échéant, et traitées comme des variations des estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée, est comptabilisée dans le compte de Résultat Consolidé sous la catégorie des charges, conformément à la nature de l'immobilisation incorporelle.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### Goodwill

Le Goodwill acquis au moment des acquisitions de filiales est déclaré à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière. Il est d'abord mesuré au coût évalué en tant qu'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise filiale acquise à la date d'acquisition. Par la suite, il est testé pour une dépréciation sur une base annuelle. À la fin de l'exercice, ce goodwill est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, au coût diminué des pertes cumulées de valeur.

Le Goodwill négatif résultant de l'acquisition d'une entreprise ou d'une entité est comptabilisé dans le compte de Résultat Consolidé.

L'acquisition de participations minoritaires est comptablement imputée selon la méthode de l'entité économique. D'après laquelle, l'achat d'une participation minoritaire est une transaction avec un actionnaire. Ainsi, toute contrepartie excédentaire sur la quote-part de l'actif net du Groupe, figurera dans les capitaux propres des membres.

### Soukouks Emis

Les actifs des Soukouks étaient comptabilisés dans les états financiers de la SID - compte tenu de son statut de prestataire de services - tout en notant qu'elle a vendu ces actifs à un prix aux détenteurs des Soukouks par l'intermédiaire du SPV, en vertu d'un contrat de vente valide transférant la propriété de ces actifs aux détenteurs des Soukouks

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, et quand les coûts de règlement de l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable.

### Activités abandonnées

Une activité arrêtée est une composante de celles du Groupe, et dont les opérations et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des activités du Groupe et qui, par ailleurs :

- représente un secteur d'activité important ou une zone géographique distincte;
- fait partie d'un plan coordonné unique d'aliénation d'un secteur d'activité principal ou d'une zone géographique d'exploitation distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification en tant qu'exploitation abandonnée se produit lors de l'aliénation ou de l'abandon ou dès lors que l'exploitation répond au critère de son classement comme étant détenue pour la vente, le cas échéant. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les actifs ne sont pas amortis.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités maintenues et sont regroupées en un montant unique à titre de perte sur des activités abandonnées dans le compte de Résultat Consolidé et d'autres éléments du Résultat global.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## **Passif au titre du régime de retraite du Personnel**

La Société gère trois régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, définis pour ses employés. En l'occurrence, le Régime de retraite du Personnel (SPP), et le Régime médical postérieur à l'emploi (SRMP), et le Plan de solidarité médicale pour la retraite (RMSP), qui exigent tous des cotisations à des fonds administrés séparément. Un plan à prestations définies est un plan qui définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le pourcentage du salaire brut final. Les actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies es sur une base annuelle en utilisant la méthode du crédit unitaire projeté pour dégager la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts des services connexes. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées.

Une évaluation actuarielle triennale complète est effectuée par des actuaires indépendants. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations déterminées, est estimée par ceux-ci à l'aide de techniques actuarielles approximatives de reconduction, qui permettent l'accumulation des prestations supplémentaires, les flux de trésorerie réels et les changements dans les hypothèses actuarielles sous-jacentes.

Les résultats de l'évaluation actuarielle présentés au 31 décembre 2023, furent fondés sur un report des données à compter de 2022 (à l'exception des actifs, des retraités et des bénéficiaires du SRMP, dont les données utilisées pour calculer leurs résultats, étaient ajustées en fonction des transferts au RMSP). Pour le SRMP, une évaluation complète a été effectuée en fonction des données au 30 novembre 2023.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, exigible jusqu'à la date de la retraite est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées (relatives au service accumulé jusqu'à la date de déclaration), à l'aide des rendements disponibles sur les obligations des Sociétés notées US AA. Les échéances des obligations correspondent étroitement à celles de l'obligation à prestations définies.

Le coût des services rendus au titre du régime à prestations définies, comptabilisé dans le compte de Résultat, reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies afférente au service des employés durant cette année. Le coût de l'obligation au titre des prestations déterminées, représente une augmentation du passif attribuable au passage du temps.

Les modifications rétrospectives apportées aux prestations, aux gains ou pertes découlant d'une réduction sont imputées - à titre de frais ou de revenus de service passé – au compte de Résultat de la période de modification du plan.

Les gains ou pertes actuariels - s'ils sont significatifs - sont enregistrés instantanément dans les réserves sous les capitaux propres des membres, durant l'exercice où ils se produisent. Le passif au titre des prestations de retraite est comptabilisé comme faisant partie d'autres passifs, dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies de la Société, nette de la juste valeur des actifs du régime.

Le comité du régime de retraite – parallèlement à l'avis des actuaires de la Société - définit les cotisations de la Société au régime à prestations déterminées, et celles-ci sont transférées aux dépositaires indépendants du régime.

## **Comptabilisation des produits**

### **i) Placements en marchandises et Placements Wakala**

Le revenu issu de ces deux placements est comptabilisé en fonction d'un rendement effectif durant la période du contrat fondé sur les principaux montants en suspens.

### **ii) Placements en Soukouks**

Les produits des placements en Soukouk sont comptabilisés en fonction du rendement effectif dans le compte de résultat. Pour le Soukouk désigné à la juste valeur par le Compte de Résultat, les gains et pertes consécutifs à la réévaluation de la juste valeur à la date de déclaration sont également constatés dans le compte de Résultat.



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### iii) Produits de financement Mourabaha, d'Istisna'a et de la vente à tempérament

Les produits tirés des Mourabaha, Istisna'a et ventes à tempérament sont comptabilisés en utilisant le rendement effectif sur la période des opérations respectives.

### iv) Ijarah Muntahia Bittamleek

Les produits tirés des contrats d'Ijarah Muntahia Bittamleek sont comptabilisés en utilisant la base de rendement effectif (qui représente la location d'Ijarah nette de l'amortissement par rapport à l'actif d'Ijarah) à compter de la date à laquelle le droit d'utiliser l'actif est transféré au preneur.

### v) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir un dividende est établi, en d'autres termes, à la date de déclaration du dit droit.

### vi) Frais de gestion

La SID gère plusieurs fonds en leur offrant des services de gestion de portefeuille, en contrepartie desquels elle perçoit des commissions. Les frais de gestion engagés sont comptabilisés l'exercice ou les services ont été fournis.

### vii) Frais d'administration et honoraires de conseil

La SID offre des services consultatifs qui englobent l'émission de Soukouk, la conversion de banques traditionnelles en banques islamiques, la création de fenêtres bancaires islamiques, la restructuration, l'élaboration de cadres réglementaires, le renforcement des capacités, etc. Elle perçoit également des commissions en remboursement des débours engagés lors de l'instruction des demandes de financement. Les revenus provenant des services administratifs et consultatifs sont comptabilisés en fonction de la prestation des services fournie conformément aux ententes contractuelles.

## Zakat et Taxes

En sa qualité d'institution financière multilatérale, la société n'est pas assujettie à la Zakat ou à l'impôt dans les pays membres. Ses capitaux propres font partie du Baitul Mal, qui est exonéré de la Zakat.

## Information sectorielle

La direction a désigné le Conseil d'Administration comme l'organe de décision suprême, puisqu'il incombe à ce dernier de décider de l'affectation des ressources aux initiatives de développement menées dans les pays membres de la Société. Celles-ci sont entreprises en recourant à une multitude de produits financiers islamiques - tels qu'indiqués au bilan - financés de manière centralisée par le biais des capitaux propres et du financement de la Société. La Direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels au sens de la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle » puisque le Conseil d'Administration assure le suivi de la performance et de la situation financière de la société dans son ensemble.

## 4. Estimations et jugements comptables

Les estimations, les hypothèses et les jugements font l'objet d'une évaluation continue et se fondent sur l'expérience antérieure ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les avis professionnels et l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Les principaux aspects pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations et des hypothèses, ou a fait appel à son jugement sont les suivants :

### i) Provision pour perte de valeur d'actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit conformément à la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers nécessite un

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

jugement, en particulier, l'estimation du montant et du calendrier des flux futurs de trésorerie et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont motivées par une multitude de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer en même temps le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

Les calculs PCA de la Société sont les résultats de modèles complexes avec une multitude d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles PCA considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent:

- i) Le modèle interne de notation de crédit de la Société, qui attribue les DP aux notes individuelles
- ii) Les critères de la Société pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant une dotation pour provision sur une base PCA de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable;
- iii) Le développement de modèles PCA, y compris les différentes formules et le choix des intrants
- iv) La détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD, les EAD et les LG
- v) **La sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les données économiques dans les modèles PCA.**

La Société émet son jugement lors de l'estimation de la provision pour perte de valeur des actifs de financement. La méthode d'estimation de cette provision est présentée à la Note 3 au paragraphe « Perte de valeur et des actifs financiers ».

## ii) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers non cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation jugées appropriées selon les circonstances, principalement des techniques d'actualisation des flux de trésorerie (DCF), multiples de prix/livres comptables comparables (P/B), opérations récentes et, le cas échéant, valeur liquidative (VL). Au besoin, la Société fait appel à des experts en évaluation tiers. Pour certains investissements qui sont des entités en démarrage ou en phase de décaissement des capitaux, la Direction estime que le coût est une approximation de la juste valeur.

Les modèles utilisés pour déterminer les justes valeurs sont validés et révisés périodiquement par la Direction. Les entrées dans le DCF et les modèles de multiples P/B comparables comprennent des données observables, tels que les taux d'actualisation, le taux de croissance terminal, les multiples P/B d'entités comparables au portefeuille concerné de l'entité, et des données non observables, comme la remise pour manque de négociabilité et la prime de contrôle. La Société a également examiné la situation géopolitique des pays où les entités émettrices exercent leurs activités et a procédé à une actualisation appropriée de leurs valeurs.

## (iii) Passif au titre des prestations définies

L'obligation au titre des pensions de retraite et des prestations maladie ainsi que les frais y afférents relatifs à l'exercice concerné est déterminé à l'aune d'évaluations actuarielles. Cette évaluation actuarielle consiste à faire des hypothèses sur les taux d'actualisation, les futures hausses de salaire, etc. Ces estimations sont soumises à de fortes incertitudes en raison de la nature à long terme de cette obligation.

## (iv) Continuité de l'exploitation

La Direction a évalué la capacité de la Société à poursuivre ses activités, et la conviction que celle-ci dispose des ressources

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

nécessaires pour les poursuivre dans un avenir prévisible. D'autres parts, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes substantielles susceptibles de remettre en question cette capacité d'entreprendre. Ayant abouti à cette conclusion, Elle a de ce fait tenu compte de nombreux facteurs, dont le ratio de liquidité de la Société, la tendance prévue de la rentabilité, le rendement du portefeuille existant, le ratio d'adéquation du capital, et l'aptitude de la société à recueillir des fonds auprès des actionnaires et du marché des capitaux. Par conséquent, les états financiers ont été aménagés et préparés en fonction de la continuité de l'exploitation.

## 5. Espèces et quasi-espèces

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Avoirs en banque	79,514,858	222,711,295
Liquidités	3,230,097	8,154,113
Placements en marchandises et Wakala (Note 6)	127,764,669	108,082,400
Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala	91,926	129,631
Moins : provision pour pertes de crédit (note 26)	(163,178)	(176,739)
	210,438,372	338,900,700
Solde bancaire lié au Fonds de solidarité de la SID	1,188,459	1,188,459
	211,626,831	340,089,159

Certains comptes bancaires, dont le solde est 263.525 USD (31 décembre 2022 : 2.197.720 USD), sont au nom de la Banque islamique de développement (BID). Cependant, ces comptes bancaires sont détenus et régis/opérés au bénéfice du Groupe.

Les placements en marchandises inclus dans les espèces et quasi-espèces sont les placements dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les placements en marchandises dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sont décrits à la Note 6.

## 6. Placements en marchandises et placements wakala

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Placements en marchandises et Wakala	176,985,862	192,517,606
Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala	3,975,309	3,978,356
Moins : Placements en marchandises et placements Wakala pour une période de trois mois au maximum (note 5)	(127,764,669)	(108,082,400)
Moins : provision pour pertes de crédit (note 25)	(21,192,793)	(36,084,738)
	32,003,709	52,328,824

- a) Les Placements en marchandises et les placements Wakala via des institutions financières internationales sont libellés en dollars américains.
- b) Les Placements en marchandises et les placements Wakala comportent un montant de 356.164 USD (2022 : 316.790 USD) fourni à une partie liée au Groupe, à partir duquel le Groupe a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2022 : 0 USD).

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 7. Placements soukook, capitaux propres et autres titres

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Placement Soukook (note 7.1)	<b>1,441,356,224</b>	1,549,287,994
Placement en capitaux propres (note 7.2)	<b>80,785,318</b>	85,602,400
Placement en autres titres	-	18,534,990
	<b>1,522,141,542</b>	1,653,425,384

### 7.1 Placements soukook

	31 décembre 2023			
	Cout amorti	Juste valeur à moyen de capitaux propre	Juste valeur à moyen de gain ou perte	Total
Soukooks cotés	<b>989,080,537</b>	<b>456,293,220</b>	-	<b>1,445,373,757</b>
Soukooks non cotés	<b>14,967,547</b>	<b>23,564,354</b>	<b>331,916</b>	<b>38,863,817</b>
	<b>1,004,048,084</b>	<b>479,857,574</b>	<b>331,916</b>	<b>1,484,237,574</b>
Moins:				
Pertes non réalisées à la juste valeur	-	<b>(26,617,295)</b>	-	<b>(26,617,295)</b>
Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26)	<b>(15,246,980)</b>	<b>(1,017,075)</b>	-	<b>(16,264,055)</b>
	<b>988,801,104</b>	<b>452,223,204</b>	<b>331,916</b>	<b>1,441,356,224</b>

	31 décembre 2022			
	Cout amorti	Juste valeur à moyen de capitaux propre	Juste valeur à moyen de gain ou perte	Total
Soukooks cotés	1,085,327,954	446,293,220	22,507,463	1,554,128,637
Soukooks non cotés	18,944,824	18,553,490	507,719	38,006,033
	1,104,272,778	464,846,710	23,015,182	1,592,134,670
Moins:				
Pertes non réalisées à la juste valeur	-	(31,341,263)	1,774,941	(29,566,322)
Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26)	(13,280,354)	-	-	(13,280,354)
	1,090,992,424	433,505,447	24,790,123	1,549,287,994

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Bilan d'ouverture	1,549,287,994	1,536,402,435
Acquisition réputée (note 2)	-	23,015,182
Entrées	195,104,250	398,761,597
Rachat	(300,676,50)	(367,386,246)
Gains / (pertes) de change	863,597	(1,860,951)
Pertes non réalisées à la juste valeur en capitaux propres	4,723,968	(31,341,263)
Prime amorti	(4,960,858)	(7,382,445)
Perte à la juste valeur a moyen de compte de résultat	-	1,774,941
(Charge) / reprise pour perte de valeur	(2,986,224)	(2,695,256)
	1,441,356,224	1,549,287,994

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Institutions financières	965,620,463	1,044,823,294
Gouvernements	327,422,344	366,853,185
Autres	148,313,417	137,611,515
	1,441,356,224	1,549,287,994

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
AAA	119,885,583	119,329,668
AA + to AA-	75,960,987	76,193,259
A + to A-	672,878,002	712,979,527
BBB + ou inférieur	572,631,652	640,785,540
	1,441,356,224	1,549,287,994

Les placements Soukook comprennent un montant de 119,885,583 USD (31 décembre 2022: 119,466,546 USD investis dans des Soukook émis par la BID sur lesquels le Groupe a réalisé un bénéfice de 2,087,065 USD (31 décembre 2022: 2,027,268 USD).

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Revenu du coupon	44,094,071	45,017,896
Gain / (perte) réalisé	318,747	(735,107)
Prime amorti	(4,960,858)	(7,382,445)
<b>Revenu total</b>	<b>39,451,960</b>	<b>36,900,344</b>

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 7.2 Placements en capitaux propres et autres titres

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	(pourcentage de détention)		----- (USD) -----	
<b>Sociétés non cotées</b>				
Zaman Bank	5%	5%	1,211,091	1,216,501
Al Hadha Mills	16%	16%	2,345,584	2,456,518
Al-Muttahed	3%	3%	8,863,863	8,840,405
Berber Cement Co.	10%	10%	2,521,556	3,349,856
Byblos Bank Africa -Soudan	9%	9%	376,220	617,927
Caspian International Investment Company	18%	18%	2,057,523	2,866,454
Ibdar Bank (Elaf)	2%	2%	1,944,811	1,951,534
Al Baraka Bank	12%	12%	6,590,660	5,898,846
International Islamic Liquidity Management Corporation ("IILMC")	10%	10%	21,360,810	17,626,896
Bidaya Home Finance – KSA	11%	11%	25,724,357	27,183,368
Ijmal Limited	15%	15%	931,480	1,164,936
Euro Mediterranean Investment Company	34%	34%	1,676,080	1,676,080
Liquidity Management Center (LMC)	10%	10%	4,795,600	4,427,700
South European Investment (SEIC)	20%	20%	385,683	173,725
<b>Fonds d'investissement</b>				
ICD Global Sustainable Fund	-	13%	-	6,151,654
			<b>80,785,318</b>	85,602,400

Au cours de l'année, toutes les parts de l'ICD Global Sustainable Fund ont été rachetées en février 2023.



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**8. Financement mourabaha**

	<b>31 décembre 2023 USD</b>	31 décembre 2022 USD
Financement Mourabaha	<b>488,244,987</b>	163,263,312
Revenu accumulé	<b>693,977</b>	1,676,369
Moins : revenu différé	<b>(67,020,056)</b>	(23,270,567)
	<b>421,918,908</b>	141,669,114
Provision pour perte de valeur (note 26)	<b>(44,338,466)</b>	(56,787,718)
	<b>377,580,442</b>	84,881,396

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre d'un financement Mourabaha sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure au client. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par le Groupe en raison de défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

**9. Financement de la vente à tempérament**

	<b>31 décembre 2023 USD</b>	31 décembre 2022 USD
Financement de la vente à tempérament	<b>345,241,729</b>	576,627,694
Revenu accumulé	<b>7,049,157</b>	8,476,629
Revenu différé	<b>(15,724,187)</b>	(45,085,744)
	<b>336,566,699</b>	540,018,579
Provision pour perte de valeur (note 26)	<b>(28,524,698)</b>	(36,802,172)
	<b>308,042,001</b>	503,216,407

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre du financement par la vente à tempérament sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure aux clients. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par le Groupe en raison du défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Le financement par la vente à tempérament comprend 5,566,186 USD (31 décembre 2022: 34,104,666 USD) fournis à des entités liées du Groupe sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2022: 1,905,720 USD).

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 10. Ijarah muntahia bittamleek (IMB)

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Coût :</b>		
<i>Actifs non encore utilisés :</i>		
Au début d'exercice	-	22,602,000
Entrées	<b>34,980,800</b>	50,184,833
Transfert aux actifs utilisés	<b>(34,980,800)</b>	(72,786,833)
	-	-
<i>Actifs utilisés :</i>		
En début d'exercice	<b>298,478,656</b>	358,000,593
Transfert des actifs acquis	<b>34,980,800</b>	72,786,833
Actifs Transférés aux bénéficiaires	-	(132,572,903)
Réévaluation de change	<b>1,355,970</b>	264,132
	<b>334,815,426</b>	298,478,655
<b>Coût total</b>	<b>334,815,426</b>	298,478,655

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Amortissement cumulé :</b>		
En début d'exercice	<b>81,405,834</b>	165,560,074
Charges de l'exercice	<b>23,762,374</b>	23,823,800
Ajustement	<b>16,033,622</b>	-
Perte de valeur d'actifs transférés aux bénéficiaires	-	(107,978,040)
<b>Perte de valeur, total</b>	<b>121,201,830</b>	81,405,834
Revenu accumulé	<b>40,567,308</b>	22,510,102
<b>Ijarah muntahia bittamleek, brut</b>	<b>254,180,904</b>	239,582,923
Moins : provisions pour perte de valeur (note 26)	<b>(23,954,756)</b>	(24,680,051)
<b>Ijarah muntahia bittamleek, net</b>	<b>230,226,148</b>	214,902,872

Les contrats Ijarah muntahia bittamleek comprennent des financements de 16,615,648 USD (31 décembre 2022: 17,655,267 USD) fournis à des entités liées au Groupe desquels le Groupe a réalisé un bénéfice de 1,339,791 USD (31 décembre 2022 : 421,808 USD ). Certains actifs mentionnés ci-dessus représentent la part du Groupe dans les accords conjoints Ijarah Muntahia Bittamleek.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les loyers futurs à recevoir relatifs à l'Ijarah Muntahia Bittamleek au 31 décembre 2023 sont estimés à 349,9 millions USD (2022 : 323,72 millions USD). Le montant exact à la fin de chaque période n'est connu qu'avant le début de la période, car certains loyers sont déterminés en fonction de taux variables. Le détail des créances est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Prévu dans les 12 mois	58,327,902	47,663,464
Prévu après 12 mois et 5 ans au maximum	170,733,217	144,941,662
Prévu après 5 ans	120,860,465	131,118,034
	<b>349,921,584</b>	323,723,160

Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats d'Ijarah sont résumées à la note 33 et devraient être payées dans les 12 mois.

## 11. Actifs d'Istisna'a

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Financement de l'Istisna'a	14,474,582	17,401,333
Revenu accumulé	41,203	133,863
Moins : Versements différés	(2,645,399)	(3,879,443)
	<b>11,870,386</b>	13,655,753
Provision pour pertes de valeur (note 26)	(32,832)	(96,201)
	<b>11,837,554</b>	13,559,552

## 12. Revenu provenant des actifs financiers

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Financement Mourabaha	16,728,467	4,683,720
Financement de vente à tempérament	24,937,682	19,264,539
Ijarah muntahia bittamleek (IMB), net (note 25)	20,284,903	12,110,985
Actis d'Istisna'a	580,184	735,075
Autres	-	1,508,159
<b>Revenu total des actifs financiers</b>	<b>62,531,236</b>	38,302,478

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 13. Placements en capitaux propres

Le Groupe effectue, directement ou par le biais d'intermédiaires, des prises de participation au capital. En fonction de la détention effective du Groupe, les investissements dans les capitaux propres à la fin de l'exercice sont comme suit:

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Entreprises associées	168,611,127	150,465,318

L'évolution des placements de l'exercice est présentée ci-après :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Au début de l'exercice	150,465,318	288,037,459
Entrées	4,810,779	6,601,906
Part des bénéfices des entreprises associées	17,991,414	13,395,384
Transfert détenu pour vente	-	(1,150,000)
Impact net des filiales du fait de la consolidation	-	(136,177,407)
Cessions	-	(1,257,232)
Perte valeur au cours de l'exercice	-	(7,422,946)
Dividende reçu	(5,627,072)	(1,967,803)
Gain/(perte) de conversion de devises	970,688	(9,594,043)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>168,611,127</b>	<b>150,465,318</b>

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**13.1 Placements dans des entreprises associées**

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci à la fin de l'exercice et la nature de l'activité se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2023	2022
Al-Akhdar Bank	Maroc	Banque	49	49
Enmaa Ijara Company	Egypte	Crédit-bail	47	47
Bank Islamic Du Senegal	Sénégal	Banque	45	45
Theemar Investment Fund	Tunisie	Fonds	40	40
Anfaal Capital	Arabie Saoudite	Services consultatifs d'investissement	38	38
Kyrgyzstan Ijara Company	Kirghizistan	Crédit-bail	37	37
Kazakhstan Ijara Company	Kazakhstan	Crédit-bail	36	36
Albania Leasing	Albanie	Crédit-bail	36	36
Maldives Islamic Bank	Maldives	Banque	33	33
Palestine Ijarah Company	Palestine	Crédit-bail	33	33
Halic Finansal Kiralama A.S.	Turquie	Crédit-bail	33	33
Al Fareeda Residential Fund	Arabie Saoudite	Immobilier	33	33
Wifack International Bank	Tunisie	Crédit-bail	30	30
ICD Money Market Labuan	Malaisie	Gestion d'actif	-	29
Royal Atlantic Residence	Gambie	Immobilier	-	25
Saudi SME Fund (Afaq)	Arabie Saoudite	Fonds	25	25
Al Sharkeya Sugar	Egypte	Fabrication	22	22
Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co.	Jordanie	Fabrication	22	22
Saba Islamic Bank	Yémen	Banque	20	20
Arab Leasing Company	Soudan	Crédit-bail	20	20
Turkish Asset Management (K.A.M.P)	Turquie	Fonds	20	20
Amana Bank Plc	Sri Lanka	Banque	25	24

- (a) Dans le tableau ci-dessus, certains associés sont comptabilisés à une valeur nulle lorsque le Groupe a investi dans des années antérieures et ont subi une dépréciation totale.
- (b) Il n'existe pas d'arrangements réglementaires ou contractuels qui restreignent la capacité des associés à transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou à rembourser des financements ou des avances qui leur ont été accordés par le Groupe. Le Groupe accorde parfois une aide financière sous forme d'avances à ses associés.
- (c) ICD Money Market Fund LLP (MMF) a été liquidé au cours de l'exercice (note 36).
- (d) L'investissement dans Royal Atlantic Resident (RAR) d'un montant de 1,15 million USD, composé uniquement de terres en Gambie, dans lesquelles la Société détenait 25 % des actions, a été vendu pour 2 millions USD en mai 2023.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

La situation financière et les revenus des associés sur la base de leurs états financiers qui ont été pris en compte par le Groupe pour la fin de l'exercice sont les suivants :

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Actif Total USD</b>	<b>Passif Total USD</b>	<b>Gain / (perte) net USD</b>	<b>Part du gain / (perte) USD</b>
Al-Akhdar Bank	380,887,327	359,977,793	142,892	70,017
Enmaa Ijara Company	69,480,847	59,328,890	1,875,532	884,126
Bank Islamic Du Senegal	1,265,471,732	1,142,130,108	9,346,079	4,187,043
Theemar Investment Fund	8,045,806	80,062	1,383,203	553,281
Anfaal Capital	-	-	-	-
Kyrgyzstan Ijara Company	3,981,032	382,904	303,283	111,002
Kazakhstan Ijara Company	34,895,057	12,631,247	2,814,434	1,006,723
Albania Leasing	6,707,281	2,936,055	(367,489)	(130,973)
Maldives Islamic Bank	532,543,757	472,610,425	11,851,054	3,910,848
Palestine Ijarah Company	32,296,376	19,345,152	658,911	219,615
Halic Finansal Kiralama A.S.	1,298,772	97,923	210,846	69,565
Al Fareeda Residential Fund	-	-	-	-
Wifack International Bank	476,865,554	422,053,315	6,680,227	2,004,068
Saudi SME Fund (Afaq)	-	-	62,994	15,749
Al Sharkeya Sugar	261,540,659	205,688,377	68,997,016	4,738,874
Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co.	-	-	-	-
Saba Islamic Bank	-	-	-	-
Arab Leasing Company	21,848,430	12,276,676	(2,917,252)	(583,450)
Turkish Asset Management (K.A.M.P)	-	-	-	-
Amana Bank Plc	491,360,219	424,867,368	3,904,821	934,926



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

31 décembre 2022	Actif Total USD	Passif Total USD	Gain / (perte) net USD	Part du gain / (perte) USD
Al-Akhdar Bank	340,633,883	320,999,904	(978,126)	(479,282)
Enmaa Ijara Company	81,031,823	70,694,096	1,648,295	777,006
Bank Islamic Du Senegal	1,203,905,581	1,086,716,112	19,396,991	8,689,852
Theemar Investment Fund	9,781,255	80,062	24,526	9,810
Anfaal Capital	-	-	-	-
Kyrgyzstan Ijara Company	3,588,737	158,964	103,781	37,984
Kazakhstan Ijara Company	32,978,408	12,953,470	2,257,581	807,537
Albania Leasing	6,921,937	3,264,726	(152,070)	(54,198)
Maldives Islamic Bank	399,166,401	348,751,396	7,834,763	2,585,472
Palestine Ijarah Company	25,901,244	13,608,931	612,168	204,036
Halic Finansal Kiralama A.S.	1,636,267	12,255	193,647	63,904
Al Fareeda Residential Fund	-	-	-	-
Wifack International Bank	401,993,840	350,422,605	1,703,219	510,966
Royal Atlantic Residence	-	-	-	-
Saudi SME Fund (Afaq)	1,587,392	162,567	(173,779)	(43,445)
Al Sharkeya Sugar	239,681,482	255,841,492	57,451,298	-
Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co.	-	-	-	-
Saba Islamic Bank	-	-	-	-
Arab Leasing Company	19,007,114	7,685,818	1,428,712	285,742
Turkish Asset Management (K.A.M.P)	-	-	-	-
Amana Bank Plc	388,105,079	348,767,104	2,394,712	-

## 13.2 Revenu des placements en capitaux propres

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Part des bénéfices provenant des entreprises associées	<b>17,991,414</b>	13,395,384
Autres	<b>1,307,779</b>	1,467,092
	<b>19,299,213</b>	14,862,476

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 14. Investissement dans des biens immobiliers

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Solde au début de l'exercice	77,679,145	-
Comptabilisation à la suite de l'acquisition réputée des filiales	-	74,626,000
Gain de juste valeur comptabilisé en capitaux propres	1,783,258	3,053,145
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>79,462,403</b>	<b>77,679,145</b>

Les biens immobiliers ci-dessus sont détenus par Al Majmoua Al Mauritanie (une filiale) en Mauritanie. En décembre 2023, des évaluations indépendantes par une société d'évaluation immobilière réputée ont été obtenues pour les placements immobiliers aux 31 décembre 2023 et 2022. L'évaluateur a utilisé l'approche des flux de trésorerie actualisés et l'approche de la valeur résiduelle dans ses évaluations en 2023 et 2022.

## 15. Autres actifs

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Juste valeur positive des instruments financiers islamiques dérivés (Note a)	5,199,056	9,974,232
Produits à recevoir de parties liées (Note 24.3)	2,006,749	1,912,807
Revenu accumulé	11,631,870	12,693,001
Avances aux employés	9,183,118	8,106,068
Impôts	139,447	789,055
Avances pour biens et services aux fournisseurs	413,042	481,201
Biens et équipement	6,028,500	12,408,994
Autres créances	17,939,312	25,008,442
	<b>52,541,094</b>	<b>71,373,800</b>
Moins : Provision pour perte de valeur (note 26)	(7,586,786)	(6,067,751)
	<b>44,954,308</b>	<b>65,306,049</b>

(a) Les instruments financiers dérivés islamiques représentent les contrats à terme sur devises islamiques, les swaps de taux de profit islamiques et les swaps de taux de profit croisés islamiques. Les contrats à terme sur devises islamiques et les swaps de taux de profit en devises croisées sont utilisés comme couvertures économiques pour atténuer le risque de fluctuation des devises pour les placements auprès d'institutions financières, les investissements Soukouk, les actifs de financement et les Soukouks émis. Les swaps de taux de profit sont organisés pour atténuer les effets de la fluctuation des variations du coût du financement en faisant correspondre le financement à taux variable avec le revenu à taux variable. Le Groupe n'a pas désigné d'instruments d'échange de devises et de contrats à terme islamiques dans une relation de couverture et, par conséquent, ne respecte pas les exigences de comptabilité de couverture des normes pertinentes. En 2023, le Groupe a conclu de nouveaux swaps de taux de profit islamiques désignés dans une relation de couverture et, par conséquent, suivent les exigences de comptabilité de couverture des normes pertinentes. Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs positives et négatives des instruments financiers dérivés islamiques, ainsi que leurs montants notionnels :

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Juste valeur négative USD
Swaps de devise croisée	232,126,388	5,199,056	-
Swaps de taux bénéficiaire	428,352,206	-	(3,559,808)
Contrats à terme	38,363,500	-	(294,245)
<b>31 décembre 2023</b>	<b>698,842,094</b>	<b>5,199,056</b>	<b>(3,854,053)</b>
Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Negative fair value USD
Swaps de devise croisée	216,989,157	7,588,297	-
Swaps de taux bénéficiaire	86,500,000	87,298	(478,193)
Contrats à terme	10,730,951	2,298,637	-
31 décembre 2022	314,220,108	9,974,232	(478,193)

Le gain ou la perte sur les éléments couverts, représentant les placements auprès d'institutions financières, les investissements de Soukook, les actifs de financement et les émissions de Soukook, est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

De plus, la société a conclu des swaps de devises pour le compte de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) par le biais d'un accord-cadre en date du 13 juin 2016. La valeur notionnelle de ces swaps s'élevé à 14,1 millions USD (31 décembre 2022 : 27,8 millions USD).

## 16. Soukook emis

Date d'émission	Date de maturité	Monnaie d'émission	Montant émis USD	Taux	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
<b>Coté</b>						
15-10-2020	15-10-2025	USD	600,000,000	1.81% Fixed	601,739,649	600,936,099
<b>Non coté</b>						
05-03-2020	05-03-2025	SAR	100,000,000	SIBOR+0.60%	100,570,137	100,229,343
21-06-2023	21-12-2024	KZT	4,489,691	2.468% Fixed	3,999,879	-
21-12-2023	21-12-2028	USD	100,000,000	4.195% Fixed	100,147,118	-
			804,489,691		806,456,783	701,165,442

Les Soukook (certificats de fiducie) émis confèrent aux titulaires de certificats le droit de recevoir des paiements (distributions périodiques) à des dates spécifiées (dates de distribution périodiques) sur les éléments de profit des actifs Ijarah, des Placements en capitaux propres, des investissements Soukook et des créances relatives aux contrats Mourabaha, Les investissements autorisés conformes à la charia et tous les actifs remplacés (collectivement le « portefeuille ») vendus à chaque série (émission) par la société à l'ICDPS Soukook Limited (le fiduciaire).

Après la vente du portefeuille, la société, en tant que tiers, garantit le rendement du portefeuille au fiduciaire, à l'effet que si un débiteur d'un actif du portefeuille est incapable de payer tout montant dû, la société fera le Paiement. De plus, la Société s'engage à acheter le portefeuille à la date d'échéance ou à la date de dissolution anticipée pour un montant équivalent au montant nominal total (c'est-à-dire le prix de la vente initiale du portefeuille à ICDPS Soukook Limited).

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 17. Passif du financement mourabaha des marchandises

Le Groupe a conclu des accords d'achat et de vente de produits de base Mourabaha avec certaines institutions financières. Selon les termes des accords, le Groupe a acheté certains produits auprès de ces institutions financières sur la base de paiements différés et les a vendus simultanément à des tiers par l'intermédiaire de ces banques. Le solde impayé au 31 décembre 2023 de 989 millions USD (2022 : 1,061 millions USD) représente le prix d'achat au titre de ces accords. Le Groupe dispose de financements avec des échéances initiales allant de 3 à 7 ans (31 décembre 2022 : 3 à 7 ans).

## 18. Charges à payer et autres passifs

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Juste valeur négative des dérivés islamiques (note 15(a))	3,854,053	478,193
Solde à payer aux parties liées (note 24.4)	1,786,078	3,260,963
Impôts (TVA, impôt sur le revenu, etc.)	2,191,308	1,371,112
Avances reçues	651,760	1,112,842
Dividende payable	4,108,563	4,108,563
Comptes courants et autres comptes similaires	19,756,658	217,871,793
	32,348,420	228,203,466

## 19. Passif au titre des prestations définies

Le régime de retraite du Personnel du Groupe de la BID comprend un volet à prestations définies et un second hybride. Un régime de retraite du personnel («SPP»), est un système de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) - collectivement appelés régimes de retraite du Personnel : «SRP». Tout Agent de la Banque et ses Sociétés affiliées, employé à temps plein - tel que défini dans leurs politiques d'emploi - est éligible à participer au SRP à compter de la date de son recrutement.

Le Groupe de la BID dispose d'un plan multi-employeurs qui comprend la Société, la Banque Islamique de Développement - Ressources ordinaires en capital (BID-OCR), le Fonds spécial des ressources du compte Waqf (WAQF), la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID), la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE), et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID).

### Régime de retraite du personnel (SPP) :

Ce régime constitue une combinaison de l'ancien plan à prestations définies (pilier I), et du nouveau plan de retraite hybride (pilier II), entrés respectivement en vigueur le 1er Rajab 1399 de l'Hégire (correspondant au 27 mai 1979), et le 17/05/1442 de l'Hégire (01/01/2021 Grégorien). Tout Agent embauché par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein - à l'exception des employés à durée déterminée -, et tel que prévu dans les politiques d'emploi des dites Entités, est admissible au SPP, à compter de sa date d'intégration. La participation au régime de retraite hybride quant à elle, est limitée à ceux qui ont moins de cinq années de service au 31 décembre 2020, sur une base facultative. En revanche, ceux qui ont intégré la Banque à partir du 1er janvier 2021 y sont automatiquement affiliés.

Dans les deux régimes, l'employé cotise à hauteur de 11,1 % (2022-11,1 %) du salaire de base annuel, tandis que la Banque et ses Affiliés participent à hauteur de 25,9 % (2022-25,9 %).

### Les principales caractéristiques des deux régimes sont les suivantes :

(i) L'âge normal de la retraite est le 62ème anniversaire de l'Agent.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

- (ii) A sa retraite, l'employé éligible a droit à 2,5 % dans le cadre de l'ancien régime de retraite du Personnel, ou à 1 % dans le cadre du régime hybride dans la composante à prestations définies ("DB"), de la rémunération moyenne pondérée la plus élevée ("WHAR"), tels que définis par le comité de retraite pour chaque année de service ouvrant droit à pension, assorti d'un plafond fixé à 30 années d'ancienneté du calendrier de l'Hégire).
- (iii) 10 % de la contribution de la Banque et de ses Sociétés affiliées de 25,9 % et 5 % respectivement, ainsi que de la contribution salariale de 11,1 %, sont utilisés pour financer la composante au cout défini ("DC") du plan hybride. Le fonds cumulé et ses rendements de placement seront versés sous forme de capital de retraite au bénéfice des participants au régime hybride.
- (iv) Le paiement des prestations au moment de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, de cessation d'emploi, de décès avant ou après la retraite est également servi dans les termes déterminés par le comité de retraite.

### **Régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) :**

Entré en vigueur le 1er mouharram 1421 (6 avril 2000), le Groupe de la BID avait mis en place le régime de couverture santé des salariés retraités à la suite d'une résolution du Conseil des Directeurs Exécutifs (CDE) du 18 chawwal 1418 (15 février 1998). Il a été accordé aux membres éligibles du Personnel des entreprises associées du Groupe de la BID. La BID et ses entreprises associées financent le régime à hauteur de 1% et le Personnel à hauteur de 0,5% des salaires de base. L'objectif du régime est de verser une somme mensuelle aux salariés retraités éligibles, afin de couvrir leurs frais médicaux. Les droits payables pour chaque employé retraité au titre du régime médical sont calculés selon la formule suivante :

$WHAR \text{ (tel que défini par le comité de retraite)} \times \text{période cotisable (plafonnée à un maximum de 30 années de service du calendrier de l'Hégire)} \times 0,18\%$ .

Le paiement des prestations lors de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, de cessation d'emploi, de décès avant ou après la retraite est également servi tel que déterminé par le comité de retraite.

### **Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSP) :**

En février 2019, le CDE a approuvé la création du Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSF) qui fournirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du Personnel de son Groupe. Selon la proposition, les membres actifs du Personnel qui ont au moins 10 ans de service avant l'âge normal de la retraite à compter du 1er janvier 2019 relèveront automatiquement du RMSF. Quant aux membres du Personnel qui n'atteignent pas le seuil de ladite durée minimale de service, ils se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau Fonds.

En vertu du RMSP, les coûts médicaux réels des retraités seront couverts conformément au barème des prestations minimales garanties. Cela couvre principalement les hospitalisations et les soins d'urgence, le rapatriement et le transport par ambulance. L'hospitalisation et les soins ambulatoires spécialisés à l'étranger sont également couverts, mais seulement dans certains pays. Les membres affiliés au RMSP ont commencé à recevoir des prestations à compter du 1er avril 2022 (date de début du Plan). Members of RMSP started to receive benefits as from 1 April 2022 (the start date of the Plan).

Les cotisations au RMSP sont financées sur une base de 4/4/4 %. Les employés versent 4 % de leur salaire ouvrant droit à pension, et l'employeur contribue à concurrence de 4 %. Les retraités cotisent également à 4 % de leur pension (avant les retraits par commutation). Les cotisations de l'employeur et des employés avaient commencé à s'accumuler dès le 1er janvier 2019 et, le 1er août 2022 ces derniers commencèrent à verser des cotisations en espèces au RMSP. Ces cotisations cumulées avant le 1er avril 2023 ont été comptabilisées dans les actifs du Plan au cours de l'exercice. Les retraités n'avaient pas cotisé avant le 1er avril 2022, et avaient reçu des prestations en vertu du RMSP, jusqu'à cette date-là.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Administration des SRP :

Le Comité des Pensions, nommé par le Président du Groupe de la BID, administre les SRP en tant que fonds pour le compte de ses employés. Le Comité de Retraite est responsable de la surveillance des placements et des activités actuarielles des RRA. L'actif du RCR est investi conformément aux politiques établies par le Comité de Retraite. La Banque et ses sociétés affiliées souscrivent au risque de placement actuariel des RRA, et partagent les frais d'administration.

## Risques :

### Risque d'investissement :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement de l'actif des RRP est inférieur à ce taux, cela se traduira par un déficit du Régime. Actuellement, les SRP ont un investissement relativement équilibré en titres de participation et de créance, et en biens immobiliers. En raison de la nature à long terme des passifs des SRP, l'Administrateur des SRP considère comme approprié qu'une partie raisonnable des actifs des SRP soit investie dans des titres de capitaux propres et dans l'immobilier, pour tirer profit du rendement généré par le fonds.

### Taux d'actualisation :

Une diminution du taux de rendement des obligations augmentera le passif des SRP. Néanmoins, cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des SRP.

### Risque de longévité :

La valeur actualisée du passif des RAR est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants, pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des adhérents aux SRP augmentera la responsabilité de ces derniers.

### Risque salarial :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée sur la base des salaires futurs des affiliés. Ainsi, une augmentation de ces salaires augmentera la responsabilité du SRP.

La répartition des passifs nets de retraite du personnel est la suivante :

2023	SPP	RMSP	SRMP	Total
	31 décembre 2023 (USD)			
Obligation au titre des prestations définies (note 19.1)	65,460,270	1,105,775	1,082,872	67,648,917
Moins : actifs du régime (note 19.2)	(47,862,303)	(3,506,789)	(591,129)	(51,960,221)
Passif au titre des prestations définies nets	17,597,967	(2,401,014)	491,743	15,688,696
2022	SPP	RMSP	SRMP	Total
	31 décembre 2022 (USD)			
Obligation au titre des prestations définies (note 19.1)	57,944,854	776,755	1,036,286	59,757,895
Moins : actifs du régime (note 19.2)	(43,111,985)	(4,904,164)	(550,733)	(48,566,882)
Passif au titre des prestations définies nets	14,832,869	(4,127,409)	485,553	11,191,013



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**19.1 La valeur actuelle du passif au titre des prestations définies a évolué de la manière suivante :**

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	57,944,854	83,638,356	776,755	-	1,036,286	7,108,723
Coûts de services courants	4,062,753	5,440,853	267,608	569,898	23,915	36,635
Coût de services passés		-		(2,425,096)	-	-
Coût du passif au titre des prestations définies	2,979,000	2,395,000	53,000	164,059	52,000	38,941
Contributions de participants au régime	1,514,287	1,478,737	573,544	480,325	2,421	9,291
(Perte)/gain actuariel net	540,396	(33,627,090)	(526,379)	(3,735,121)	33,476	(374,256)
Décaissements au titre des actifs du régime	(1,581,020)	(1,381,002)	(38,753)	-	(65,226)	(60,358)
Hausse/(baisse) en raison de combinaisons du régime	-	-	-	5,722,690	-	(5,722,690)
	65,460,270	57,944,854	1,105,775	776,755	1,082,872	1,036,286

**19.2 La valeur actuelle des actifs du régime a évolué de la manière suivante :**

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	43,111,985	48,535,006	4,904,164	-	550,733	2,488,305
Produits tirés des actifs du régime	2,309,000	1,441,000	149,362	-	27,000	28,293
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	(634,991)	(10,593,988)	-	-	-	(461,001)
Contributions des participants au régime	1,514,287	1,478,737	573,544	480,325	2,421	9,291
Contributions de l'employeur	3,627,214	3,463,626	578,056	473,053	16,329	18,583
Paiements de règlement direct de l'employeur	-	-	-	-	-	11,485
Décaissements au titre des actifs du régime	(1,581,020)	(1,381,002)	(38,753)	-	(65,226)	(60,358)
Hausse/(baisse) en raison de combinaisons du régime	-	-	-	1,481,500	56,645	(1,481,500)
<b>Autres</b>	<b>(484,172)</b>	168,606	<b>(2,659,584)</b>	2,469,286	<b>3,227</b>	(2,365)
	47,862,303	43,111,985	3,506,789	4,904,164	591,129	550,733

Le passif net ci-dessus représente principalement les pertes actuarielles cumulatives résultant de la différence entre l'expérience réelle et les hypothèses utilisées pour estimer le passif, qui est comptabilisé par la Société dans l'avoir des membres immédiatement dans l'année ou il survient, s'il est important.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 19.3 Sur la base des évaluations actuarielles, les charges de pension de retraite et de prestations maladie comprennent :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
Coûts de services courants	<b>4,062,753</b>	5,440,853	<b>267,608</b>	569,898	<b>23,915</b>	36,635
Coût du passif au titre des prestations définies	<b>2,979,000</b>	2,395,000	<b>53,000</b>	164,059	<b>52,000</b>	38,941
coût des services passés	-	-		(2,425,096)	-	-
Produits tirés des actifs du régime	<b>(2,309,000)</b>	(1,441,000)	<b>(149,362)</b>	-	<b>(27,000)</b>	(28,293)
<b>Coûts constatés au compte de résultat</b>	<b>4,732,753</b>	6,394,853	<b>171,246</b>	(1,691,139)	<b>48,915</b>	47,283
Gain / (Perte) actuariel résultant des hypothèses	<b>540,396</b>	(33,627,090)	<b>(526,380)</b>	(3,735,121)	<b>33,476</b>	(371,891)
Rendement des actifs du régime (inférieur)/supérieur au taux d'actualisation	<b>648,327</b>	10,593,988	-	-	<b>(56,645)</b>	461,001
Autres	<b>424,065</b>	(168,606)	<b>2,659,585</b>	(2,469,286)	<b>(14,711)</b>	-
<b>Gain / (Perte) actuariel constaté au tableau de variations des capitaux propres</b>	<b>1,612,788</b>	(23,201,708)	<b>2,133,205</b>	(6,204,407)	<b>(37,880)</b>	89,110

## 19.4 Le tableau suivant présente les actifs des deux régimes par catégories principales :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
Placements Soukouk	<b>8,991,150</b>	12,167,231	<b>824,738</b>	959,315	<b>61,683</b>	57,128
Fonds gérés et vente à tempérament	<b>12,174,205</b>	10,310,780	-	-	-	-
Espèces et quasi-espèces et placements en marchandises	<b>26,075,159</b>	16,542,162	<b>2,321,262</b>	765,048	<b>521,287</b>	679,348
Terrains	<b>615,978</b>	3,877,670	-	-	-	-
Financement syndiqué Mourabaha	-	214,142	-	1,905,666	-	-
Autres	<b>5,811</b>	-	<b>360,789</b>	1,274,135	<b>8,159</b>	(185,743)
	<b>47,862,303</b>	43,111,985	<b>3,506,789</b>	4,904,164	<b>591,129</b>	550,733

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**19.5 Les hypothèses utilisées pour calculer le passif au titre des régimes de retraite sont les suivantes :**

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
Taux d'actualisation	5.00%	5.10%	5.00%	5.10%	5.00%	5.10%
Taux d'augmentation prévue des salaires	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%	4.5-6.5%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est sélectionné en fonction des taux à long terme des obligations de sociétés notées AA. Le taux d'augmentation prévue des salaires pour 2023 était fondé sur l'âge : 20-35 ans - 6,5 %, 35-50 ans - 5,0 % et plus de 50 ans - 4,5 %.

**19.6 L'analyse quantitative de sensibilité pour la variation du taux d'actualisation des passifs liés aux régimes de retraite des employés est la suivante :**

2023	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(5,716,089)	6,525,847	(207,777)	258,987	(62,569)	72,084

2022	SPP		RMSP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(5,138,887)	5,875,285	(162,846)	205,328	(62,615)	69,648

Le tableau suivant résume l'état du financement prévu pour la prochaine année :

	SPP	RMSP	SRMP
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	74,075,224	2,044,218	1,123,343
Juste valeur des actifs du régime	(54,953,101)	(4,863,283)	(592,014)
<b>Excédent/(Déficit) du régime</b>	<b>19,122,123</b>	<b>(2,819,065)</b>	<b>531,329</b>

**SPP**

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 3,6 millions USD et les coûts prévus à comptabiliser en résultat sont de 4,7 millions USD.

**SRMP**

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 16.300 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 49.000 USD.

**RMSP**

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 578,100 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 171.000 USD.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les montants comptabilisés dans la réserve de pension et d'obligations médicales sont les suivants :

	SPP		RMSP		SRMP	
	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)	31 décembre 2023 (USD)	31 décembre 2022 (USD)
January 1	<b>1,458,403</b>	24,491,505	<b>(3,735,120)</b>	-	<b>680,947</b>	1,516,212
Effet des changements dans les hypothèses financières	<b>1,204,055</b>	(34,431,486)	<b>4,618</b>	(1,366,942)	<b>13,518</b>	(386,078)
Effet des ajustements d'expérience	<b>(663,659)</b>	804,396	<b>(530,997)</b>	(2,368,178)	<b>19,957</b>	11,820
Rendement des actifs du régime supérieur au taux d'actualisation	<b>648,327</b>	10,593,988	-	-	<b>56,646</b>	(461,007)
	<b>2,647,126</b>	1,458,403	<b>(4,261,499)</b>	(3,735,120)	<b>771,068</b>	680,947

L'analyse de maturité prévue est comme suit:

	SPP 2023	RMSP 2023	SRMP 2023
L'an 1	<b>524,350</b>	<b>5,296</b>	<b>43,194</b>
L'an 2	<b>1,403,155</b>	<b>5,414</b>	<b>52,097</b>
L'an 3	<b>1,111,824</b>	<b>4,725</b>	<b>51,467</b>
L'an 4	<b>661,361</b>	<b>5,993</b>	<b>50,802</b>
L'an 5	<b>1,626,975</b>	<b>6,988</b>	<b>62,663</b>
5 ans prochains	<b>8,985,775</b>	<b>138,810</b>	<b>327,780</b>

	SPP 2022	RMSP 2022	SRMP 2022
L'an 1	535,690	-	43,677
L'an 2	525,368	-	42,913
L'an 3	1,366,230	(1,518)	51,613
L'an 4	1,093,757	(3,357)	50,992
L'an 5	660,438	(3,009)	50,336
5 ans prochains	8,895,461	148,911	315,852

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**20. Montants dus au fonds de solidarité de la Sid**

Le montant indiqué représente les produits nets au 31 décembre 2023 tirés de placements dans des fonds liquides réalisés auprès de banques et d'institutions financières conventionnelles et arrêtés par la SID, ainsi que des produits jugés non conformes aux principes de la charia. Conformément aux recommandations du Comité de charia du Groupe de la BID, ces produits doivent être utilisés à des fins caritatives et sont, de ce fait, comptabilisés comme un passif. L'utilisation de ce passif relève de la responsabilité du Comité des Œuvres de bienfaisance mis en place au sein de la société. Les sources et l'utilisation du Fonds de solidarité de la SID durant l'exercice sous revue sont présentées ci-dessous :

Description	Sources et utilisations du produit non conforme à la Charia			
	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	No. d'évènements	Montant (USD)	No. of events	Montant (USD)
En début de l'exercice		<b>1,188,550</b>		1,220,122
Produits durant l'exercice:				
Produits du Fonds de solidarité de la SID		-	-	-
Valuation de change	-	-	12	134
Pénalité pour les clients en cas de défaut	<b>2</b>	<b>(223)</b>	2	19,262
		<b>(223)</b>		19,396
<i>Payé durant l'exercice:</i>				
Soutien aux orphelinats		-	2	50,968
		-		50,968
<b>En fin d'exercice</b>		<b>1,188,327</b>		1,188,550

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 21. Capital-actions

A la clôture de l'exercice, la situation du capital-actions du Group[e] était la suivante :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Capital-actions autorisé : 400 000 actions à 10 000 USD l'unité	4,000,000,000	4,000,000,000
Capital-actions souscrit :		
Disponibles à la souscription : 200 000 actions à 10 000 USD l'unité	2,000,000,000	2,000,000,000
Capital-actions non encore souscrit	(279,664,646)	(279,664,646)
	1,720,335,354	1,720,335,354
Versements exigibles et non encore réglés	(132,782,517)	(133,598,908)
<b>Capital libéré</b>	<b>1,587,552,837</b>	1,586,736,446

En 2023, les actionnaires ont versé 0.8 millions USD (2022: 3.81 millions USD). Le capital versé du Groupe représente les montants reçus des membres suivants :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Banque islamique de développement (BID)	659,681,958	659,681,958
Saudi Public Investment Fund	124,940,000	124,940,000
Pays membres	753,930,879	753,914,488
Iran Foreign Investment Company	40,000,000	40,000,000
Bank Keshavarzi	6,000,000	6,000,000
Bank Melli	2,000,000	2,000,000
Banque Nationale d'Algérie	1,000,000	200,000
<b>Capital libéré</b>	<b>1,587,552,837</b>	1,586,736,446

## 22. Reserves et dividendes

Conformément à la section 1 de l'article 33 de l'Accord portant création de la société, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, après déduction du montant à affecter aux réserves, la proportion des produits nets et des excédents devant être distribuée à titre de dividende. Dans tous les cas, aucun dividende ne peut être distribué tant que la réserve est inférieure à 12,5% du capital souscrit. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2023 et 2022.



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**23. Autres revenus**

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change	4,304,694	1,069,512
Frais d'administration et de gestion	139,021	5,538,384
Autres	4,510,386	9,845,143
	<b>8,954,101</b>	<b>16,453,039</b>

**24. Transactions avec des entités liées et soldes**

Les entités liées représentent les filiales, les entreprises associées, les membres, les administrateurs et le personnel de direction clé de la société, ainsi que les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou fortement influencées par ces entités. Les politiques de tarification et les termes de ces transactions sont approuvés par la direction du Groupe.

**24.1 Le détail des principales transactions réalisées avec des entités liées durant l'exercice est présenté ci-dessous :**

Entité liée	Nature de la transaction	Relation	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Groupe de la Banque islamique de développement	Bail et retraite	Actionnaire	1,455,926	1,455,926
Maldives Islamic Bank	Vente d'actions	Associé	-	781,634

**24.2 Certains soldes et transactions des entités liées ont été présentés aux Notes 5 à 10.****24.3 Les dettes exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :**

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Maldives Islamic Bank		347,431
Wifack International Bank	500,968	500,968
Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC)	107,093	124,361
Autres	1,398,688	940,047
	<b>2,006,749</b>	<b>1,912,807</b>

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### 24.4 Les créances exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Banque islamique de développement (BID)	1,300,302	1,463,518
Régime de retraite du personnel de la BID	-	736,169
Autres	485,776	1,061,276
	<b>1,786,078</b>	3,260,963

### 24.5 La rémunération versée ou à payer au personnel de direction clé se présente de la manière suivante :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Salaires et autres prestations à court terme	3,060,479	2,847,269
Prestations de retraite	474,753	761,806
	<b>3,535,232</b>	3,609,075

### 25. Ijarah muntahia bittamleek, net

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Produits tirés des contrats Ijarah muntahia bittamleek	44,047,276	35,934,785
Amortissement	(23,762,373)	(23,823,800)
	<b>20,284,903</b>	12,110,985

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 26. Provision pour perte de valeur

2023	Perte de crédit au 1 janvier 2023	Perte de crédit imputée / (reprise) pour les activités abandonnées	Reclassées en activités détenues en vue de la vente	Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice	Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice	Perte de crédit au 31 décembre 2023
	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Espèces et quasi-espèces	176,739	-	(6,110)	(7,451)	-	163,178
Placements en marchandises et Wakala	36,084,738	(182,930)	(24,255,151)	9,546,135	-	21,192,792
Placements Soukook	13,280,354	-	(2,523)	1,969,149	-	15,246,980
Financement Mourabaha	56,787,718	-	(1,374,132)	(11,075,120)	-	44,338,466
Vente à tempérament	36,802,172	1,963,088	(15,846,799)	5,606,237	-	28,524,698
Ijarah muntahia bittamleek	24,680,051	-	-	(725,295)	-	23,954,756
Actifs de contrats Istisna'a	96,201	-	-	(63,369)	-	32,832
Autres actifs	6,067,751	-	(2,077,407)	3,596,442	-	7,586,786
	173,975,724	1,780,158	(43,562,122)	8,846,728	-	141,040,488
Placements en capitaux propres	20,916,622	-	-	1,680,463	-	22,597,085
Placements Soukook	-	-	-	1,017,075	-	1,017,075
<b>Total</b>	<b>194,892,346</b>	<b>1,780,158</b>	<b>(43,562,122)</b>	<b>11,544,266</b>	<b>-</b>	<b>164,654,648</b>

2022	Perte de crédit au 1 janvier 2022	Perte de crédit imputée / (reprise) pour les activités abandonnées	Reclassées en activités détenues en vue de la vente	Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice	Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice	Perte de crédit au 31 décembre 2022
	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Espèces et quasi-espèces	655	161,603	-	14,481	-	176,739
Placements en marchandises et Wakala	14,078,240	24,438,467	-	(2,431,969)	-	36,084,738
Placements Soukook	10,585,098	2,515	(313,825)	3,006,566	-	13,280,354
Financement Mourabaha	48,982,542	2,718,820	-	4,201,209	885,147	56,787,718
Vente à tempérament	22,733,364	13,883,711	11,171,001	(10,985,904)	-	36,802,172
Ijarah muntahia bittamleek	35,001,964	-	-	(10,321,913)	-	24,680,051
Actifs de contrats Istisna'a	1,629,527	-	-	(1,533,326)	-	96,201
Autres actifs	2,701,219	-	(94,706)	3,461,238	-	6,067,751
	135,712,609	41,205,116	10,762,470	(14,589,618)	885,147	173,975,724
Placements en capitaux propres	-	-	-	20,916,622	-	20,916,622
<b>Total</b>	<b>135,712,609</b>	<b>41,205,116</b>	<b>10,762,470</b>	<b>6,327,004</b>	<b>885,147</b>	<b>194,892,346</b>

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### 27. Montant net des avoirs en devises étrangères

Ci-après la répartition de ces actifs nets par devises, en montants équivalents en USD à la clôture de l'exercice considéré :

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Manat d'Azerbaïdjan	2,063,994	2,866,454
CFA Franc (XOF)	101,001,146	105,495,285
Pound Egyptien	9,327,175	11,573,826
Euro	35,420,523	77,947,354
Rupiah d'Indonésie	86,504	84,886
Dinar Islamique	556	556
LEK Albanienne	645,046	1,119,728
Ringgit Malaisienne	(58,712)	(170,827)
Dirham Marocain	12,781,291	9,942,007
Ouguiya Mauritanienne	35,403,518	38,340,857
Rupée Pakistanaise	6,515,687	5,898,846
Livre Sterling	119,390	13,458
Rufiyaa des Maldives	23,983,964	19,453,427
Riyal Saoudien	(163,399,940)	(163,410,476)
Som de Kirghizistan	1,241,337	1,063,631
Somoni du Tadjikistan	1,191,655	998,665
Rupée Sri Lankaise	15,030,178	5,364,858
Pound soudanais	5,219,314	6,943,493
Tenge de Kazakhstan	8,923,073	8,296,490
Lira Turquie	274,062	328,830
Dinar Tunisien	26,640,069	23,986,557
Dirham Emirati	22,270	22,271
Sum d'Ouzbékistan	3,601,140	3,346,817
	<b>111,003,063</b>	159,506,993

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**28. Concentration des actifs****28.1 La concentration des actifs par zone géographique à la clôture de l'exercice est comme suit :**

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Afrique</b>	<b>Asie</b>	<b>Australie</b>	<b>Europe</b>	<b>Total</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>
Espèces et quasi-espèces	<b>23,470,193</b>	<b>148,137,802</b>	-	<b>40,018,836</b>	<b>211,626,831</b>
Placements Mourabaha et Wakala	<b>7,003,709</b>	<b>25,000,000</b>	-	-	<b>32,003,709</b>
Placements Soukook	<b>28,829,022</b>	<b>1,493,312,520</b>	-	-	<b>1,522,141,542</b>
Financement Mourabaha	<b>137,668,348</b>	<b>239,912,094</b>	-	-	<b>377,580,442</b>
Vente à tempérament	<b>208,938,832</b>	<b>99,103,169</b>	-	-	<b>308,042,001</b>
Ijarah muntahia bittamleek, net	<b>58,515,340</b>	<b>171,710,808</b>	-	-	<b>230,226,148</b>
Actifs de contrats Istisna'a	-	<b>11,837,554</b>	-	-	<b>11,837,554</b>
Placements en capitaux propres	<b>116,033,805</b>	<b>52,577,322</b>	-	-	<b>168,611,127</b>
Investissement immobiliers	<b>79,462,403</b>	-	-	-	<b>79,462,403</b>
Autres actifs	<b>10,188,564</b>	<b>34,765,744</b>	-	-	<b>44,954,308</b>
Actifs détenus en vue de la vente	<b>231,745,208</b>	-	-	-	<b>231,745,208</b>
	<b>901,855,424</b>	<b>2,276,357,013</b>	-	<b>40,018,836</b>	<b>3,218,231,273</b>

<b>31 décembre 2022</b>	<b>Afrique</b>	<b>Asie</b>	<b>Australie</b>	<b>Europe</b>	<b>Total</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>USD</b>
Espèces et quasi-espèces	98,110,605	163,563,431	-	78,415,123	340,089,159
Placements Mourabaha et Wakala	16,476,658	35,852,166	-	-	52,328,824
Placements Soukook	46,538,509	1,606,886,875	-	-	1,653,425,384
Financement Mourabaha	8,786,387	76,095,009	-	-	84,881,396
Vente à tempérament	278,102,597	225,113,810	-	-	503,216,407
Ijarah muntahia bittamleek, net	76,059,999	138,842,873	-	-	214,902,872
Actifs de contrats Istisna'a	-	13,559,552	-	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	50,786,564	99,678,754	-	-	150,465,318
Investissement immobiliers	77,679,145	-	-	-	77,679,145
Autres actifs	26,708,124	38,597,925	-	-	65,306,049
Actifs détenus en vue de la vente	1,150,000	-	-	-	1,150,000
	<b>680,398,588</b>	<b>2,398,190,395</b>	-	<b>78,415,123</b>	<b>3,157,004,106</b>

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 28.2 La concentration des actifs par le secteur économique à la clôture de l'exercice est analysée ci-après:

31 décembre 2023	Services financiers	Industrie et mines	Services Sociaux	Autres	Total
		Autres	USD	USD	USD
Espèces et quasi-espèces	211,626,831	-	-		211,626,831
Placements Mourabaha et Wakala	32,003,709	-	-		32,003,709
Placements Soukook	965,731,267	-	327,090,428	229,319,847	1,522,141,542
Financement Mourabaha	315,708,681	61,871,761	-		377,580,442
Vente à tempérament	308,042,001	-	-		308,042,001
Ijarah muntahia bittamleek, net	-	230,226,148	-		230,226,148
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	11,837,554		11,837,554
Placements en capitaux propres	168,611,127	-	-		168,611,127
Investissement immobiliers	-	-	-	79,462,403	79,462,403
Autres actifs	44,541,265	413,043	-		44,954,308
Actifs détenus en vue de la vente	231,745,208	-	-		231,745,208
	<b>2,278,010,089</b>	<b>292,510,952</b>	<b>338,927,982</b>	<b>308,782,250</b>	<b>3,218,231,273</b>

31 décembre 2022	Services financiers	Industrie et mines	Services Sociaux	Autres	Total
	USD	USD	USD	USD	USD
Espèces et quasi-espèces	340,089,159	-	-	-	340,089,159
Placements Mourabaha et Wakala	52,328,824	-	-	-	52,328,824
Placements Soukook	1,065,230,477	-	364,227,580	223,967,327	1,653,425,384
Financement Mourabaha	29,390,159	30,026,167	2,845,872	22,619,198	84,881,396
Vente à tempérament	497,650,221	5,566,186	-	-	503,216,407
Ijarah muntahia bittamleek, net	-	214,902,872	-	-	214,902,872
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	13,559,552	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	150,465,318	-	-	-	150,465,318
Investissement immobiliers	-	-	-	77,679,145	77,679,145
Autres actifs	63,524,345	513,625	-	1,268,079	65,306,049
Actifs détenus en vue de la vente	1,150,000	-	-	-	1,150,000
	<b>2,199,828,503</b>	<b>251,008,850</b>	<b>380,633,004</b>	<b>325,533,749</b>	<b>3,157,004,106</b>



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

**29. Echeances contractuelles de l'actif et du passif**

Les échéances contractuelles des éléments de l'actif et du passif de la société, en fonction de leur durée respective ou de la période prévue pour leur conversion en espèces, étaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2023	Moins de 3 mois	3 à 12 mo	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de maturité fixe	Total
	USD	USD	USD	USD	USD	USD
<b>Actifs</b>						
Espèces et quasi-espèces	211,626,831	-	-	-	-	211,626,831
Placements Mourabaha et Wakala	32,003,709	-	-	-	-	32,003,709
Placements Soukouk, capitaux propres et autres titres	130,463,874	962,366,264	54,524,387	294,001,699	80,785,318	1,522,141,542
Financement Mourabaha	9,823,772	189,282,020	172,256,173	6,218,477	-	377,580,442
Vente à tempérament	55,050,084	137,309,148	112,424,835	3,257,934	-	308,042,001
Ijarah muntahia bittamleek	12,660,152	113,250,826	18,624,210	85,690,960	-	230,226,148
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	-	11,837,554	-	11,837,554
Placements en capitaux propres	-	-	-	-	168,611,127	168,611,127
Investissements immobiliers	-	-	-	-	79,462,403	79,462,403
Autres actifs	-	44,954,308	-	-	-	44,954,308
Actifs détenus en vue de la vente	-	231,745,208	-	-	-	231,745,208
	451,628,422	1,678,907,774	357,829,605	401,006,624	328,858,848	3,218,231,273
Soukouks émis	-	-	806,456,783	-	-	806,456,783
Financement Mourabaha en marchandises	8,837,762	798,015,036	182,143,500	-	-	988,996,298
Charges à payer et autres passifs	-	22,806,546	9,541,874	-	-	32,348,420
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	15,688,696	15,688,696
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,188,327	-	-	-	-	1,188,327
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	432,205	-	-	219,722,418	220,154,623
	10,026,089	821,253,787	998,142,157	-	235,411,114	2,064,833,147

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 29. Contractual maturities of assets and liabilities (continued)

31 décembre 2022	Moins de 3 mois	3 à 12 mo	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Pas de maturité fixe	Total
	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	340,089,159	-	-	-	-	340,089,159
Placements Mourabaha et Wakala	52,328,824	-	-	-	-	52,328,824
Placements Soukook, capitaux propres et autres titres	78,786,196	34,003,868	1,192,870,367	316,800,805	30,964,148	1,653,425,384
Financement Mourabaha	4,299,485	6,224,190	24,838,959	49,518,762	-	84,881,396
Vente à tempérament	60,697,338	102,919,553	335,264,208	4,335,308	-	503,216,407
Ijarah muntahia bittamleek	19,753,288	-	6,299,383	188,850,201	-	214,902,872
Actifs de contrats Istisna'a	-	-	-	13,559,552	-	13,559,552
Placements en capitaux propres	-	-	-	-	150,465,318	150,465,318
Investissements immobiliers	-	-	-	-	77,679,145	77,679,145
Autres actifs	-	51,628,975	12,408,994	-	1,268,080	65,306,049
Actifs détenus en vue de la vente	-	1,150,000	-	-	-	1,150,000
	555,954,290	195,926,586	1,571,681,911	573,064,628	260,376,691	3,157,004,106
Soukooks émis	-	-	701,165,442	-	-	701,165,442
Financement Mourabaha en marchandises	135,535,201	300,528,766	524,185,887	100,442,908	-	1,060,692,762
Charges à payer et autres passifs	-	17,776,895	210,426,571	-	-	228,203,466
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	11,191,013	11,191,013
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,188,550	-	-	-	-	1,188,550
	136,723,751	318,305,661	1,435,777,900	100,442,908	11,191,013	2,002,441,233

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 30. Supervision par le comité de la charia

Aux termes de l'article 29 (1) de l'Accord portant création de la SID, la société est tenue de se doter d'un Comité de la Charia. En qualité de membre affilié au Groupe de la BID, elle s'adjoit les services du Comité de la Charia du Groupe. Lequel fut créé en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de la BID. Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans, et peuvent être désignés derechef.

Le Comité de la Charia du Groupe est chargé des fonctions suivantes :

- Examiner tous les produits introduits par la BID, ses affiliés et les fonds fiduciaires, pour une première utilisation, statuer sur leur conformité aux principes de la Charia Islamique, et établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents connexes.
- Donner son avis sur les alternatives de la Charia quant aux produits conventionnels que la BID - ses affiliés et ses fonds fiduciaires - entendent utiliser, établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents y afférents, et contribuer à leur développement en vue d'améliorer l'expérience de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires à cet égard.
- Répondre aux questions, demandes de renseignements et explications liées à la Charia, à lui - soumises par les Directeurs Exécutifs ou la Direction de la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaire.
- Contribuer au programme de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires, afin d'accroître la sensibilisation de son Personnel aux services bancaires islamiques, et approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs relatifs aux transactions financières islamiques.
- Soumettre aux Directeurs Exécutifs de la BID - de ses affiliés et des fonds fiduciaires - un rapport complet montrant la mesure de leur engagement envers les principes de la Charia, à la lumière des opinions et des orientations données et des transactions examinées.

## 31. Gestion des risques

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques (risque de crédit, de marché et de liquidité) liés à l'utilisation des instruments financiers. La Direction, sous la houlette du Conseil d'Administration, supervise et gère ces risques.

### Risque de crédit

Le risque de crédit se traduit par l'éventuel manquement de l'une des parties à un instrument financier, à l'une de ses obligations, risquant de faire subir une perte financière à l'autre.

Cette exposition au risque de crédit pourrait survenir, tant lors de ses opérations de financement que de ses activités de trésorerie. L'existence du risque subsiste, car les bénéficiaires et les contreparties de trésorerie sont susceptibles de faillir à leurs obligations contractuelles, ou bien les actifs financiers du Groupe pourraient subir une perte de valeur.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la société, l'exposition au risque de crédit est plafonnée à leur valeur comptable portée au bilan. Les actifs qui peuvent soumettre la société à un tel risque de crédit sont essentiellement les soldes bancaires, les placements en marchandises via des institutions financières, les placements Soukouks, le financement Mourabaha, le financement par la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek (location avec option finale de propriété), les actifs de contrats Istisna'a (exception), et d'autres actifs...

Ce risque est par ailleurs atténué de la manière suivante :

- Les placements en marchandises, via des institutions financières, et les placements en Soukouks sont gérés par le Département de la Trésorerie du Groupe qui a effectué des placements auprès d'institutions financières, dans le cadre d'un financement Mourabaha. Une approche raisonnable est exercée avant la réalisation des investissements et, à la clôture de l'exercice, la Direction estime qu'aucun risque de crédit substantiel ne pèse sur ces investissements.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

- La Société évalue le financement Mourabaha, la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek et le financement Istisna'a (actifs de financement). L'évaluation du crédit est effectuée en interne, et il est fait appel à une expertise extérieure si nécessaire. Le Comité Exécutif du Conseil d'Administration du Groupe approuve l'ensemble des financements, lesquels sont assortis généralement de garanties de financement adaptées. Au titre des contrats Ijarah muntahia bittamleek, la Société garde la propriété de l'actif concerné, lequel sera transféré au bénéficiaire à l'expiration de la période de crédit-bail, sous réserve du paiement de toutes les tranches dues. La Direction du Groupe estime que la valeur comptable nette des actifs Ijarah muntahia bittamleek - après déduction de la provision pour perte de valeur telle que portée au bilan - est intégralement recouvrable.

Le Groupe applique une approche en trois étapes pour mesurer les pertes de crédit attendues (PCA);

## ***i. Détermination de l'étape de la perte de valeur***

Le modèle de staging (évaluation par étapes) du Groupe repose sur une évaluation relative du risque de crédit, vu qu'il en reflète l'augmentation sensible (ASRC) depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation par étapes est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le niveau de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. En outre, différents contrats de la même contrepartie peuvent présenter un risque de crédit différent lors de la comptabilisation initiale.

L'étape 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. Le Groupe considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit s'il a une cote de crédit interne ou externe de «qualité investissement» selon la définition admise dans le monde entier, et n'a pas subi de révision importante à la baisse.

L'étape 2 englobe les actifs financiers qui font l'objet d'un ASRC. Pour déterminer si le risque par défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe tient compte des informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur son expérience historique et de l'évaluation du risque de crédit par des experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe estime que le risque de crédit sur ses expositions souveraines et non souveraines a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et plus de 30 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. Lorsqu'un instrument de l'étape 2 montre une amélioration notable de la qualité du crédit à la date d'évaluation, il peut réintégrer l'étape 1.

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu de sa valeur, des provisions spécifiques pour dépréciation sont constituées et comptabilisées dans le compte de Résultat, et selon FAS 30, l'actif est classé dans l'étape 3. Le Groupe juge que les actifs ont perdu leur valeur, lorsque les paiements contractuels sont en souffrance durant plus de 180 jours pour les financements souverains, et plus de 90 jours pour les financements non souverains, pour un montant de remboursement conséquent. En outre, le Groupe peut aussi considérer la dépréciation d'un actif, si elle estime que le débiteur est peu susceptible de s'acquitter de ses créances en entier, sans qu'elle ait recours à des actions telles que la réalisation d'une garantie.

Un actif financier n'est en revanche plus considéré comme déprécié, dès lors que tous les montants en souffrance ont été recouverts, ou qu'il est déterminé que les créances en souffrance seront entièrement recouvrées par des revenus futurs attendus - conformément aux conditions contractuelles d'origine, ou aux conditions révisées de l'instrument financier - avec revue et correction des critères de la classification inter-étapes. L'actif financier sera transféré à l'étape 2 après une période de rétablissement.

Le Groupe surveille régulièrement l'efficacité des critères utilisés pour déceler une augmentation notable du risque de crédit - et les révisé le cas échéant - pour s'assurer de leur capacité d'identification d'une telle hausse, avant que le montant ne soit échu.

## ***ii. Mesure des pertes de crédit attendues (PCA) :***

La PCA représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités par défaut (PD) ; ces pertes étant définies comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie. LA PCA est calculée en fonction des instruments de l'étape 1 et de l'étape 2, en associant trois composantes principales, à savoir la probabilité par défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), tout en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de profit effectif de l'instrument (EPR).

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Ces paramètres PCA sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prévisionnelles décrites ci-dessous.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie faillit à ses obligations financières sur un laps de temps différent (par exemple, 1 an ou à vie). Les estimations des PD sont établies à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ils sont fondés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, qui est à son tour associée à une probabilité par défaut (PD) sur un horizon d'un an, et calibrée pour refléter les estimations du taux moyen par défaut à long terme du Groupe (PD tout au long du cycle (TTC)). Le Groupe utilise de ce fait un modèle spécifique fondé sur la paramétrisation du pays et de l'industrie pour convertir ses PD TTC en PD ponctuelles (PIT), et en dérive une structure par terme PD PIT.

La LGD est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Ce montant est généralement estimé, en tant que valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant), en pourcentage du montant impayé. Le Groupe utilise des modèles d'estimation internes de LGD qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la réclamation, ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de LGD sont calibrées pour refléter l'expérience de rétablissement du Groupe ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. Le Groupe dérive l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'EAD d'un instrument financier est sa valeur comptable brute. Pour les contrats en cours de décaissement et les engagements financiers telles que les garanties, et la lettre de crédit, l'EAD comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui pourraient être prélevés au titre des termes du contrat.

La norme FAS 30 exige que les PCA soient prospectives. Le Groupe utilise un modèle statistique qui relie le rendement futur de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarios macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix des marchés boursiers, les taux de chômage et les prix des marchandises; ceux-ci nécessitant une évaluation de la tendance actuelle et prévue du cycle macro-économique. Le Groupe estime ses PCA en calculant la moyenne pondérée des PCA de ses expositions dans trois (3) ensembles de scénarios macroéconomiques prospectifs.

### ***iii. Montants d'exposition et couverture de la PCA***

Le Groupe identifie une PCA de 12 mois pour les instruments relevant de l'étape 1 et une PCA à vie pour les instruments de l'étape 2. Pour les instruments de l'étape 3, il est calculé un montant de provision pour pertes fondé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (TPE) initial de l'instrument, le cas échéant.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation du montant brut de l'exposition et de la PCA par mode de financement, pour les instruments financiers évalués au coût amorti aux 31 décembre 2023 et 2022.

Une analyse des variations des actifs financiers avant la constitution de la provision pour la PCA et la provision de la PCA correspondante est établie comme suit :

Description	31 décembre 2023			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
<b>Valeur comptable brute avant la PCA</b>				
Espèces et quasi-espèces	211,790,009	-	-	211,790,009
Placements Mourabaha et Wakala	25,000,000	-	28,196,502	53,196,502
Placements Soukook	1,413,756,018	33,279,163	10,585,098	1,457,620,279
Financement Mourabaha	371,180,655	8,084,331	42,653,922	421,918,908
Vente à tempérament	252,318,487	67,827,215	16,420,997	336,566,699
Ijarah muntahia bittamleek	120,852,164	115,262,709	18,066,031	254,180,904
Actifs de contrats Istisna'a	11,870,386	-	-	11,870,386
Autres actifs	899,026	191,696	8,384,697	9,475,419
	2,407,666,745	224,645,114	124,307,247	2,756,619,106
Placements en capitaux prop	-	-	-	191,208,212
	2,407,666,745	224,645,114	124,307,247	2,947,827,318

Description	31 décembre 2023			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
<b>PCA:</b>				
Espèces et quasi-espèces	163,178	-	-	163,178
Placements Mourabaha et Wakala	-	-	21,192,793	21,192,793
Placements Soukook	689,063	3,972,819	10,585,098	15,246,980
Financement Mourabaha	1,596,233	88,310	42,653,923	44,338,466
Vente à tempérament	14,632,999	1,910,009	11,981,690	28,524,698
Ijarah muntahia bittamleek	1,811,202	4,077,523	18,066,031	23,954,756
Actifs de contrats Istisna'a	32,832	-	-	32,832
Autres actifs	-	-	7,586,787	7,586,787
	18,925,507	10,048,661	112,066,322	141,040,490
Placements Soukook	-	-	-	1,017,075
Placements en capitaux propres	-	-	-	22,597,085
	18,925,507	10,048,661	112,066,322	164,654,650

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Description	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
Valeur comptable brute avant la PCA				
Espèces et quasi-espèces	340,251,153	-	14,745	340,265,898
Placements Mourabaha et Wakala	36,000,000	-	52,413,562	88,413,562
Placements Soukook	1,085,680,311	8,007,369	10,585,098	1,104,272,778
Financement Mourabaha	80,507,194	7,291,777	53,870,143	141,669,114
Vente à tempérament	386,902,409	68,808,434	84,307,736	540,018,579
Ijarah muntahia bittamleek	99,399,979	120,201,959	19,980,985	239,582,923
Actifs de contrats Istisna'a	13,655,753	-	-	13,655,753
Autres actifs	2,184,449	42,914	24,693,886	26,921,249
	2,044,581,248	204,352,453	245,866,155	2,494,799,856
Placements en capitaux propres	-	-	-	171,381,939
	<b>2,044,581,248</b>	<b>204,352,453</b>	<b>245,866,155</b>	<b>2,666,181,795</b>

Description	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
PCA:				
Espèces et quasi-espèces	161,994	-	14,745	176,739
Placements Mourabaha et Wakala	147,834	-	35,936,904	36,084,738
Placements Soukook	2,662,896	32,360	10,585,098	13,280,354
Financement Mourabaha	2,732,632	184,943	53,870,143	56,787,718
Vente à tempérament	9,765,877	4,112,342	22,923,953	36,802,172
Ijarah muntahia bittamleek	592,994	4,355,729	19,731,328	24,680,051
Actifs de contrats Istisna'a	96,201	-	-	96,201
Autres actifs	-	-	6,067,751	6,067,751
	16,160,428	8,685,374	149,129,922	173,975,724
Placements en capitaux propres	-	-	-	20,916,622
	16,160,428	8,685,374	149,129,922	194,892,346



# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Une analyse des changements dans les provisions PCA par rapport aux actifs financiers du Groupe se présentait comme suit:

	31 décembre 2023			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
Provisions au 1 Jan 2023	16,160,428	8,685,372	149,129,926	173,975,726
Nouveaux actifs créés ou achetés	9,717,450	435,528	-	10,152,978
Actifs remboursés	(3,732,577)	(72,782)	(40,458,206)	(44,263,565)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	(295,375)	1,995,641	-	1,700,266
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 3	(160,532)	-	38,803	(121,729)
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1	727,938	(1,863,875)	-	(1,135,937)
Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3	-	(1,328,405)	4,068,532	2,740,127
Provision (hausse/baisse)	(3,491,825)	2,197,182	(712,733)	(2,007,376)
	18,925,507	10,048,661	112,066,322	141,040,490
Placements Soukook	-	-	-	1,017,075
Placements en capitaux propres	-	-	-	22,597,085
<b>Provisions au 31 décembre 2023</b>				<b>164,654,650</b>

	31 décembre 2022			
	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Étape 1 USD	Total USD
Provisions au 1 Jan 2022	8,148,636	9,238,244	118,325,729	135,712,609
Nouveaux actifs créés ou achetés	7,529,149	1,969,998	41,205,116	50,704,263
Actifs remboursés	(45,797)	(321,789)	(11,088,829)	(11,456,415)
Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2	(5,675)	57,681	-	52,006
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 2	-	936,860	(12,327,519)	(11,390,659)
Transfert de l'Étape 3 à l'Étape 1	252,598	-	(557,956)	(305,358)
Hausse/baisse de provision	281,517	(3,195,620)	13,573,381	10,659,278
	16,160,428	8,685,374	149,129,92	173,975,724
Placements en capitaux propres	-	-	-	20,916,622
<b>Provisions as at 31 décembre 2022</b>				<b>194,892,346</b>

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le Groupe exige des garanties adéquates, et emploie d'autres méthodes de rehaussement de crédit qui préserveront la valeur de ses investissements. Les garanties et sûretés obtenues par le Groupe comprennent notamment des garanties bancaires, des garanties d'entreprise, le nantissement d'actifs, la conservation de la propriété du bien financé, etc... Dans l'ensemble, la valeur des garanties ou des autres instruments de rehaussement de crédit, détenus par le Groupe quant à ces actifs à la date de clôture, est jugée suffisante pour couvrir l'encours des risques. Une provision adéquate pour perte de valeur est constituée, chaque fois que la Direction du Groupe et son Comité chargé des provisions jugent que le montant d'une créance risque de ne pas être intégralement recouvrée. La politique suivie par le Groupe - en ce qui concerne les garanties et sûretés pour les opérations de financement à terme - est fondée sur l'impératif que le montant des garanties prises, soit égal ou supérieur à 125% de la valeur des actifs financés.

### **Risque de marché :**

Le Groupe - du fait de la nature des instruments objets de ses financements - reste exposé aux risques divers de marché et plus spécifiquement, au risque monétaire, de taux de marge bénéficiaire et à certains autres risques liés aux coûts des capitaux propres.

### **Risque de change :**

Le risque de change découle de la possibilité de variation des cours des monnaies étrangères, susceptibles d'affecter la valeur des actifs et passifs financiers libellés dans ces devises, dans le cas où l'entité concernée n'aurait pas recouru à des instruments de couverture pour se protéger contre ce risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change, puisqu'une partie de son portefeuille de liquidités et certains de ses placements en capital sont exprimés dans des devises autres que le Dollar des États-Unis - monnaie de référence pour la présentation de ses états financiers. Le Groupe a minimisé ce risque lié aux liquidités, en faisant en sorte que toutes ses opérations correspondantes soient effectuées sur la base du Dollar des États-Unis, ou de monnaies indexées sur le Dollar. Pour les actifs et passifs monétaires, le risque de change est géré par le biais d'un alignement approprié des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Le Groupe est aussi confronté à des risques de marché, liés à des fluctuations défavorables du taux de change concernant une opération de Soukook libellée en devises. Il gère ces risques en ayant recours à diverses stratégies, y compris celle concernant les contrats de change à terme.

### **Risque de taux de marge bénéficiaire**

Le risque de taux de marge bénéficiaire résulte de la possibilité que des variations des taux de marges aient un effet négatif sur la valeur des instruments financiers (risque lié au taux de marge bénéficiaire de la juste valeur) ou aux flux futurs de trésorerie (risque lié au taux de marge bénéficiaire des flux de trésorerie) et les revenus ou pertes déclarés en résultant. La SID est principalement exposée à des variations de taux de marge bénéficiaire sur ses investissements Soukook, ses opérations de Mourabaha, ses ventes à tempérament, le financement Ijarah Muntahia Bittamleek le financement Istisna'a, les passifs Soukook et le financement Wakala en raison de la variation des taux de marge sur les marchés.

Afin de gérer le taux de trésorerie, « la politique de gestion de l'actif et du passif » approuvée par le Conseil a instauré que le Groupe suive le principe du financement par contrepartie pour gérer ses actifs et ses passifs ainsi que ses swaps de taux de profit. Ainsi, le Groupe s'assure que le taux de marge bénéficiaire et les devises de tous les actifs financés par emprunt correspondent à ceux des passifs sous-jacents. Une telle approche garantit que l'écart de revenu de placement du Groupe demeure largement constant, peu importe le taux de marge bénéficiaire et les fluctuations du taux de change.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Groupe sont à court terme. Cependant, certains produits de financement, placements Soukook et passifs Soukook sont à taux fixe et à long terme et exposent le Groupe au risque de taux de marge bénéficiaire à la juste valeur. La Direction évalue périodiquement les taux applicables au marché et évalue la valeur comptable de ces produits de financement.

A la date de l'établissement de la situation financière, la Direction estime qu'un décalage estimatif de 25 points de base des taux de marge bénéficiaire du marché n'exposerait pas de façon importante le Groupe à des risques de flux de trésorerie ou de marge bénéficiaire à la juste valeur.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Risque de cours des actions

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des actions sur ses investissements détenus à la juste valeur. Seuls trois de ses investissements sont cotés en bourse et, de ce fait, elle est peu exposée à un risque de cours important.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la non-disponibilité de fonds suffisants pour faire face à l'échéance, aux décaissements et aux autres engagements financiers.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe suit une démarche prudente, en maintenant à un niveau élevé ses liquidités investies sous forme d'espèces et de quasi-espèces, de placements en marchandises via des institutions financières, et de financement Mourabaha avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Plus de détails sur les dates d'échéance des actifs, sont fournis à la Note 30.

## Risque de non-conformité à la Charia :

Le Groupe définit le risque de non-conformité à la Charia, comme l'éventualité de pertes résultant du non-respect des règles et principes de la Charia, tel qu'institué par le Conseil de la Charia du GBID. Le Groupe attache de l'importance à protéger ses activités contre le risque de non-conformité à la Charia (SNCR), dont Le respect fait partie intégrante de ses objectifs et conformément à ses statuts.

Par conséquent, elle gère efficacement le SNCR, en tirant parti du cadre solide des procédures et des politiques du GBID. L'unité du business ou de prise de risque - en tant que première ligne de défense - incorpore une culture de conformité à la Charia, tandis que cette conformité observée par le GBID, sert de deuxième ligne de défense pour gérer et superviser de manière stratégique le SNCR lors de la pré-exécution des transactions / opérations

## 32. Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les estimations de la valeur comptable et de la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des placements est présentée à la Note 7.

Tous les produits islamiques dérivés du Groupe ne sont pas cotés. Leurs justes valeurs sont estimées en utilisant une technique d'évaluation, et partant sont de niveau 3.

La valeur comptable de tous les autres actifs et passifs financiers du Groupe se rapproche de leur juste Valeur.

## 33. Engagements

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe intègre des outils financiers regroupés dans un état de risque distinct de la situation financière. Ces instruments comprennent des engagements à effectuer, des décaissements liés à des projets, des engagements de participation au capital et d'autres éléments, non reflétés dans l'état de la situation financière.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le Groupe utilise les mêmes politiques de contrôle et de gestion du crédit pour entreprendre des engagements hors Etat de la situation financière que pour les opérations sur l'état de la situation financière.

	31 décembre 2023 USD	31 décembre 2022 USD
Financement Mourabaha	25,000,000	-
Financement des ventes à tempérament	83,182,424	83,803,592
Ijarah Muntahia Bittamleek	-	-
	<b>108,182,424</b>	83,803,592

### 34. Effet des normes nouvelles et révisées de comptabilité financière

Les nouvelles normes suivantes de comptabilité financière de l'OCAIFI, entrées en vigueur pour des périodes annuelles à partir du 1er janvier 2023 ou ultérieurement, ont été adoptées dans ces états financiers s'ils s'avéraient applicables.

#### **Norme de comptabilité financière - 39 "Informations financières de la Zakat"**

Cette norme vise à établir le traitement comptable de la Zakat dans les livres d'une institution financière islamique, y compris la présentation et la communication dans ses états financiers. L'objectif de cette norme est d'établir les principes de l'information financière relative à la Zakat, attribuable aux différentes parties prenantes d'une institution financière islamique. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ou après, son adoption anticipée étant autorisée. La norme ne s'applique pas puisque le Groupe ne paie pas la Zakat.

#### **Norme comptable financière - 41 « Rapports financiers provisoires » :**

Elle prescrit les principes pour la préparation des rapports financiers intermédiaires et les exigences pertinentes de présentation et de divulgation, en mettant l'accent sur les informations minimales spécifiques aux institutions financières islamiques, conformément aux normes de l'OCAIFI.

La norme tient compte des exigences pertinentes de la norme FAS 1 « Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers », et d'autres normes récemment publiées ou révisées. Elle offre également la possibilité à une institution de préparer et de publier un ensemble complet d'états financiers, à des dates intermédiaires conformément aux FAS respectives. Elle est applicable aux exercices commençant le 1er janvier 2023 ou postérieurement.

Le Groupe a évalué les exigences de la norme et conclu qu'elle ne s'applique pas au Groupe. Celui-ci - en tant qu'institution supranaturelle - n'est pas tenu, en vertu de la loi ou de la réglementation, de préparer des rapports financiers intermédiaires, ni des rapports sur une base volontaire.

#### **Norme comptable financière - 44 « Détermination du contrôle des actifs et des affaires » :**

Cette règle énonce des critères pour obtenir le contrôle des actifs, c'est-à-dire gérer les risques et les récompenses liés à leur détention, y compris ceux afférents aux actifs sous-jacents d'instruments, tels que les Soukouks, ainsi que les arrangements participatifs tels que Moudaraba, Mousharaka et Wakala. De plus, la norme traite des circonstances de perte de ce contrôle.

Elle définit également les principes d'évaluation de la nécessité de consolider les états financiers, dans le cas où une institution contrôle une entreprise, sous la forme d'une entité juridique indépendante. Elle fut rendue effective pour les exercices clos le 31 décembre 2023. Le Groupe a évalué les dispositions de cette norme et a conclu que le Groupe est déjà en conformité avec ses exigences.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 35. Normes publiées mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes suivantes d'audit financier ont été publiées. Le Groupe a l'intention d'adopter ces règles de rapports financiers, lorsqu'elles entreront en vigueur ; et est actuellement en phase d'évaluation de leur incidence sur ses états et systèmes financiers.

### **Norme de comptabilité financière - 40 "Informations financières pour les fenêtres de la finance islamique" :**

Conçue afin d'établir des exigences en matière de rapports financiers pour les services financiers islamiques offerts par les institutions financières conventionnelles (sous forme de fenêtres de finance islamique). La présente norme est entrée en vigueur dans les états financiers du guichet de la finance islamique des institutions financières conventionnelles, pour les périodes commençant le 1er janvier 2024 ou ultérieurement - une adoption anticipée étant autorisée - sous réserve de la conformité simultanée de la Norme comptable financière 1 (révisée en 2021) « Présentation générale et informations dans les états financiers ». Cette norme n'est pas applicable au Groupe, étant donné qu'il n'est pas une institution financière conventionnelle.

### **Norme comptable financière - 1 : "Présentation générale et informations fournies dans les états financiers" (révisée en 2021)**

La version révisée de la FAS 1, décrit et améliore les conditions générales prescrites de présentation et de divulgation, conformément aux meilleures pratiques internationales ; et remplace la FAS 1 antérieure. Elle est applicable à toutes les institutions financières islamiques et autres institutions, suivant les FAS d'OCAIFI. Cette norme définit les règles générales de présentation des états financiers, les minimas requis pour leur contenu, ainsi qu'une structure recommandée y afférente, qui facilitent une image fidèle conformément aux principes et règles de la Charia, et la comparabilité entre les états financiers de l'institution et ceux d'autres entités, durant les périodes précédentes. Elle affectera les états financiers des institutions à compter du 1er janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe en évalue actuellement les répercussions sur ses états financiers.

### **Norme comptable financière 42 : «Présentation et divulgation dans les états financiers des institutions de Takaful»**

Cette norme énonce les principes de présentation et de divulgation des états financiers des institutions de Takaful. Elle vise à s'assurer que les institutions de Takaful présentent fidèlement les informations relatives aux arrangements des parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre elles, et au modèle économique de l'activité de Takaful, dans le strict respect des principes et règles de la Charia.

Elle améliore les exigences en matière de présentation et d'information - conformément aux meilleures pratiques mondiales - et remplace la norme FAS 12 « Présentation générale et informations dans les états financiers des compagnies d'assurance islamiques ».

Cette norme entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2025 ou ultérieurement ; sans toutefois concerner les états financiers du Groupe, ce dernier n'étant pas une institution du Takaful.

### **Norme comptable financière 43 – «Comptabilisation et mesure du Takaful»**

La présente norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de déclaration des arrangements du Takaful et des opérations annexes par les soins des entités concernées. Elle veille notamment à la production fidèle par ces dernières, des informations relatives aux arrangements conclus entre les parties prenantes en cause, conformément à leur relation contractuelle et au modèle économique de l'activité du Takaful, et tout en obéissant aux principes et règles de la Charia. Les requis de la présente norme sont en accord avec les pratiques internationales conventionnelles en matière d'information financière, pour l'industrie de l'assurance.

Les recommandations de la norme en question, prennent effet sur les états financiers des institutions à compter du 1er janvier 2025 (ou à une date ultérieure), avec autorisation de l'option de l'adoption anticipée. La norme 43 n'a aucun effet sur les états financiers du Groupe, eu égard au fait qu'il n'est pas une institution du Takaful.

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### **Norme de comptabilité financière - 45 «quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement)»**

Règle prescrivant les principes d'information financière, liés aux mécanismes d'investissement participatif (y compris les comptes d'investissement) dans lesquels une institution financière islamique contrôle les actifs sous-jacents (principalement en tant que partenaire de travail), au nom des parties prenantes autres que les capitaux propres des propriétaires. Ces instruments (y compris en particulier, les comptes d'investissement sans restriction) sont normalement admissibles à la comptabilisation au bilan, et sont déclarés comme des quasi-fonds propres.

Elle énumère les critères généraux pour la comptabilisation au bilan des instruments d'investissement participatif et des quasi-fonds propres, ainsi que pour la mise en commun, la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des quasi-fonds propres. Elle traite également des rapports financiers liés à d'autres instruments de quasi-fonds propres, et de certaines questions spécifiques.

Son entrée en vigueur pour la période de déclaration financière débutera le 1er janvier 2026, ou après cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses comptes.

### **Norme comptable financière 46 «Actifs hors bilan sous gestion» :**

Cette norme prescrit les critères de caractérisation des actifs hors bilan sous gestion, et les principes connexes de l'information financière conformément au « cadre conceptuel de l'OCAIFI pour l'information financière ».

Elle englobe les aspects de la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la sélection et l'adoption des méthodes comptables, etc..., relatifs aux actifs hors bilan gérés ; ainsi que certaines données spécifiques de l'information financière, comme à titre d'exemple les dépréciation et engagements onéreux de l'institution. La norme comprend également les exigences en matière de présentation et d'information, en particulier celles de la FAS 1 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » concernant l'état de l'évolution des actifs hors bilan sous gestion.

Elle sera applicable pour la période de déclaration financière commençant le 1er janvier 2026, ou postérieurement à cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Par ailleurs, elle sera adoptée simultanément avec la FAS 45 « Quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement) ». Le Groupe en évalue actuellement l'impact sur ses comptes.

### **Norme comptable financière 47 « Transfert d'actifs entre fonds de placement » :**

Elle recense les règles et exigences d'information financière, applicables à tous les transferts d'actifs entre des fonds communs de placement liés (et le cas échéant, entre des catégories importantes de capitaux propres, quasi-fonds propres et actifs hors bilan gérés par une institution). Elle exige l'adoption et l'application cohérente de méthodes comptables pour ces transferts, conformément aux principes et règles de la Charia, et décrit les exigences générales en matière d'information en l'espèce. Son entrée en vigueur, pour la période de déclaration financière, prendra effet à compter du 1er janvier 2026 ou ultérieurement, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe est non concerné par la norme en question, car il ne dispose pas de fonds communs de placement.

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## 36. Actifs détenus en vue de la vente, et activités abandonnées

Au cours de l'année 2023, le Groupe avait décidé de vendre certaines entités classées comme détenues en vue de la vente. Les activités de ces entités avaient également figuré comme abandonnées dans le compte de Résultat Consolidé. Les comparaisons pour 2022 ayant été également représentées de nouveau.

a) *La Banque Islamique de Guinée (« BIG »)*

La Banque islamique de Guinée (BIG), d'une valeur comptable de 8 millions USD et dans laquelle la Société détenait une participation de 68,4 %, a été vendue pour 15,8 millions USD en décembre 2023. Toutefois, le processus de transfert légal n'est pas encore finalisé et, par conséquent, l'investissement est classé comme détenu en vue de la vente au 31 décembre 2023.

Les résultats des activités abandonnées de BIG, inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient comme suit :

	2023 USD	2022 USD
<b>PRODUIT NET</b>		
Produit d'actifs de financement	9,459,596	5,993,129
Autres revenus	10,094,214	8,508,679
<b>Produit Net</b>	<b>19,553,810</b>	14,501,808
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Charges de personnel	(5,907,259)	(4,622,346)
Autres charges administratives	(4,866,942)	(3,808,312)
Amortissement	(1,768,824)	(1,107,125)
<b>Charges d'exploitation, total</b>	<b>(12,543,025)</b>	(9,537,783)
<b>Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur</b>	<b>7,010,785</b>	4,964,025
Perte de valeur	(1,963,088)	(11,171,001)
<b>Gain net pour l'exercice avant impôts</b>	<b>5,047,697</b>	(6,206,976)
Impôts sur le revenu	(648,496)	(674,912)
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>4,399,201</b>	(6,881,888)

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui composent les opérations classées comme étant détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	31 décembre 2023 USD
Espèces et quasi-espèces	45,407,996
Vente à tempérament	93,615,234
Placements Soukook, capitaux propres et autres titres	46,616,159
Autres actifs	45,765,708
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>231,405,097</b>
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(219,722,418)
<b>Actif Net</b>	<b>11,682,679</b>



## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## b) ICD Money Market Fund LLP (« MMF »)

La SID et l'ICD Asset Management Labuan (entièrement détenue par la SID), en tant que commanditaires de l'ICD Money Market Fund LLP (MMF), ont conclu un accord avec tous les actionnaires pour racheter leurs parts entières du fonds. Par conséquent, la SID et l'ICD Asset Management Labuan ont complété leur rachat en recevant les montants complets en mai 2023 et juin 2023, respectivement. A la date de rachat, la SID détenait 81,69 % de MMF. À la suite de ce rachat, le fonds a été liquidé et dissous.

Les résultats des activités abandonnées de l'ICD Money Market Fund LLP (MMF), inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

	2023 USD	2022 USD
<b>PRODUIT NET</b>		
Revenu provenant de placements en marchandises	1,091,965	1,268,647
Revenu provenant de placements Soukook	672,381	1,774,941
Autres charges	(153,562)	(4,050,723)
<b>Produit Net</b>	<b>1,610,784</b>	(1,007,135)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres charges administratives	(544,140)	(371,677)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(544,140)</b>	(371,677)
<b>Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur</b>	<b>1,066,644</b>	(1,378,812)
Reprise de perte de valeur	182,930	313,825
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>1,249,574</b>	(1,064,987)

Les principales catégories d'actifs et de passifs d'ICD Money Market Fund LLP (MMF) à la date du rachat est le suivant :

	31 December 2023 USD
<b>Actif</b>	
Espèces et quasi-espèces	45,939,462
Placements avec des banques et Institutions financières	13,885,785
Placements Soukook	23,691,178
Autres actifs	3,002,162
<b>Actif, Total</b>	<b>86,518,587</b>
<b>Passif</b>	
Charges à payer et autres passifs	690,272
<b>Passif, Total</b>	<b>690,272</b>
<b>Actif net racheté</b>	<b>85,828,315</b>

# Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## c) Azerbaijan Leasing

L'Azerbaïdjan Leasing avec une valeur comptable négative de 92.000 USD, dans laquelle la Société détenait une participation de 100%, a été vendue pour 6,500 USD en janvier 2024. Par conséquent, l'investissement est classé comme détenant pour la vente.

Les résultats des activités abandonnées d'Azerbaijan Leasing, inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

	2023 USD	2022 USD
<b>PRODUIT NET</b>		
Autre revenu	11,176	15,294
<b>Produit total</b>	<b>11,176</b>	15,294
Coût de financement	(12,454)	(12,353)
<b>Perte / (produit) Net</b>	<b>(1,278)</b>	2,941
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Charges de personnel	(79,923)	(108,235)
Autres charges administratives	(13,914)	(70,000)
Amortissement	(3,388)	(10,589)
<b>Charges d'exploitation, total</b>	<b>(97,225)</b>	(188,824)
<b>Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur</b>	<b>(98,503)</b>	(185,883)
Reprise de perte de valeur	-	94,706
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>(98,503)</b>	(91,177)

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui composent les opérations classées comme étant détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	31 décembre 2023 USD
Espèces et quasi-espèces	6,054
Vente à tempérament	-
Placements Soukook, capitaux propres et autres titres	-
Autres actifs	334,057
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	340,111
Actif, Total	(432,205)
Actif, Net	92,094

## Notes annexes aux Etats Financiers Consolides (A continué)

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2023

### d) Banque islamique du Niger (BIN)

En 2022, le Groupe a cédé 100 % des actions de la Banque islamique du Niger (BIN) à une valeur comptable nette de 17,3 millions USD. La cession a été achevée le 22 juillet 2022.

Les résultats des activités abandonnées (BIN), inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

	2023	2022
Autre revenu	-	6,345,050
Autres charges administratives	-	(5,536,508)
Résultat Net avant zakat	-	808,542
Zakat	-	-
Résultat Net pour l'exercice	-	808,542

### 37. Autorisation de publication

La publication des états financiers a été autorisée conformément à la résolution du Conseil d'administration en date du 19 mars 2024 (correspondant au 9 Ramadan 1445 AH).

## Annex 5: Rapport d'audit de charia du Groupe de la BID

POUR 1444/1445H

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

### Rapport d'audit de charia

**Louanges à Allah, Prière et bénédiction  
sur le Prophète, sa famille et ses  
compagnons**

**Excellence Monsieur le Président du Conseil des Gouverneurs,  
Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs,**

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Conformément au règlement du Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID), nous sommes tenus à vous soumettre un rapport d'audit de Charia annuel sur la mesure dans laquelle les transactions et les activités menées par le Groupe de la BID sont conformes à la Charia, à la lumière des fatwas et des décisions prises par le Conseil de Charia et son sous-comité. Nous avons passé en revue les activités du Groupe pour l'année 1444/1445 par l'intermédiaire du sous-comité – conformément à l'approche pratiquée par le Conseil d'administration - qui a effectué un audit global des principes appliqués ainsi que des contrats relatifs aux utilisés dans les transactions ainsi que leurs applications, lesquels contrats nous ont été présentés par le Groupe de la BID. Ils comprennent les ressources ordinaires en capital de la BID (ressources ordinaires en capital), le Fonds waqf des ressources du compte spécial (le Fonds waqf), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, la Société islamique pour le développement du secteur privé, la Société internationale islamique de financement du commerce, le Fonds de solidarité islamique pour le développement, le Fonds d'investissement des biens awqaf, la Fondation mondiale du waqf et tous les fonds gérés par la BID au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (18 Joumada Thani 1445H).

Nous avons exercé le contrôle et mené l'audit requis – avec l'assistance de la Division des affaires de Charia – pour exprimer notre opinion quant au degré de conformité du Groupe de la BID aux règles et principes de Charia, aux fatwas, arrêts et directives rendus par le Conseil de Charia.

La responsabilité de s'assurer que le Groupe de la BID mène ses activités conformément aux règles et principes de Charia relève de la Direction du Groupe de la BID. Quant à notre responsabilité, elle se limite à exprimer une opinion de Charia indépendante, fondée sur notre audit des activités du Groupe de la BID.

Nous avons planifié et effectué notre audit afin d'obtenir tous les faits et explications que nous avons jugés nécessaires pour nous fournir suffisamment de preuves pour confirmer raisonnablement que le groupe de la BID n'a pas enfreint les règles et les principes de Charia.

**A notre avis**

- 1 Le groupe de la BID a suivi les procédures requises pour se conformer aux contrats que nous avons préparés et vérifiés.
- 2 Les dividendes versés et les pertes subies sur les comptes d'investissement sont conformes à la base que nous avons adoptée conformément aux règles et aux principes de Charia.
3. Tous les gains réalisés à partir de transactions ou de méthodes interdites par la charia ont été annulés conformément aux décisions que nous avons rendues en vue de les dépenser à des fins caritatives avec notre autorisation.
4. Le Groupe de la BID n'est pas obligé de payer la zakat car ses actifs proviennent soit de fonds publics, soit de fonds du Waqf. Concernant les fonds d'autres institutions, le Groupe de la BID ne verse pas de Zakat au nom de leurs propriétaires sans leur autorisation. En conséquence, le paiement de Zakat de ces fonds est de la responsabilité de leurs propriétaires.

Nous prions qu'Allah le Tout-Puissant permette au Groupe de la BID de suivre le droit chemin dans l'intérêt de la Oumma.

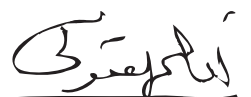
Wassalamu alaikum warahmatullahi  
wabarakatuhu

Djeddah, 19 Shaaban 1445H (29 février 2024)



**S.E. Dr. Mohamed Ali Elgari**

Président du Conseil de Charia



**S.E. Dr. Nizam Yaqoobi**

Vice-président du Conseil de Charia



**S.E. Dr. Aznan Hasan**

Membre du Conseil de Charia



**S.E. Dr. Sa'id Adekunle Mikail**

Membre du Conseil de Charia



**S.E. Dr. Mufti Muhammad Hassaan  
Kaleem**

Membre du Conseil de Charia



**Dr. Abdallahi Mohamed**

Chef par intérim de la Division des affaires  
de Charia







# Rapport Annuel de la SID

© La Société islamique pour le développement du secteur privé

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur. Une telle autorisation écrite doit également être obtenue avant qu'une partie de cette publication ne soit stockée dans un système de récupération de quelque nature que ce soit.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à [icd@isdb.org](mailto:icd@isdb.org)




Conçu et produit par  
Blackwood ([weareblackwood.com](http://weareblackwood.com))  
et la SID.

## La photographie

Les photographies qui apparaissent dans ce rapport sont la propriété de l'ICD, sauf indication contraire.

© Blackwood: Couverture, pages 2, 3, 4, 13, 22, 24, 25, 27, 28, 30, 33, 35, 44, 46, 48, 49, 55, 66 et couverture arrière.

© Shutterstock: Pages 2, 3, 8, 33, 62 et couverture arrière.



**NOUS FINANÇONS  
DES PROJETS VISANT  
À CRÉER DE LA  
CONCURRENCE, DE  
L'ENTREPRENEURIAT,  
DES OPPORTUNITÉS  
D'EMPLOI ET POTENTIEL  
D'EXPORTATION.**



La Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé



**La Société islamique  
pour le développement  
du secteur privé**

PO Box 54069  
Djeddah 21514  
Royaume d'Arabie saoudite

Membre du Groupe de la Banque  
islamique de développement



RAPPORT ANNUEL



RAPPORT FINANCIER

- +966 12 644 1644
- +966 12 644 4427
- [icd@isdb.org](mailto:icd@isdb.org)
- [www.icd-ps.org](http://www.icd-ps.org)

- @icd\_ps
- icdps
- icdps
- icdps